



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/580  
6 novembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session  
Point 153 de l'ordre du jour

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Composition du secrétariat

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
SIGLES UTILISÉS . . . . .		3
INTRODUCTION . . . . .	1 - 7	5
PREMIÈRE PARTIE. COMPOSITION DU SECRÉTARIAT . . . . .	8 - 39	7
I. PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES . . . . .	8 - 13	7
II. FONCTIONNAIRES TITULAIRES DE POSTES SOUMIS À LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE . . . . .	14 - 17	10
III. REPRÉSENTATION DES ÉTATS MEMBRES . . . . .	18 - 22	11
IV. MODE DE REGROUPEMENT DES ÉTATS MEMBRES . . . . .	23 - 25	13
V. REPRÉSENTATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DES AUTRES PAYS AUX CLASSES SUPÉRIEURES (D-1 (ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL) ET AU-DESSUS) . . . . .	26 - 28	16
VI. REPRÉSENTATION DES FEMMES . . . . .	29 - 34	16
VII. RECRUTEMENT . . . . .	35 - 39	19

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
DEUXIÈME PARTIE. PROFIL STATISTIQUE DU PERSONNEL . . . . .	40 - 128	20
I. STATISTIQUE ET TENDANCES . . . . .	40 - 92	20
A. Répartition du personnel par catégorie et par classe . . . . .	43 - 48	21
B. Répartition du personnel par département et bureau . . . . .	49 - 58	25
C. Répartition par sexe . . . . .	51 - 60	27
D. Répartition par nationalité . . . . .	61 - 65	31
E. Répartition par type d'engagement . . . . .	66 - 69	33
F. Répartition par lieu d'affectation . . . . .	70 - 71	35
G. Répartition par âge . . . . .	72 - 78	36
H. Ancienneté . . . . .	79 - 84	39
I. Résumé et principales conclusions . . . . .	85 - 92	41
II. FLUX DE PERSONNEL . . . . .	93 - 128	43
A. Recrutement . . . . .	93 - 98	43
B. Cessations de service . . . . .	99 - 107	46
C. Équilibre entre recrutements et cessations de service . . . . .	108	50
D. Renouvellement du personnel . . . . .	109 - 115	52
E. Résumé et principales conclusions . . . . .	116 - 120	53
III. PRÉVISIONS . . . . .	121 - 128	53

ANNEXES

I. Tableaux statistiques . . . . .	61
II. Modes de regroupement des États Membres . . . . .	98

/...

SIGLES UTILISÉS

CCSI	Comité de coordination des systèmes d'information
CCI	Corps commun d'inspection
CCI	Centre du commerce international CNUCED/OMC
CCQA	Comité consultatif pour les questions administratives
CIC	Centre international de calcul
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIJ	Cour internationale de Justice
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUW	Office des Nations Unies à Vienne
ONUN	Office des Nations Unies à Nairobi
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SIG	Système intégré de gestion
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNITAR Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

UNOPS Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

UNRWA Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés  
de Palestine dans le Proche-Orient

UNU Université des Nations Unies

## INTRODUCTION

1. Le rapport annuel du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat est présenté conformément à plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, dont les dernières en date sont les résolutions 45/239 A du 21 décembre 1990, 47/226 du 30 avril 1993, 49/222 du 23 décembre 1994 et 51/226 du 25 avril 1997. Le rapport a pour objet de faciliter l'examen de la répartition du personnel du Secrétariat de l'Organisation selon la nationalité, le sexe, la classe et le type de nomination, compte tenu des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des directives établies par l'Assemblée générale.
2. Le rapport de 1997 a été étoffé, de nouvelles rubriques y ayant été ajoutées, et est présenté de façon différente. Cette initiative répond au besoin souvent exprimé de disposer de données plus complètes, plus globales, plus détaillées et plus exhaustives sur les questions relatives aux ressources humaines dans le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le personnel est indispensable à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Pour utiliser au mieux cette ressource essentielle, il est nécessaire de comprendre ses caractéristiques fondamentales, ainsi que les tendances de son évolution. Il s'agit là de facteurs extrêmement utiles pour prévoir les effectifs et les besoins futurs en personnel.
3. Le rapport comprend deux parties. La première partie contient le rapport traditionnel sur la composition du Secrétariat et porte essentiellement sur la situation des fonctionnaires du Secrétariat dont les postes sont soumis à la répartition géographique. La deuxième partie est conçue comme un rapport type sur la planification des ressources humaines dans lequel sont recensées les principales caractéristiques des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, ainsi que les tendances et évolutions que l'on peut raisonnablement prévoir.
4. Une stratégie efficace de planification des ressources humaines permet de déterminer et d'analyser les caractéristiques démographiques et autres du personnel, de prévoir les besoins futurs et de recenser les moyens de mettre en concordance les besoins de l'Organisation et les effectifs présents ou futurs. Une stratégie efficace de planification des ressources humaines suppose donc que l'on recherche les moyens d'utiliser au mieux les ressources humaines disponibles. Elle permet de déterminer les caractéristiques du personnel en poste et celles des effectifs futurs nécessaires et de recenser parmi les aspects de la situation dans le domaine des ressources humaines ceux qui facilitent ou, au contraire, compromettent la mise en oeuvre de la stratégie de l'Organisation. L'évaluation des potentialités des ressources humaines est indispensable à l'avenir de l'Organisation, car elle facilite les projections relatives à l'évolution et aux mouvements des effectifs. En outre, prévoir les besoins en ressources humaines et établir des concordances en la matière, promptement et de façon objective, accroît le rapport coût-efficacité.
5. Dans la deuxième partie, le Secrétaire général analyse les principales caractéristiques démographiques du personnel du Secrétariat eu égard à un certain nombre de paramètres types en matière de ressources humaines, par exemple la répartition du personnel par catégorie et classe, par nationalité et par sexe, la répartition géographique, le type de nomination, l'âge des fonctionnaires et la durée du service, le nombre et les types de recrutements et

de cessations de service, les taux de renouvellement, etc. Pour chaque point présenté, on donne une analyse succincte des données, suivie, le cas échéant, d'observations concernant des conclusions que l'on peut en tirer. Ce bref aperçu du personnel (au 30 juin 1997) est complété par des renseignements relatifs à la dynamique des mouvements de personnel (recrutements, cessations de service et taux de renouvellement) telle qu'elle ressort de l'analyse des données relatives aux ressources humaines pour une période de référence type de 10 ans, c'est-à-dire de 1987 à 1996. Ces statistiques générales sont un des facteurs sur lequel s'appuie la stratégie de planification des ressources humaines qui est actuellement mise en oeuvre et qui sera progressivement élargie et améliorée de façon à inclure, au cours des années à venir, des projections et des prévisions. La façon dont les données sont présentées dans le rapport de 1997 pourra être modifiée à mesure que des données plus nombreuses seront recueillies et que la capacité de l'Organisation de présenter des projections précises continuera de se développer.

6. Étant donné que les données présentées dans le rapport se rapportent à la situation au 30 juin 1997, et compte tenu de la date à laquelle le rapport a été établi, les unités administratives dont il est question dans le présent document sont celles qui existaient à cette date. Les informations sont présentées essentiellement dans les tableaux statistiques qui figurent tout au long du rapport et dans l'annexe I.

7. Des informations concernant les femmes à l'ONU sont contenues aussi dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat de l'ONU (A/52/408). Certains des tableaux statistiques figurant dans ce rapport ont également été reproduits dans le présent document afin de faciliter l'examen de la question sur la base d'un seul et même rapport, conformément aux vues exprimées par les États Membres au cours de leurs délibérations en la matière à la Troisième et à la Cinquième Commission.

PREMIÈRE PARTIE

COMPOSITION DU SECRÉTARIAT

I. PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

8. Le pouvoir qu'a le Secrétaire général de nommer le personnel de l'Organisation découle du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, qui se lit comme suit :

"Le personnel est nommé par le Secrétaire général conformément aux règles fixées par l'Assemblée générale."

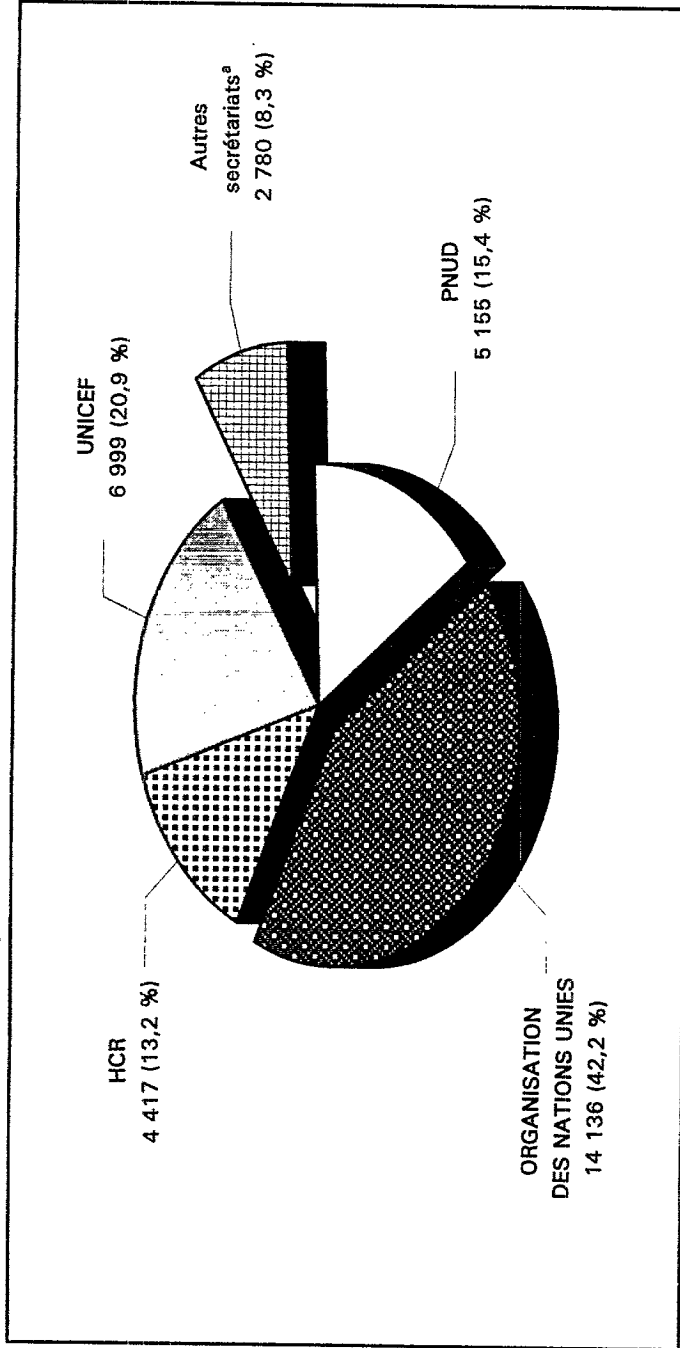
9. L'Assemblée générale a accordé à divers organes subsidiaires de l'ONU un statut spécial pour ce qui est de la nomination de leur personnel. Ces organes sont les suivants : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Université des Nations Unies (UNU), le secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), le Greffe de la Cour internationale de Justice (CIJ) et le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI).

Effectif total du personnel de l'Organisation des Nations Unies

10. À la date du 30 juin 1997, l'ONU employait en tout 33 487 fonctionnaires (voir le graphique 1), dont 14 136 affectés au Secrétariat de l'Organisation elle-même et 19 351 aux secrétariats d'organes subsidiaires.

11. Pour ce qui est du mode de financement des postes des 14 136 fonctionnaires affectés au Secrétariat, 10 012 étaient inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 1996-1997. Au 30 juin 1997, 8 605 fonctionnaires du Secrétariat (dont 94 affectés à la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala) et 402 fonctionnaires d'autres organes occupaient des postes inscrits au budget ordinaire. La différence entre les postes autorisés et les postes pourvus correspond au pourcentage de postes vacants dont l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 50/214 du 23 décembre 1995. On trouvera dans le tableau A des précisions supplémentaires sur la composition du personnel, par catégorie et selon l'origine des fonds.

Figure 1 : Répartition des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des secrétariats d'autres organes de l'ONU (33 487 fonctionnaires)



<sup>a</sup> CIJ (45); CFPI (36); Centre du commerce international (228); FNUAP (911); UNITAR (26); UNOPS (1 233); UNRWA (178); et UNU (123).



Tableau A

Personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des secrétariats d'autres organes de l'ONU, par catégorie et selon l'origine des fonds, au 30 juin 1997

Secrétariat de l'ONU	Budget ordinaire				Fonds extrabudgétaires				Total général
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		Agents des services généraux et catégories apparentées		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		Agents des services généraux et catégories apparentées		
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents engagés au titre de projets	Agents des services généraux et catégories apparentées	Total	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents engagés au titre de projets	Agents des services généraux et catégories apparentées	Total	
3 140	78	5 387	8 605	1 077	680	3 774	5 531 <sup>a</sup>	14 136	
—	—	—	—	543 <sup>b</sup>	493 <sup>c</sup>	4 119 <sup>d</sup>	5 155	5 155	
—	—	—	—	172	16	723	911	911	
82	1	145	228	574	684	2 931	4 189	4 417	
—	—	—	—	2 358 <sup>d</sup>	80	4 561	6 999	6 999	
—	—	—	—	11	3	12	26	26	
—	—	—	—	59	153	1 021	1 233	1 233	
82	—	10	92	85	—	1	86	178	
1	1	—	2	64	35	127	226	228	
13	—	22	35	—	—	1	1	36	
17	—	28	45	—	—	—	—	45	
—	—	—	—	16	26	81	123	123	
3 335	80	5 592	9 007	4 959	2 170	17 351	24 480	33 487 <sup>e</sup>	

<sup>a</sup> Dont 17 postes d'administrateur et 83 postes d'agent des services généraux financés par imputation à des comptes producteurs de recettes.

<sup>b</sup> Y compris les postes imputés au budget de base du PNUD.

<sup>c</sup> Y compris les fonds administrés par le PNUD et les fonds supplémentaires du PNUD.

<sup>d</sup> Y compris les administrateurs recrutés sur le plan national et/ou le Service mobile.

<sup>e</sup> Précédemment inclus sous la rubrique PNUD.

<sup>f</sup> Un certain nombre de postes du Centre du commerce international sont financés conjointement par l'ONU (budget ordinaire) et l'OMC.

<sup>g</sup> Non compris 32 fonctionnaires du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Principes régissant le recrutement et l'emploi du personnel

12. Les principes régissant le recrutement et l'emploi du personnel découlent du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte, qui est ainsi conçu :

"La considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible."

13. Ces principes s'appliquent à tout le personnel de l'Organisation, y compris celui des secrétariats des organes subsidiaires de l'ONU qui sont dotés d'un statut spécial pour ce qui est de la nomination de leur personnel (voir plus haut, par. 5).

II. FONCTIONNAIRES TITULAIRES DE POSTES SOUMIS À  
LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

14. Pour un groupe particulier de fonctionnaires du Secrétariat, l'Organisation applique un système de "fourchettes souhaitables", qui sert de guide pour calculer la représentation de chaque État Membre dans les effectifs du Secrétariat de l'ONU. Ce système, institué par l'Assemblée générale, tient compte de trois facteurs : la qualité de membre, la contribution au budget et la population. Les fonctionnaires en question sont dénommés "fonctionnaires titulaires de postes soumis à la répartition géographique". Ces fonctionnaires (on en compte actuellement 2 461) se caractérisent par le fait qu'ils sont nommés directement par le Secrétaire général pour une période d'un an au moins à des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et qu'ils ne sont pas recrutés exclusivement pour être affectés à une mission, un bureau, un fonds ou un programme.

15. Certains groupes de fonctionnaires sont exclus de l'application du principe de la répartition géographique. Comme il est indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, le plus nombreux se compose des fonctionnaires affectés aux secrétariats des organes subsidiaires de l'Organisation dotés d'un statut spécial pour ce qui est de la nomination de leur personnel.

16. Au Secrétariat de l'ONU, les principaux groupes de fonctionnaires non régis par le principe de la répartition géographique sont les suivants : fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales, agents du Service mobile et personnel recruté localement apparenté à la catégorie des services généraux (agents des corps de métiers, agents des services de sécurité et assistants d'information). Viennent ensuite les fonctionnaires recrutés expressément pour des missions et les fonctionnaires recrutés exclusivement pour être affectés au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) ou au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID); les fonctionnaires nommés à des postes financés sur une base interorganisations ou à des postes financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; les agents engagés au titre de projets de

coopération technique et les administrateurs recrutés sur le plan national qui sont affectés à des centres d'information de l'ONU.

17. Le principe de la répartition géographique ne s'applique pas non plus aux fonctionnaires nommés pour moins d'un an, aux fonctionnaires qui prennent un congé spécial sans traitement, aux fonctionnaires détachés auprès d'autres organisations ni aux fonctionnaires ayant le statut de résident permanent dans le pays de leur lieu d'affectation. Le tableau 1 de l'annexe I indique le nombre de fonctionnaires dans chacun des groupes énumérés ci-dessus.

### III. REPRÉSENTATION DES ÉTATS MEMBRES

18. La représentation des États Membres est calculée grâce au système de fourchettes souhaitables (voir annexe I, tableau 4). La comparaison entre la fourchette établie pour chaque État Membre et le nombre de nationaux dudit État occupant des postes soumis à la répartition géographique permet de classer les États Membres dans quatre catégories différentes : États non représentés; États sous-représentés; États se situant dans la fourchette souhaitable et États surreprésentés<sup>1</sup>.

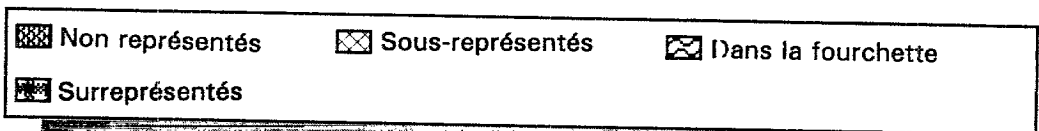
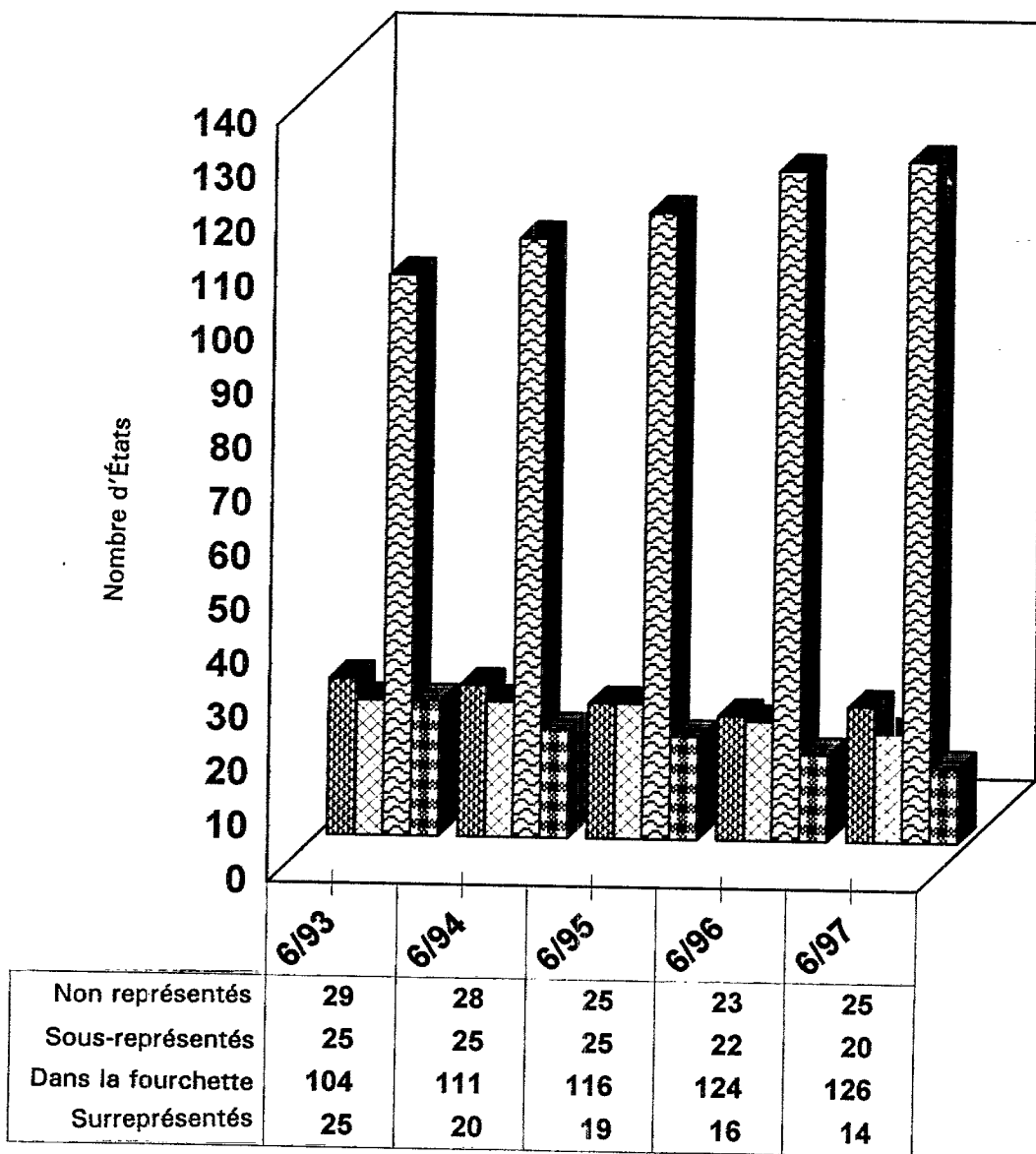
19. Au 30 juin 1997, on comptait 25 États Membres non représentés, contre 23 au 30 juin 1995. Ces États Membres étaient les suivants : Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Îles Marshall, Îles Salomon, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mozambique, Ouzbékistan, Palaos, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Tadjikistan, Turkménistan et Vanuatu.

20. Au 30 juin 1997, 20 États Membres, contre 22 au 30 juin 1996, étaient sous-représentés : Afrique du Sud, Albanie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Belize, Comores, Djibouti, Émirats arabes unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Guinée-Bissau, Indonésie, Italie, Japon, Norvège, Qatar, Samoa, Slovénie, Suriname et Swaziland.

21. Les changements intervenus dans la représentation des États Membres peuvent être imputables, non seulement à des nominations ou à des cessations de service, mais également à d'autres facteurs, notamment des modifications de la fourchette souhaitable établie pour certains États Membres – dues à une augmentation ou à une diminution du nombre de postes soumis à la répartition géographique, à des modifications du nombre d'États Membres, ou à des ajustements concernant tel ou tel État Membre au titre du facteur contribution ou du facteur population – ou encore au changement de statut de certains fonctionnaires (comme suite à des mouvements de personnel tels que des mutations entre postes soumis au principe de la répartition géographique et postes non soumis à ce principe, des départs en congé spécial sans traitement ou en détachement, ou des retours à la suite d'un congé spécial ou d'un détachement, et des changements de nationalité)<sup>1</sup>.

22. Le graphique 2 illustre l'évolution de la représentation des États Membres dans les postes soumis à la répartition géographique, au cours de la période allant du 30 juin 1993 au 30 juin 1997.

**Figure 2 : Représentation des États Membres**



#### IV. MODE DE REGROUPEMENT DES ÉTATS MEMBRES

23. Comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 45/239 A, la plupart des tableaux figurant dans l'annexe I présentent d'abord les pays, par ordre alphabétique, puis les grandes régions géographiques. La composition de chaque région est indiquée à l'annexe II A du présent rapport. Le tableau B ci-après indique le nombre d'États Membres dans chaque région géographique et leur degré de représentation au Secrétariat pendant la période de 1993 à 1997.

24. On trouvera des informations concernant la représentation des pays en développement et des autres pays dans le tableau C ci-après, qui montre la situation pour le quinquennat 1993-1997. Conformément à la pratique antérieure, on a calculé les fourchettes souhaitables pour les pays en développement et pour les autres pays en faisant la somme des fourchettes établies pour chacun des pays du groupe considéré.

25. La première colonne du tableau C indique le groupe de pays et la seconde l'année. Les troisième et quatrième colonnes font apparaître respectivement la fourchette souhaitable et le point médian pour chaque groupe. La cinquième colonne donne le pourcentage de postes correspondant au chiffre médian pour chaque groupe. Les autres colonnes indiquent le nombre et le pourcentage de postes occupés par des nationaux de pays membres du groupe, à différents niveaux : ensemble des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, puis fonctionnaires de rang supérieur, soit D-1 et au-dessus, D-2 et au-dessus et sous-secrétaire général et au-dessus. Les chiffres figurant entre parenthèses indiquent le nombre de femmes. Pour évaluer la représentation de chaque groupe, il est dûment tenu compte du pourcentage effectif de postes occupés par des nationaux de pays du groupe considéré, par comparaison avec le pourcentage établi par référence au point médian de la fourchette souhaitable calculée pour le groupe.

Tableau B

Nombre d'États Membres, par région, et représentation au Secrétariat  
 (30 juin 1993-30 juin 1997)

Région	Année	Nombre d'États Membres	Non représentés	Sous-représentés	Dans la fourchette	Surreprésentés
Afrique	1993	53	3	6	36	8
	1994	53	4	5	36	8
	1995	53	3	7	36	7
	1996	53	1	6	43	3
	1997	53	2	6	43	3
Amérique du Nord et Caraïbes	1993	14	0	2	9	3
	1994	14	0	2	9	3
	1995	14	0	0	11	3
	1996	14	0	1	10	3
	1997	14	0	1	11	2
Amérique latine	1993	21	0	1	17	3
	1994	21	0	3	14	4
	1995	21	0	3	14	4
	1996	21	0	2	15	4
	1997	21	0	1	17	2
Asie et Pacifique	1993	31	7	5	15	4
	1994	31	7	5	17	2
	1995	32	8	3	18	3
	1996	32	8	3	18	3
	1997	32	9	3	16	4
Europe occidentale	1993	21	3	1	14	3
	1994	22	2	1	17	1
	1995	22	3	3	16	0
	1996	22	4	2	16	0
	1997	22	4	2	16	0
Europe orientale	1993	27	14	6	6	1
	1994	27	12	6	8	1
	1995	27	10	5	11	1
	1996	27	9	4	13	1
	1997	27	9	3	13	1
Moyen-Orient	1993	16	2	3	8	2
	1994	16	2	3	10	1
	1995	16	1	4	10	1
	1996	16	1	4	9	2
	1997	16	1	4	9	2
Autres pays <sup>a</sup>	1993	2				
	1994	2				
	1995	2				
	1996	2				
	1997	2				
Total	1993	183 (100 %)	29 (15,8 %)	25 (13,7 %)	104 (56,8 %)	25 (13,7 %)
	1994	184 (100 %)	28 (15,2 %)	25 (13,6 %)	111 (60,3 %)	20 (10,9 %)
	1995	185 (100 %)	25 (13,5 %)	25 (13,5 %)	116 (62,7 %)	19 (10,3 %)
	1996	185 (100 %)	23 (11,9 %)	22 (12,4 %)	124 (67,0 %)	16 (8,7 %)
	1997	185 (100 %)	25 (10,8 %)	20 (10,8 %)	126 (68,1 %)	14 ( 7,6 %)

<sup>a</sup> États non membres.

Tableau C

Répartition entre les pays en développement et les autres pays des fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, 1993-1997

(Le nombre de femmes est indiqué entre parenthèses)

Groupes	Année	Fourchette souhaitable pour le groupe	Point médian pour le groupe	Pourcentage	Nombre de fonctionnaires	Pourcentage	D-1 et au-dessus	Pourcentage	D-2 et au-dessus	Pourcentage	SSG et au-dessus	Pourcentage
Pays en développement	1993	904-1 223	1 063,7	39,4	1 141 (322)	44,8 (40,4)	165 (14)	48,2	49 (4)	48,0	19 (1)	52,8
	1994	896-1 212	1 053,7	39,0	1 118 (332)	44,2 (40,2)	166 (17)	48,5	51 (6)	45,5	22 (2)	59,5
	1995	890-1 204	1 047,0	39,8	1 114 (356)	44,6 (41,7)	158 (20)	47,7	49 (5)	46,2	19 (2)	55,9
	1996	907-1 227	1 067,0	39,5	1 118 (366)	44,8 (41,6)	159 (21)	48,3	51 (5)	48,7	21 (1)	58,3
	1997	907-1 227	1 067,0	39,5	1 082 (369)	44,2 (41,1)	144 (22)	46,7	44 (4)	46,3	18 (1)	56,3
Autres pays	1993	1 391-1 882	1 636,9	60,6	1 405 (475)	55,2 (59,6)	177 (29)	51,8	53 (9)	52,0	17 (3)	47,2
	1994	1 400-1 894	1 647,1	61,0	1 410 (493)	55,8 (59,8)	176 (34)	51,5	61 (12)	54,5	15 (2)	40,5
	1995	1 405-1 901	1 653,0	61,2	1 385 (498)	54,4 (58,3)	178 (36)	52,3	57 (12)	53,8	15 (2)	44,1
	1996	1 388-1 878	1 633,0	60,5	1 380 (513)	55,2 (58,4)	170 (38)	51,7	56 (11)	52,3	15 (1)	41,7
	1997	1 388-1 878	1 633,0	60,5	1 366 (529)	55,8 (58,9)	164 (40)	53,2	51 (11)	53,7	14 (2)	43,7
Total	1993	2 295-3 105	2 700,0	100,0	2 546 (797)	100,0 (100,0)	342 (43)	100,0	102 (13)	100,0	36 (4)	100,0
	1994	2 295-3 105	2 700,0	100,0	2 528 (826)	100,0 (100,0)	342 (51)	100,0	112 (18)	100,0	37 (4)	100,0
	1995	2 295-3 105	2 700,0	100,0	2 499 (854)	100,0 (100,0)	331 (56)	100,0	106 (18)	100,0	34 (4)	100,0
	1996	2 295-3 105	2 700,0	100,0	2 498 (879)	100,0 (100,0)	329 (59)	100,0	107 (16)	100,0	36 (2)	100,0
	1997	2 295-3 105	2 700,0	100,0	2 448 (898)	100,0 (100,0)	308 (62)	100,0	95 (15)	100,0	32 (3)	100,0

Source : Situation économique et sociale dans le monde, 1996 (ST/ESA/247 — publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.II.C.1).

V. REPRÉSENTATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DES AUTRES PAYS  
AUX CLASSES SUPÉRIEURES (D-1 (ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL) ET  
AU-DESSUS)

26. Dans sa résolution 45/239 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures possibles pour assurer, aux postes de rang élevé et de direction du Secrétariat, la représentation équitable des États Membres, en particulier celle des pays en développement et des autres États Membres qui sont insuffisamment représentés à ces niveaux, en se conformant aux résolutions pertinentes de l'Assemblée, et d'inclure dans ses prochains rapports sur la composition du Secrétariat des informations sur cette question.

27. La représentation des pays en développement et des autres pays aux postes de rang élevé et de direction durant la période 1993-1997 est indiquée ci-dessus au tableau C. On trouvera dans le tableau 4 de l'annexe I des informations plus détaillées sur la représentation des États Membres aux différents échelons.

Représentation aux échelons les plus élevés (sous-secrétaire général et secrétaire général adjoint)

28. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, eu égard aux principes de l'équilibre géographique et de la rotation aux échelons les plus élevés du Secrétariat (sous-secrétaire général et secrétaire général adjoint), de veiller à accorder des chances égales aux candidats de tous les États Membres lorsqu'il nomme un fonctionnaire à tout poste de ces échelons.

VI. REPRÉSENTATION DES FEMMES

29. Dans sa résolution 45/239 C du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, toutes choses étant égales d'ailleurs, et dans la mesure du possible, d'accorder la priorité à l'accès des femmes à la classe D-1 et aux classes supérieures, de manière que le pourcentage des postes de la classe D-1 et des classes supérieures occupés par des femmes soit porté à 25 % du total, étant entendu que, d'ici à 1995, les femmes occuperaient 35 % des postes soumis au principe de la répartition géographique. Les efforts déployés en ce sens pendant la période allant du 1er juillet 1993 au 30 juin 1997 se sont traduits par une augmentation de 44,2 % dans la représentation des femmes à la classe D-1 et aux classes supérieures (le nombre de postes de ces classes occupés par des femmes étant passé de 43 à 62).

30. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a de nouveau demandé au Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour accroître la représentation des femmes originaires de pays en développement, en particulier à la classe D-1 et aux classes supérieures.

31. Le Secrétaire général a poursuivi ses efforts pour répondre aux demandes de l'Assemblée générale visant à améliorer la situation des femmes au Secrétariat. Comme il est indiqué dans le tableau 3A de l'annexe I, qui montre également la répartition du personnel par région, selon le sexe et la classe, au 30 juin 1997, le nombre de femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique était de 901, soit 36,6 % de l'effectif total.



32. Le tableau D ci-après montre comment a évolué la proportion de postes soumis à la répartition géographique occupés par des femmes entre le 30 juin 1993 (le pourcentage était alors de 31,3 %) et le 30 juin 1997. Il indique le pourcentage de femmes, par région d'origine, dans l'effectif total (tableau D1) et la part de chaque région dans l'effectif féminin (tableau D2).

33. Le tableau E permet de comparer la représentation des femmes, en nombre et en pourcentage, parmi les fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique et des postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales au 30 juin 1987 et au 30 juin 1997. Durant la période considérée, le pourcentage de femmes parmi les fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique est passé de 25,7 % à 36,6 %. Dans le cas des postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales, il est passé de 33,1 % à 36,1 %.

Tableau D.1

Pourcentage de femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique, au 30 juin des années 1993 à 1997 par région d'origine

Région	1993	1994	1995	1996	1997
Afrique	2,88	2,94	3,02	3,10	3,54
Amérique du Nord et Caraïbes	8,86	9,53	9,74	10,06	10,61
Amérique latine	3,03	3,10	3,22	3,10	3,09
Asie et Pacifique	6,33	6,78	7,63	7,84	7,84
Europe occidentale	7,93	8,00	7,87	8,15	8,70
Europe orientale	0,82	0,75	1,11	1,19	1,14
Moyen-Orient	1,13	1,25	1,35	1,51	1,58
Autres pays	0,27	0,20	0,12	0,12	0,12
Total	31,25	32,59	34,07	35,08	36,61
Augmentation (en pourcentage)	0,69	1,34	1,48	1,48	1,53
Effectif total : 2 461	Nombre total de femmes : 901				

Tableau D.2

Répartition par région d'origine, en pourcentage, des femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique, au 30 juin des années 1993 à 1997

Région	1993	1994	1995	1996	1997
Afrique	9,20	9,04	8,86	8,84	9,66
Amérique du Nord et Caraïbes	28,36	29,28	28,58	28,68	28,97
Amérique latine	9,70	9,52	9,45	8,84	8,44
Asie et Pacifique	20,27	20,84	22,40	22,34	21,42
Europe occidentale	25,37	24,58	23,10	23,24	23,75
Europe orientale	2,61	2,29	3,26	3,40	3,11
Moyen-Orient	3,61	3,86	3,96	4,31	4,33
Autres pays	0,87	0,60	0,35	0,34	0,33
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Nombre total de femmes	804	830	857	882	901

Tableau E

Nombre et pourcentage de femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique et des postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales, par classe, 1987 et 1997

Classe	Postes soumis à la répartition géographique				Postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales <sup>a</sup>			
	1987		1997		1987		1997	
	Nombre de femmes	Pourcentage	Nombre de femmes	Pourcentage	Nombre de femmes	Pourcentage	Nombre de femmes	Pourcentage
SGA	2	7,7	1	5,6	—	—	—	—
SSG	2	9,1	2	14,3	—	—	—	—
D-2	2	2,4	12	19,1	—	—	—	—
D-1	24	10,5	47	22,0	—	—	—	—
P-5	54	11,4	149	33,2	42	28,4	51	36,5
P-4	149	22,2	229	34,4	112	35,3	118	33,3
P-3	238	34,9	276	42,4	132	34,8	122	35,8
P-2	165	45,2	185	47,9	36	27,7	26	55,3
P-1	30	71,4	—	—	1	100,0	—	—
Total	666	25,7	901	36,6	323	33,1	317	36,1

<sup>a</sup> Les postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales relèvent uniquement des classes P-1 à P-5.

34. Des informations concernant les nominations à des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par classe, avec indication du nombre de femmes, sont données au tableau 6 de l'annexe I. Des données ventilées par sexe figurent aussi dans le tableau F ci-après.

Tableau F

Nombre de fonctionnaires nommés à des postes soumis à la répartition géographique entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997, par sexe et nombre de nationalités représentées à chaque classe

	Femmes			Hommes		
	Nombre de nominations	Pourcentage du total	Nombre de nationalités représentées	Nombre de nominations	Pourcentage du total	Nombre de nationalités représentées
SGA	—	—	—	3	100,0	3
SSG	1	—	1	—	—	—
D-2	3	66,7	3	2	33,3	2
D-1	3	14,3	3	6	85,7	4
P-5	5	33,3	5	3	66,7	2
P-4	5	33,3	5	9	66,7	7
P-3	7	47,5	7	15	52,5	10
P-2	14	52,5	9	16	47,5	10
P-1	—	—	—	1	—	1
Total	38	49,9	24 <sup>a</sup>	55	59,1	29 <sup>a</sup>

<sup>a</sup> Pour certaines nationalités, il y a eu des nominations à plusieurs classes.

## VII. RECRUTEMENT

### Nominations à des postes soumis à la répartition géographique entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997

35. Pendant la période couverte par le rapport (1er juillet 1996-30 juin 1997), il y a eu 93 nominations à des postes soumis à la répartition géographique<sup>2</sup>. L'une (1,1 %) concernait un national d'un État Membre non représenté, 15 (16,1 %) des nationaux d'États Membres sous-représentés, 66 (77,1 %) des nationaux d'États Membres se situant dans la fourchette souhaitable et 11 (11,8 %) des nationaux d'États Membres surreprésentés<sup>3</sup>. On trouvera ci-après, ainsi qu'au tableau 6 de l'annexe I, des informations plus détaillées concernant le nombre de nominations et la classe des postes correspondants.

### Concours nationaux

36. Parmi les fonctionnaires nommés à des postes soumis à la répartition géographique pendant la période considérée figuraient 26 lauréats de concours nationaux concernant des postes des classes P-2 et P-3; ils représentaient 28 % du total. Sur les 26 intéressés, 10 (soit 38,5 %) étaient des femmes.

37. Outre les lauréats des concours nationaux, quatre candidates et un candidat ont été recrutés à la classe P-2.

38. En 1997, des concours visant à pourvoir des postes des classes P-2 et P-3 ont été organisés dans les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Bolivie, Botswana, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Guinée-Bissau, Honduras, Japon, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Corée et Saint-Marin. Un certain nombre de lauréats sont en voie de recrutement.

### Recrutement de femmes

39. Entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997, 38 femmes ont été nommées à des postes soumis au système des fourchettes souhaitables, ce qui représente 40,9 % des nominations; 14, soit 36,8 %, étaient originaires de pays en développement.

## DEUXIÈME PARTIE

### PROFIL STATISTIQUE DU PERSONNEL

#### I. STATISTIQUE ET TENDANCES

40. Les impératifs de la planification des ressources humaines et les exigences de la rigueur statistique ont conduit à ne pas s'intéresser uniquement dans cette partie, comme on le fait habituellement, aux postes soumis à la répartition géographique, lesquels ne représentent que 18 % de l'effectif total du Secrétariat : tous les fonctionnaires recrutés pour une durée d'au moins un an, quelle que soit la source de financement de leurs postes, ont été ici pris en compte. C'est une utilisation accrue de la base de données sur les ressources humaines tirées du Système intégré de gestion (SIG) qui a rendu possible cette seconde partie, et notamment la présentation de données à l'échelle du Secrétariat (en particulier pour ce qui est du personnel au 30 juin 1997 et des projections pour 1997-2001). Dans sa version actuelle, le rapport présente diverses lacunes :

a) Certaines données ne sont pas disponibles (certaines données générales font défaut parce qu'on manque de renseignements fondamentaux sur les qualifications et les compétences des fonctionnaires);

b) Les données sont de qualité variable (elles sont toujours en cours de "nettoyage", surtout les données anciennes);

c) Le SIG n'est pas encore en place dans tous les lieux d'affectation.

41. On s'attache à remédier à ces carences et les versions futures du rapport seront modifiées en conséquence. Pour les raisons mentionnées ci-dessus, on a défini quatre ensembles statistiques aux fins de l'analyse (qui porte sur la composition du personnel de tous les lieux d'affectation au 30 juin 1997)<sup>4</sup>.

a) L'ensemble I comprend les titulaires d'un engagement d'au moins un an régi par les dispositions de la série 100 du Règlement du personnel, quel que soit le mode de financement de leurs postes, à l'exclusion de ceux qui sont affectés à des missions, des agents du Service mobile, du personnel chargé de l'assistance technique (auxquels s'appliquent les dispositions de la série 200), du personnel recruté pour de courtes périodes (série 300) et des professeurs de langues. Ce groupe comprend 11 337 fonctionnaires :

- i) Sous-secrétaires généraux (SSG) et secrétaires généraux adjoints (SGA);
- ii) Catégorie des directeurs : administrateur général et directeur (D-1 et D-2);
- iii) Catégorie des administrateurs : administrateur adjoint de 2e classe, administrateur adjoint de 1re classe, administrateur de 2e classe, administrateur de 1re classe, administrateur hors classe (P-1 à P-5);
- iv) Catégorie des services généraux (G-1 à G-7) et catégories apparentées (Service de sécurité et corps de métiers);

b) L'ensemble II comprend les fonctionnaires engagés à titre permanent, quel que soit le mode de financement de leurs postes (subdivision du premier ensemble en fonction du type de nomination). Il compte 6 223 fonctionnaires;

c) L'ensemble III comprend les fonctionnaires des catégories des administrateurs et des directeurs, ainsi que les fonctionnaires de rang supérieur, quel que soit le mode de financement de leurs postes. Il compte 4 280 fonctionnaires;

d) L'ensemble IV comprend les fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique. Il compte 2 461 fonctionnaires.

42. Les données statistiques qui vont suivre, ventilées selon des critères quantitatifs et qualitatifs tels que catégorie, classe, sexe, nationalité, type d'engagement, lieu d'affectation, âge et ancienneté, dressent le tableau de la répartition du personnel.

A. Répartition du personnel par catégorie et par classe

Au 30 juin 1997

43. Le tableau ci-après indique la répartition par catégorie des fonctionnaires en service titulaires d'engagements d'au moins un an, à savoir les 11 337 fonctionnaires de l'ensemble I, compte tenu du mode de financement de postes.

Tableau G

(11 337 fonctionnaires)

Catégorie	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
SGA/SSG	34	0,4	13	0,4	47	0,4
Directeur	280	3,3	93	3,0	373	3,3
Administrateur	2 902	34,7	939	30,5	3 841	33,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5 137	61,5	2 035	66,1	7 172	62,7
Total	8 353	100,0	3 080	100,0	11 337	100,0
Total (en pourcentage)	73,1		26,9		100,0	

44. Le rapport entre l'effectif d'une catégorie et celui de la catégorie immédiatement inférieure<sup>5</sup> est le suivant : 1 à 8 (ration des secrétaires généraux adjoints et sous-secrétaires généraux aux directeurs), 1 à 10 (ration des directeurs aux administrateurs), 1 à 1,8 (ration des administrateurs aux agents des services généraux et des catégories apparentées) et 1 à 0,9 (ration des P-4/P-5 aux G-6/G-7) (voir la figure 3). La nette concentration du personnel aux classes intermédiaires et intermédiaires-supérieures des administrateurs, des agents des services généraux et des catégories apparentées (les P-3 et P-4 représentent 66 % des administrateurs, les G-4 et G-5 54 % des agents des services généraux et des catégories apparentées (voir figures 4 et 5) influe sur le déroulement des carrières. Les classes subalternes (de début) et supérieures de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées comptent relativement peu de fonctionnaires (parmi les administrateurs, 15 % seulement de P-2 et 17 seulement de P-5; parmi les agents des services généraux et des catégories apparentées, 5 % de G-1/G-2 et 8 % de G-7).

/...

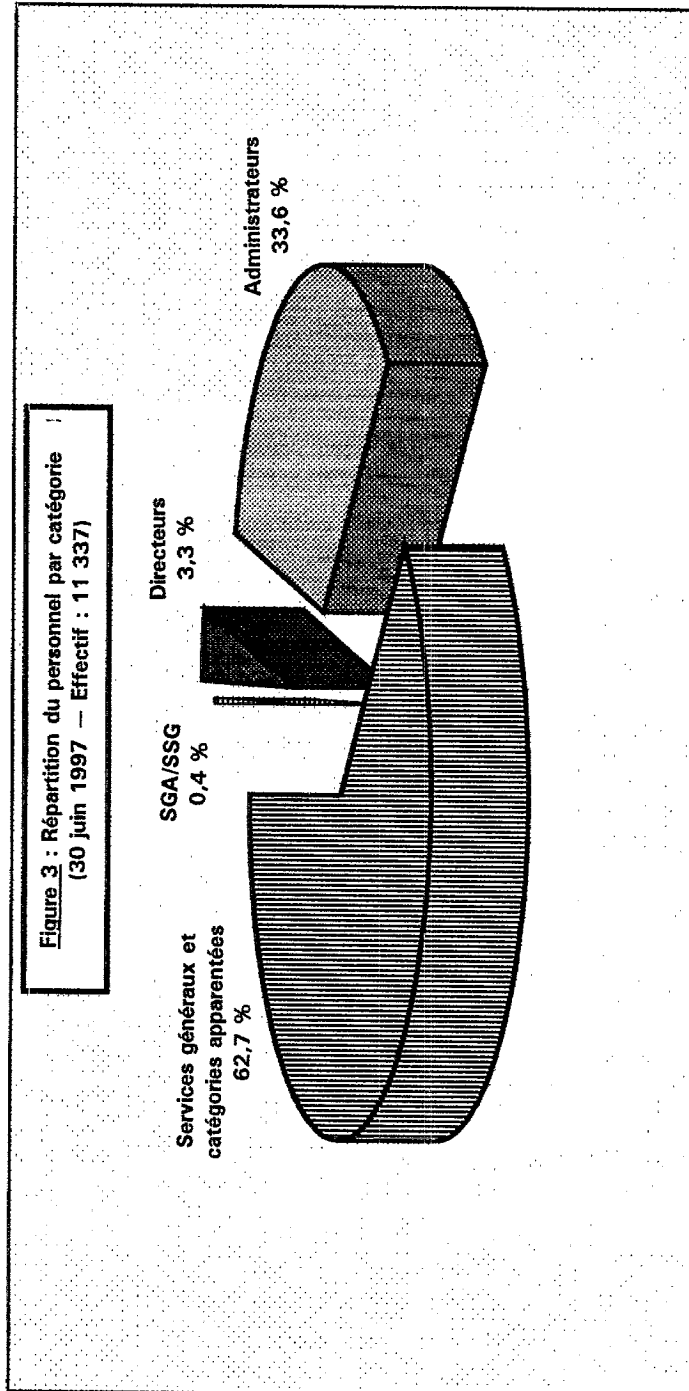
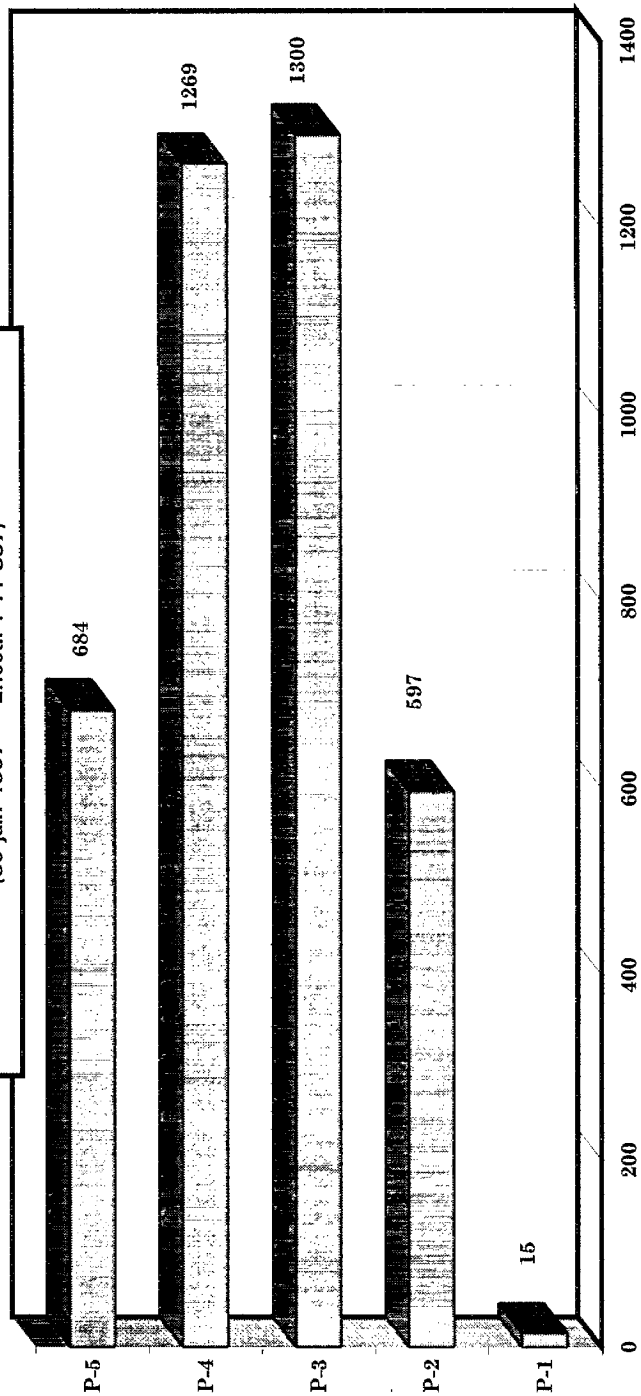
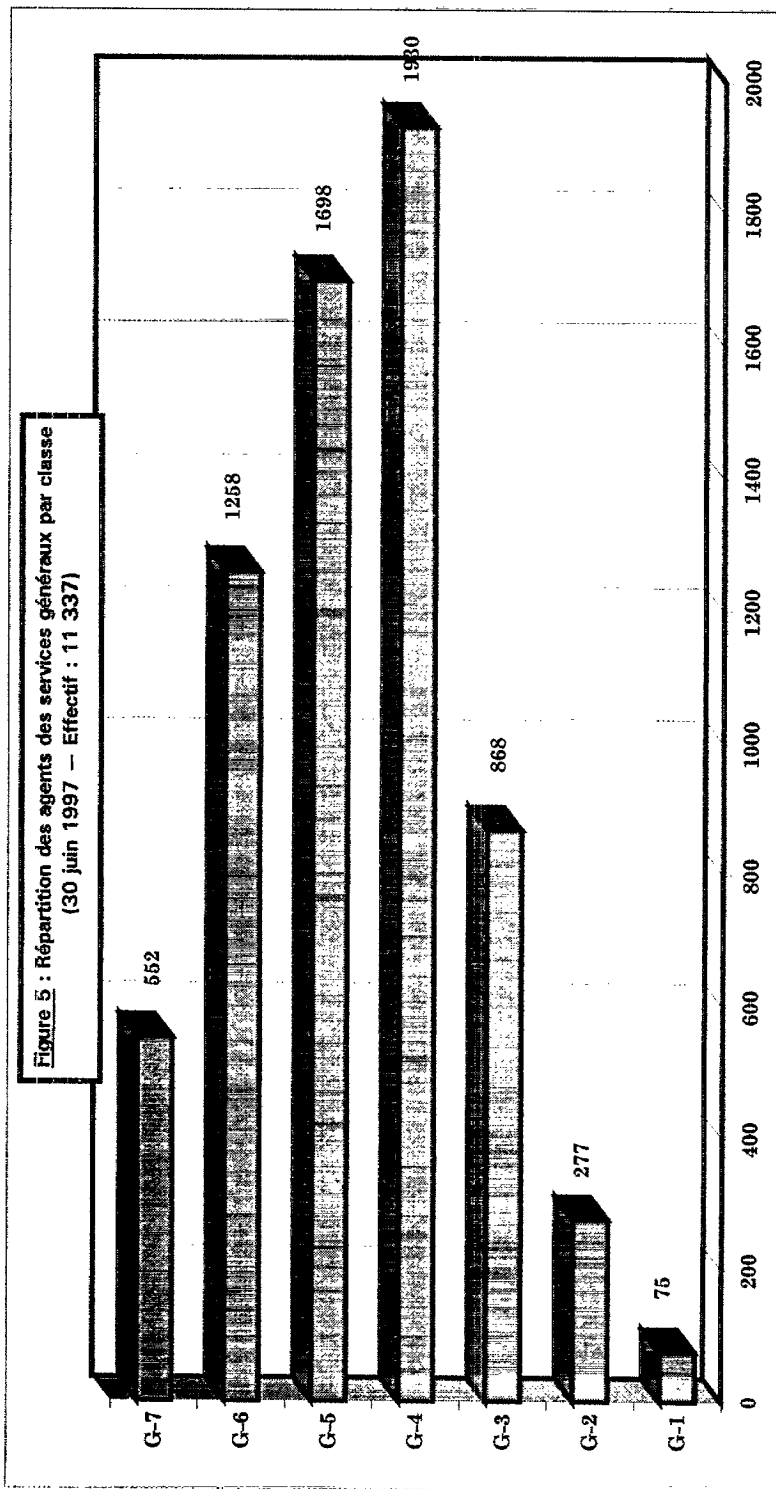


Figure 4 : Répartition des administrateurs par classe  
(30 juin 1997 — Effectif : 11 337)







### Évolution

45. Le nombre de fonctionnaires émargeant au budget ordinaire a diminué de 16 % ces 11 dernières années (10 235 en 1987 et 8 605 en 1997)<sup>6</sup>. En 1996, 62 % des fonctionnaires émargeaient au budget ordinaire et 38 % occupaient des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires, alors qu'en 1987, les chiffres correspondants étaient de 73 % et 27 %. En 1996, le Secrétariat comptait 567 administrateurs de plus qu'en 1987, ce qui s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'administrateurs engagés dans des missions de maintien de la paix. Quant à l'effectif de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, il a diminué de 514 agents entre 1987 (7 526) et 1996 (7 012).

### Observations

46. La forme rhomboïde (base et sommet étroits, renflement médian) de la pyramide hiérarchique des administrateurs et des agents des services généraux et des catégories apparentées est indicative d'une situation où les perspectives de carrière sont limitées.

47. Entre 1987 et 1996, le nombre de fonctionnaires émargeant au budget ordinaire a diminué de 14,5 % et la part du budget ordinaire consacrée au personnel a diminué de 11 %.

48. La répartition du personnel entre catégories et classes n'a pratiquement pas changé, si ce n'est que la proportion des administrateurs a augmenté de 13 % depuis 1987, particulièrement à partir de 1992 à cause des nombreuses opérations de maintien de la paix.

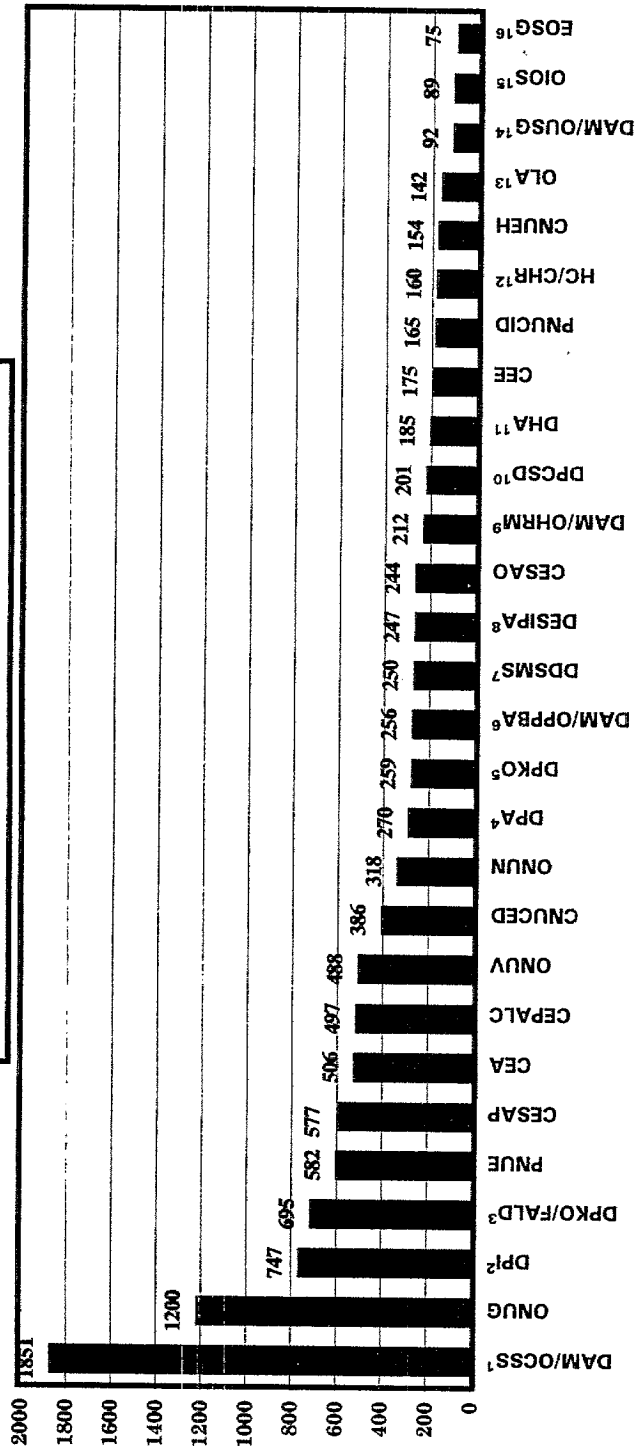
### B. Répartition du personnel par département et bureau

#### Au 30 juin 1997

49. Les départements du Secrétariat les plus nombreux sont le Département de l'administration et de la gestion (Bureau du Secrétaire général adjoint, Bureau de la gestion des ressources humaines, Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et Bureau des services de conférence et services d'appui), qui compte 2 339 fonctionnaires (soit 20,5 % du total), le Département des opérations de maintien de la paix (y compris la Division de l'administration et de la logistique des missions), qui en compte 934 (8,2 %) et le Département de l'information, qui en compte 747 (6,5 %). Ces trois départements emploient plus du tiers du personnel du Secrétariat. Parmi les lieux d'affectation hors siège, c'est l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) qui a l'effectif le plus important (1 216 fonctionnaires, soit 10,6 % du total), suivi du PNUE (598 fonctionnaires, 5,2 %), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (582 fonctionnaires, 5 %), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) (520 fonctionnaires, 4,5 %), de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (502 fonctionnaires, 4,4 %) et de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) (482 fonctionnaires, 4,2 %).

50. La figure 6 ci-après indique la répartition actuelle du personnel entre les divers départements.

Figure 6 : Répartition du personnel par département, bureau ou commission  
 (30 juin 1997 - Effectif : 11 337)



- <sup>1</sup> Bureau des services de conférence et services d'appui (Département de l'administration et de la gestion).
- <sup>2</sup> Département de l'information.
- <sup>3</sup> Division de l'administration et de la logistique des missions (Département des opérations de maintien de la paix).
- <sup>4</sup> Département des affaires politiques.
- <sup>5</sup> Département des opérations de maintien de la paix.
- <sup>6</sup> Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (Département de l'administration et de la gestion).
- <sup>7</sup> Département des services d'appui et de gestion pour le développement.
- <sup>8</sup> Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques.
- <sup>9</sup> Bureau de la gestion des ressources humaines (Département de l'administration et de la gestion).
- <sup>10</sup> Département de la coordination des politiques et du développement durable.
- <sup>11</sup> Département des affaires humanitaires.
- <sup>12</sup> Haut Commissaire aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme.
- <sup>13</sup> Bureau des affaires juridiques.
- <sup>14</sup> Bureau du Secrétaire général adjoint (Département de l'administration et de la gestion).
- <sup>15</sup> Bureau des services de contrôle interne.
- <sup>16</sup> Cabinet du Secrétaire général.

C. Répartition par sexe

Au 30 juin 1997

51. Les hommes et les femmes sont grosso modo à égalité : sur 11 337 fonctionnaires, 5 663 (soit 49,5 %) sont des femmes et 5 770 (soit 50,5 %) sont des hommes. Cependant, cette vue d'ensemble indique des disparités considérables de représentation entre catégories, départements ou bureaux.

52. Aux échelons les plus élevés du Secrétariat, les femmes sont très peu représentées (elles n'occupent que 3 des 34 postes - 8,8 % - de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général inscrits au budget ordinaire)<sup>8</sup>. Elles sont également peu nombreuses dans la catégorie des directeurs, où elles occupent 18 % des postes D-2 et 20,1 % des postes D-1 imputés sur le budget ordinaire (si l'on tient compte aussi des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires, les proportions sont ramenées à 15,6 % et à 18,8 %). Elles sont mieux représentées parmi les administrateurs : elles occupent 37,5 % des postes de la catégorie imputés sur le budget ordinaire (36,2 % si l'on tient compte aussi des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires). Elles sont plus nombreuses encore dans les classes subalternes (P-1 à P-3), où l'objectif des 50 % fixé par l'Assemblée générale est pratiquement atteint : pour les postes inscrits au budget ordinaire, elles représentent 48,7 % de l'effectif des classes P-1/P-2, 39,4 % de la classe P-3, 33,6 % de la classe P-4 et 32,2 % de la classe P-5; si l'on tient compte aussi des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires, elles représentent 47,1 % de l'effectif de la classe P-1/P-2, 38,9 % de la classe P-3, 31,5 % de la classe P-4 et 30,5 % de la classe P-5. Les femmes sont majoritaires dans les services généraux et les catégories apparentées : 60,3 % des postes imputés sur le budget ordinaire et 61,8 % de l'ensemble des postes. Au Siège, le Service de sécurité et les corps de métiers comptent un pourcentage de femmes particulièrement faible (4 % et 3 % respectivement).

53. Pour l'Organisation tout entière, si l'on considère l'ensemble III (qui compte 4 280 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur), on peut répartir les départements et bureaux en quatre catégories selon le taux de représentation des femmes (voir figure 7)<sup>9</sup> :

a) Deux bureaux (le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau du Secrétaire général adjoint du Département de l'administration et de la gestion) comptent plus de 50 % de femmes administrateurs. Au 30 juin 1997, ils étaient les seuls à avoir atteint l'objectif fixé par l'Assemblée générale;

b) Dix départements et bureaux (le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Département de l'information, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le PNUCID, le Département des affaires politiques, le Bureau des services de conférence et services d'appui, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau des services de contrôle interne et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains) comptent une proportion de femmes se situant entre 35 % et 50 %;

c) Huit départements et bureaux (le Cabinet du Secrétaire général, l'ONUG, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Haut Commissariat aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme, le Département des affaires humanitaires, le PNUE et la CEPALC) comptent une faible proportion de femmes, se situant entre 30 % et 35 %);

d) Huit départements et bureaux (l'ONUV, la CESAP, l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), le Département des opérations de maintien de la paix, la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Division de l'administration et de la logistique des missions, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la CEA) comptent un très faible pourcentage de femmes (moins de 30 %). C'est à la CEA que le nombre de femmes est le plus faible parmi les administrateurs (21,5 %).

54. Dans la catégorie des directeurs, les femmes sont encore moins nombreuses (voir figure 8) :

a) Un département et un bureau (le Département des services d'appui et de gestion pour le développement et le Bureau de la gestion des ressources humaines) comptent plus de 35 % de femmes parmi les cadres de direction;

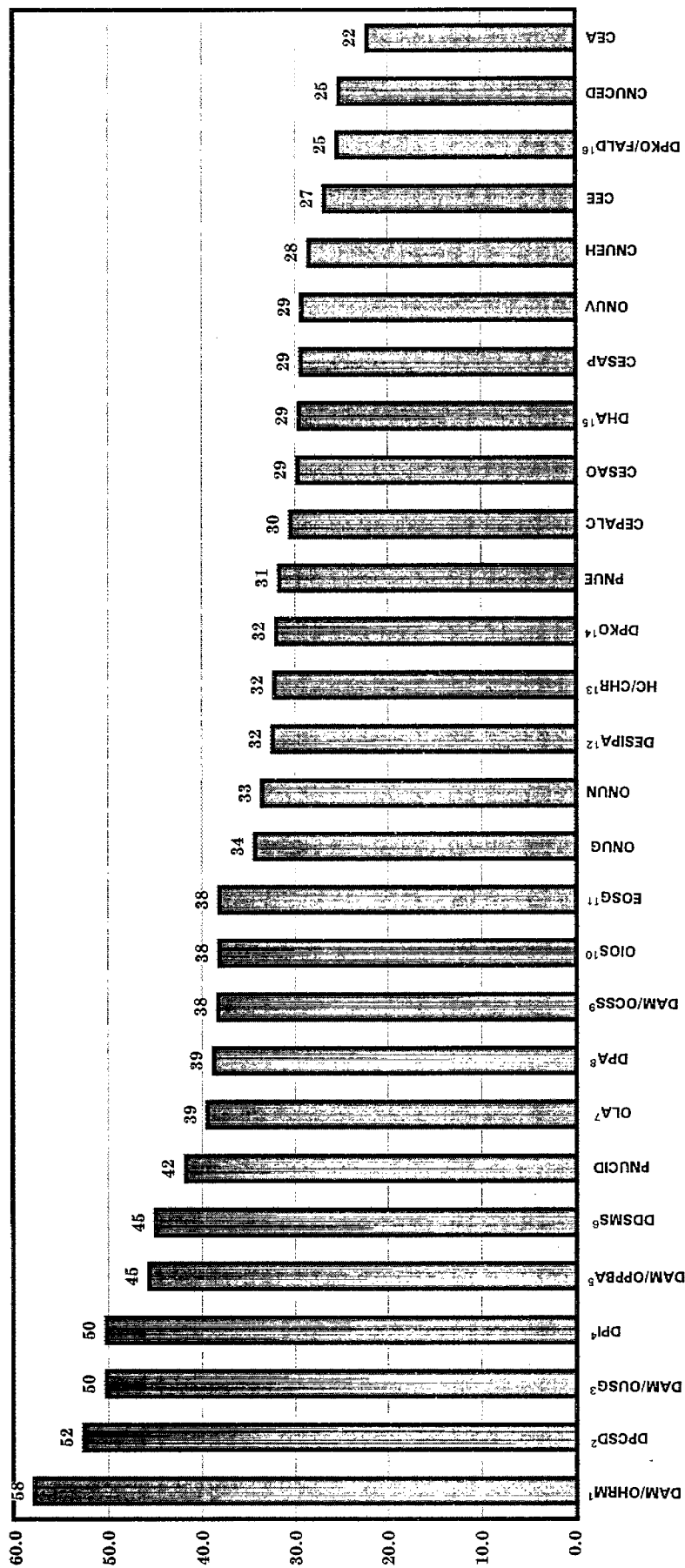
b) Neuf départements et bureaux (la CEA, le Département de l'information, la CEE, l'ONUV, le Bureau des services de conférence et services d'appui, le Département de l'administration et de la gestion, le Département des affaires politiques, le Bureau des services de contrôle interne et la CEPALC) comptent une proportion de femmes égale ou supérieure à 25 %, mais inférieure à 35 %, dans les rangs de leurs directeurs;

c) Dix départements et bureaux (le Cabinet du Secrétaire général, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, le PNUE, la CESAP, le Département de la coordination des politiques et du développement durable, la CESAO, le PNUCID, le Bureau des affaires juridiques et la CNUCED) comptent une proportion de femmes égale ou supérieure à 10 %, mais inférieure à 25 %, parmi leurs directeurs;

d) Deux départements et bureaux (l'ONUG et la Division de l'administration et de la logistique des missions) comptent une proportion de femmes égale ou supérieure à 1 %, mais inférieure à 10 %, parmi leurs directeurs;

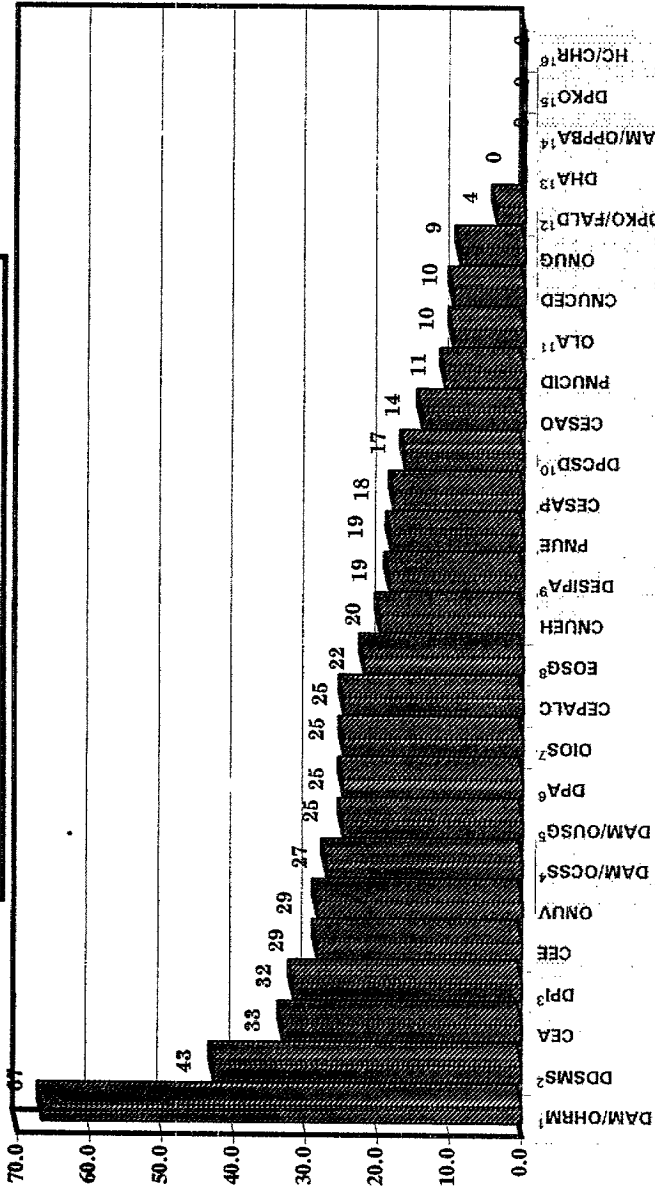
e) Cinq départements et bureaux (le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Département des affaires humanitaires, le Département des opérations de maintien de la paix, le Haut Commissariat aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme et l'ONUN) ne comptent aucune femme directeur.

Figure 7 : Pourcentage de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (30 juin 1997 -- Effectif : 4 280)



/...

Figure 8 : Pourcentage de femmes dans la catégorie des directeurs  
 (30 juin 1997 - Effectif : 368)



<sup>1</sup> Bureau de la gestion des ressources humaines (Département de l'administration et de la gestion).

<sup>2</sup> Département des services d'appui et de gestion pour le développement.

<sup>3</sup> Département de l'information.

<sup>4</sup> Bureau des services de conférence et services d'appui (Département de l'administration et de la gestion).

<sup>5</sup> Bureau du Secrétaire général adjoint (Département de l'administration et de la gestion).

<sup>6</sup> Département des affaires politiques.

<sup>7</sup> Bureau des services de contrôle interne.

<sup>8</sup> Cabinet du Secrétaire général.

<sup>9</sup> Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques.

<sup>10</sup> Département de la coordination des politiques et du développement durable.

<sup>11</sup> Bureau des affaires juridiques.

<sup>12</sup> Division de l'administration et de la logistique des missions (Département des opérations de maintien de la paix).

<sup>13</sup> Département des affaires humanitaires.

<sup>14</sup> Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (Département de l'administration et de la gestion).

<sup>15</sup> Département des opérations de maintien de la paix.

<sup>16</sup> Haut Commissariat aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme.

## Évolution

55. La proportion globale de femmes<sup>10</sup> est passée de 45 % en 1987 à 49 % en 1996. La situation a évolué différemment dans les diverses catégories. Dans celle des directeurs, le nombre de femmes est passé de 30 (8,5 %) en 1987 à 63 (16,8 %) en 1996. Dans celle des administrateurs, il est passé de 1 005 (30,1 %) à 1 381 (35,5 %) au cours de la même période. Enfin, dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, la proportion de femmes est passée de 54,4 % à 58,2 %, quoique l'effectif féminin ait été ramené de 4 094 à 4 082 par la compression générale de ces catégories, qui ne comptaient plus que 7 012 fonctionnaires en 1996, contre 7 526 en 1987 (voir figure 13).

56. Le rythme moyen de féminisation du Secrétariat (le taux annuel est de 9,7 % pour les directeurs et de 3,4 % pour les administrateurs) est trop lent pour que la parité puisse être atteinte d'ici à l'an 2000. Si les circonstances ne changent pas, elle ne pourra l'être à ce rythme qu'en 2006 pour les directeurs et en 2007 pour les administrateurs.

## Observations

57. Dans la plupart des départements et bureaux, le pourcentage de femmes reste faible ou très faible parmi les directeurs et les administrateurs, ainsi que dans certains groupes particuliers. Il est en deçà des objectifs fixés par l'Assemblée générale.

58. Les progrès restent lents dans les catégories des directeurs et des administrateurs. S'ils ne s'accélérent pas dans les trois prochaines années, la parité entre les sexes ne pourra pas être établie d'ici à l'an 2000. Il faudra déployer des efforts particulièrement soutenus pour atteindre les objectifs arrêtés par l'Assemblée générale.

59. Départements et bureaux, en particulier ceux qui comptent un pourcentage faible, très faible ou nul de hauts fonctionnaires féminins vont devoir se fixer des priorités et mettre en oeuvre une stratégie de féminisation.

60. La parité entre les hommes et les femmes va devenir un paramètre prioritaire de la politique du personnel.

### D. Répartition par nationalité<sup>11</sup>

#### Au 30 juin 1997

61. Habituellement, seuls les fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique sont pris en considération lorsqu'il est question de répartition par nationalité. Toutefois, il n'est pas inintéressant sur le plan technique et statistique de replacer cette notion dans un contexte plus large, c'est-à-dire d'examiner la répartition des nationalités dans l'ensemble du Secrétariat.

62. Les fonctionnaires du Secrétariat se répartissent en cinq grands groupes selon la part de leur pays dans l'effectif total (soit 11 337 fonctionnaires)<sup>12</sup> :

a) Deux pays fournissent chacun plus de 5 % de l'effectif du Secrétariat, à savoir les États-Unis d'Amérique (1 638 fonctionnaires, 14,3 %) et la France (843 fonctionnaires, 7,4 %);

b) Vingt pays fournissent chacun 1 % ou plus mais moins de 5 % de l'effectif total (c'est-à-dire que le nombre de leurs fonctionnaires se situe entre 113 et 572), à savoir : le Kenya (561), les Philippines (538), le Royaume-Uni (474), la Thaïlande (438), la Fédération de Russie (418), l'Éthiopie (401), le Chili (325), la Chine (271), l'Inde (265), l'Allemagne (193), le Canada (189), l'Autriche (187), l'Égypte (184), la Suisse (178), l'Espagne (177), l'Italie (167), le Japon (146), la Jordanie (144), le Mexique (128) et le Pérou (121);

c) Dix-neuf pays fournissent chacun 0,5 % ou plus mais moins de 1 % de l'effectif total (c'est-à-dire que le nombre de leurs fonctionnaires se situe entre 56 et 114) : la Jamaïque (108), l'Argentine (102), Trinité-et-Tobago (97), la Colombie (90), le Liban (86), l'Australie (83), l'Irlande (82), le Guyana (79), le Brésil (77), la Belgique (70), le Sénégal (67), Haïti (65), la Tunisie (63), les Pays-Bas (62), l'Uruguay (62), l'Ouganda (61), le Sri Lanka (61), le Ghana (60) et l'Algérie (58);

d) Les fonctionnaires originaires de 128 pays représentent respectivement, moins de 0,5 % de l'effectif total, c'est-à-dire que leur nombre est inférieur à 56;

e) Seize pays ne sont pas représentés<sup>13</sup> : l'Andorre, l'Azerbaïdjan, le Brunéi Darussalam, les États fédérés de Micronésie, les îles Marshall, le Koweït, la Lettonie, le Liechtenstein, Monaco, l'Ouzbékistan, les Palaos, la République de Moldova, la République populaire démocratique de Corée, Saint-Marin, le Tadjikistan et le Turkménistan.

63. Comme la catégorie des services généraux et les catégories apparentées entrent dans le calcul, les pays où se trouvent le Siège, les grands bureaux et les commissions régionales, par exemple l'Autriche, le Chili, les États-Unis, l'Éthiopie, la Jordanie, le Kenya, la Suisse et la Thaïlande, sont représentés davantage.

#### Évolution

64. Le nombre d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies est passé de 159 à 185 entre 1987 et 1996, ce qui représente une augmentation de 16,3 %. Au cours de la même période, le nombre de pays non représentés<sup>14</sup> est passé de 12 (7 %) à 23 (12 %). Entre 1987 et 1991, le nombre de pays non représentés a été ramené de 12 à 9 mais, du fait notamment de l'admission de 25 pays nouvellement indépendants entre 1992 et 1994, il est ensuite passé à 65. Des mesures ont été prises et, en 1996, il a été ramené à 23. Le nombre de pays sous-représentés a été ramené de 24 (15 %) en 1987 à 22 (12 %) en 1996.

#### Observations

65. Le nombre de pays non représentés a commencé à baisser en 1986 mais, en raison de l'admission à l'ONU d'un grand nombre de pays nouvellement



indépendants, il a de nouveau augmenté en 1992 et 1993. Les efforts visant à réduire ce nombre et celui des pays sous-représentés se sont poursuivis et ont abouti à une légère diminution (22 pays en 1996, soit 12 %).

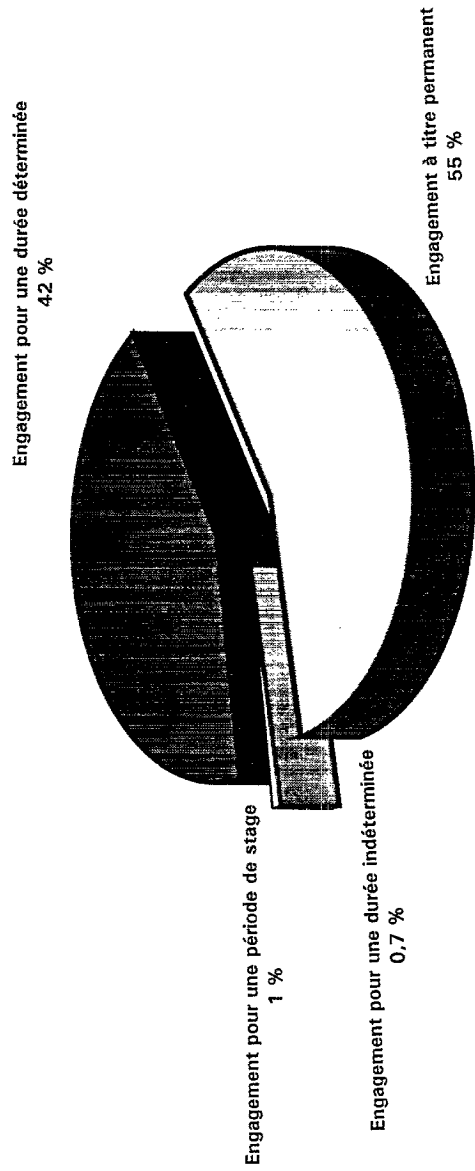
#### E. Répartition par type d'engagement

Au 30 juin 1997

66. Il existe plusieurs types d'engagements, dont les principaux sont les engagements à titre permanent et les engagements pour une durée déterminée<sup>15</sup>. Le rapport entre le nombre d'engagements permanents et celui des engagements à durée déterminée varie selon le groupe de fonctionnaires considéré. Dans l'ensemble I (qui compte 11 337 fonctionnaires), ce rapport se dégage à 55/42 en faveur des premiers, toutes catégories confondues, mais varie d'une catégorie à l'autre (la proportion d'engagements permanents est de 61 % parmi les directeurs, de 57 % parmi les administrateurs et de 54 % parmi les agents des services généraux et des catégories apparentées). Si l'on considère le mode de financement des postes, il apparaît que les fonctionnaires émargeant au budget ordinaire sont, pour les deux tiers (66,5 %) titulaires d'engagements permanents, alors que la proportion est inversée pour ceux qui occupent des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires (71 % sont engagés pour une période déterminée). Parmi les fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, 74 % sont titulaires d'engagements à titre permanent et 26 % sont engagés pour une durée déterminée.

67. Il ressort également des données statistiques que le rapport entre les deux types d'engagement varie d'un département et d'un bureau à l'autre. La proportion de fonctionnaires engagés à titre permanent varie entre 10 % au PNUE et 85 % au Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Au Département des affaires humanitaires, à la Division de l'administration et de la logistique des missions, au CNUEH et au PNUCID, la proportion est inférieure à la moyenne (elle se situe entre 20 et 45 %). Au Département des services d'appui et de gestion pour le développement, à la CEPALC, à la CESAP, à la CESAO, au Bureau des services de contrôle interne, au Cabinet du Secrétaire général et de l'ONUV, elle se situe dans la moyenne (45-60 %). Dans la majorité des autres départements et bureaux, à savoir le Département de l'administration et de la gestion, le Bureau des services de conférence et services d'appui, le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Département des affaires politiques, le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Département de l'information, la CEA, la CEE, le Bureau des affaires juridiques, la CNUCED et l'ONUG, elle est supérieure à la moyenne (60-80 %).

Figure 9 : Répartition du personnel  
par type d'engagement  
(30 juin 1997 — Effectif : (11 337)



### Évolution

68. Entre 1987 et 1996, le ratio entre engagements permanents et engagements à durée déterminée a évolué de façon différente selon la taille du groupe que l'on considère. Pour l'ensemble des fonctionnaires titulaires d'un engagement d'au moins un an, le nombre et la proportion d'engagements à durée déterminée a nettement augmenté, les engagements permanents connaissant une évolution inverse [en 1987, le Secrétariat comptait 3 740 fonctionnaires engagés pour une durée déterminée (29 %) et 7 692 fonctionnaires engagés à titre permanent (59,5 %); en 1996, ces chiffres étaient passés à 5 223 (41 %) et 6 516 (48,5 %)]. L'évolution est différente pour la catégorie des administrateurs, où deux tendances se dégagent : d'une part, la proportion d'engagements à titre permanent a diminué (elle s'est maintenue à 68 % entre 1987 et 1992, puis a commencé à diminuer en 1993; en 1996, elle était de 57 %); d'autre part, pour les fonctionnaires occupant des postes soumis à répartition géographique, elle n'a cessé d'augmenter entre 1987 et 1995 (passant de 68 à 75,6 %), pour ensuite diminuer légèrement, jusqu'à 73,5 %, en 1996.

### Observations

69. La proportion des engagements à durée déterminée dans l'ensemble du Secrétariat a augmenté avec les années, atteignant jusqu'à 50 % du total. Cependant, dans certains groupes d'administrateurs, la proportion d'engagements permanents est plus élevée et ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années.

### F. Répartition par lieu d'affectation

#### Au 30 juin 1997

70. Le personnel du Secrétariat est disséminé entre le Siège de l'Organisation, à New York<sup>16</sup> (4 563 fonctionnaires, soit 40,2 % du total), les sept autres lieux d'affectation principaux (45,4 %, à savoir : Genève : 2 339 fonctionnaires; Nairobi : 823; Vienne : 670; Bangkok : 575; Addis-Abeba : 451; Santiago : 366 et Amman : 241) et les missions des Nations Unies (1 633 fonctionnaires, soit 14,4 %). Le rapport entre le nombre de fonctionnaires en poste au Siège et dans les autres lieux d'affectation est de 40 à 60. Les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont mieux représentés au Siège (où ils comptent pour 65 % de l'effectif total). Les missions financées par le budget ordinaire<sup>17</sup> et Nairobi comptent un fort pourcentage de postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires (60 % et 76 % respectivement). Genève (22 %), Vienne (21 %) et New York (18 %) en comptent aussi une proportion relativement importante.

### Évolution

71. La répartition des fonctionnaires titulaires d'un engagement d'au moins un an entre les divers lieux d'affectation (Siège de l'ONU, lieux d'affectation principaux et missions) est restée relativement stable au cours de la période de référence (1987-1996).

### G. Répartition par âge

Au 30 juin 1997

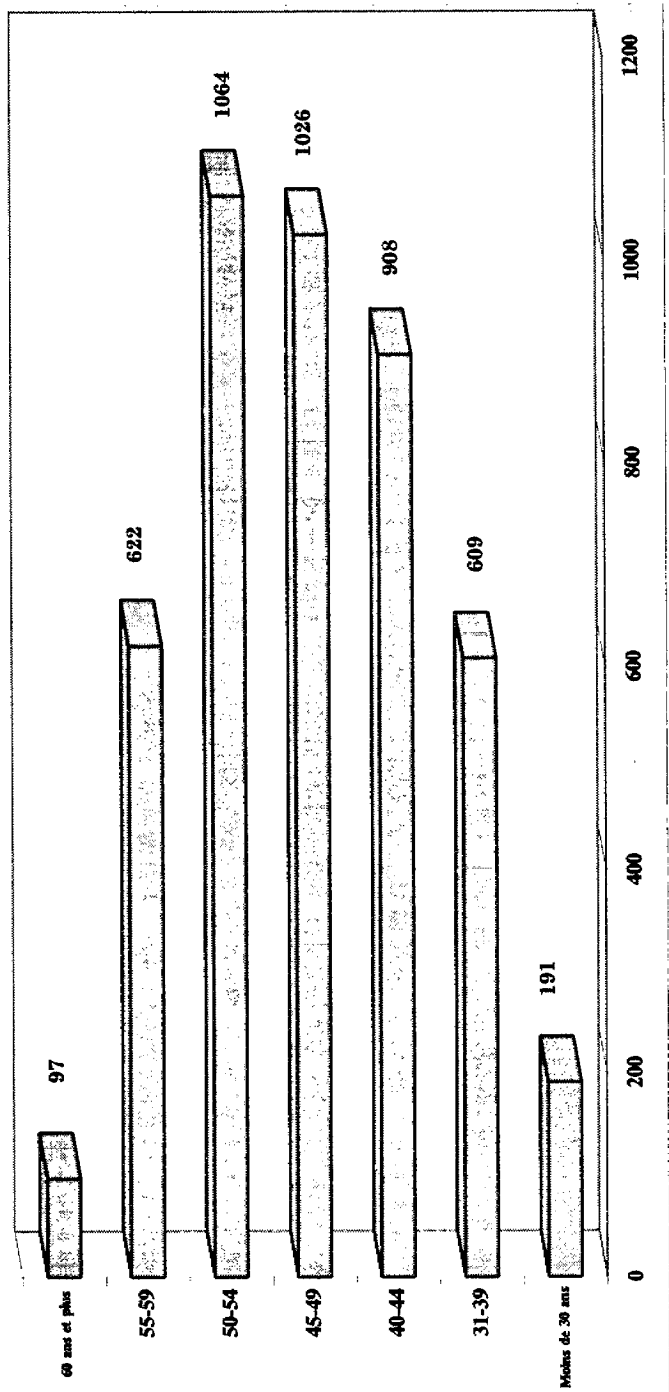
72. Les statistiques font apparaître une organisation vieillissante : la moyenne d'âge des fonctionnaires a augmenté de trois ces 10 dernières années. La plupart des fonctionnaires se situent dans les tranches d'âge supérieures : 62 % d'entre eux ont plus de 45 ans, 4 % seulement ont moins de 30 ans, 18 % ont moins de 40 ans et 38 % ont moins de 45 ans. Les fonctionnaires âgés de 45 à 54 ans constituant les deux tiers du personnel et l'effectif des tranches d'âge inférieures étant réduit, il sera difficile, pendant plusieurs années encore, de pourvoir de jeunes fonctionnaires de carrière les postes devenus vacants. La vague des départs à la retraite des 55-59 ans (qui représentent 14 % de l'effectif total) et des 45-54 ans (46 %) se marquera dans cinq ans, c'est-à-dire en 2002, par un doublement soudain du taux de renouvellement du personnel (voir figure 11).

73. Dans la catégorie des directeurs (classes D-1 et D-2), la moyenne d'âge est de 54 ans. C'est la catégorie qui compte le pourcentage le plus élevé de fonctionnaires dans les tranches d'âge supérieures (85 % ont plus de 50 ans et 47 % plus de 55 ans), ce qui s'explique par le fait que les postes D-1 et D-2 sont en grande partie occupés par d'anciens administrateurs qui ont été promus. La moyenne d'âge des administrateurs (P-1 à P-5) est de 46 ans; la répartition est plus équilibrée et la fourchette d'âge moins restreinte dans cette catégorie, qui compte davantage de jeunes fonctionnaires (voir figure 10). Le personnel des services généraux et des catégories apparentées a une moyenne d'âge de 44 ans. Il est le groupe le plus jeune et présente la fourchette d'âge la plus large. La faible représentation des jeunes dans les classes de début, chez les administrateurs comme dans les services généraux et les catégories apparentées, soulèvera des problèmes de relève des fonctionnaires de carrière.

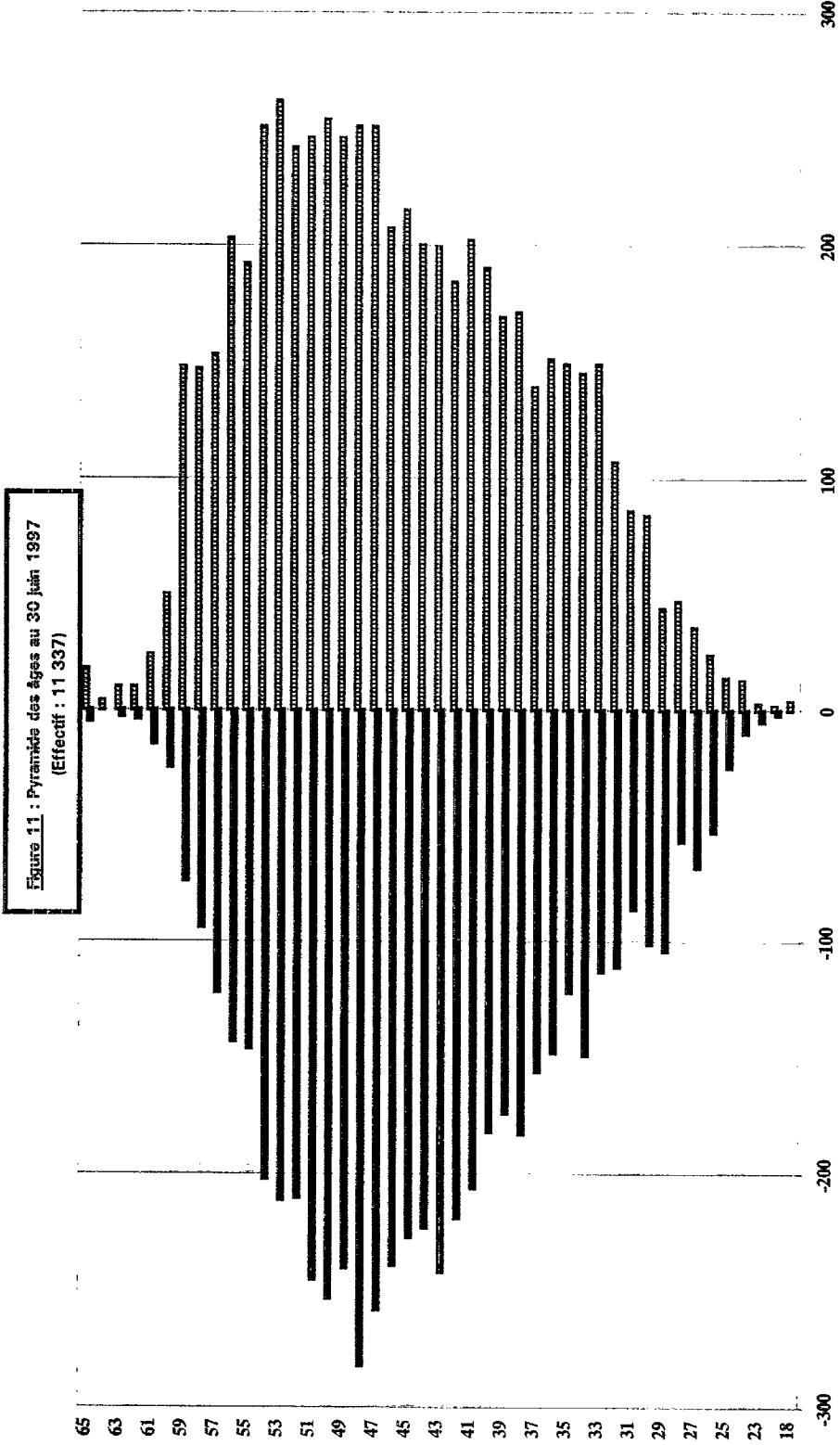
#### Cas particuliers

74. C'est au Haut Commissariat aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme que la moyenne d'âge est la plus basse (40,5 ans) et à la CEA qu'elle est la plus haute (51 ans). Elle est relativement basse au Département des affaires humanitaires (catégorie des directeurs), au Bureau des affaires juridiques (catégorie des administrateurs) et au Département des opérations de maintien de la paix (catégorie des services généraux et catégories apparentées), et relativement élevée à la CEPALC (catégorie des directeurs), à la CESAO (catégorie des administrateurs) et à la CNUCED (services généraux et catégories apparentées). La moyenne d'âge des hommes est supérieure à celle des femmes. Les titulaires d'engagements permanents et les stagiaires sont généralement plus âgés que la moyenne (qui est de 51 ans pour le groupe).

Figure 10 : Répartition par âge (directeurs et administrateurs : 4 280 fonctionnaires)  
(30 juin 1997)



▨ Hommes  
■ Femmes



### Évolution

75. L'âge moyen à la prise de fonctions<sup>18</sup> est resté relativement stable pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées (34,2 ans en 1987 et 34,8 ans en 1996). Pour la catégorie des administrateurs, il est passé de 36,1 ans en 1987 à 41,1 ans en 1996. Pour la catégorie des directeurs, il a été ramenée de 52,7 ans en 1987 à 51 ans en 1996 (voir figure 12).

### Observations

76. La relative absence de jeunes est particulièrement préoccupante, surtout dans les classes subalternes (P-2 et P-3), qui constituent la relève principale. Le taux actuel de départs à la retraite et les compressions d'effectifs font qu'il y a peu de postes à pourvoir, ce qui va se traduire par un ralentissement du recrutement et donc faire augmenter encore la moyenne d'âge du personnel.

77. Entre 1987 et 1996, l'âge moyen à la prise de fonctions est resté élevé pour toutes les catégories de personnel.

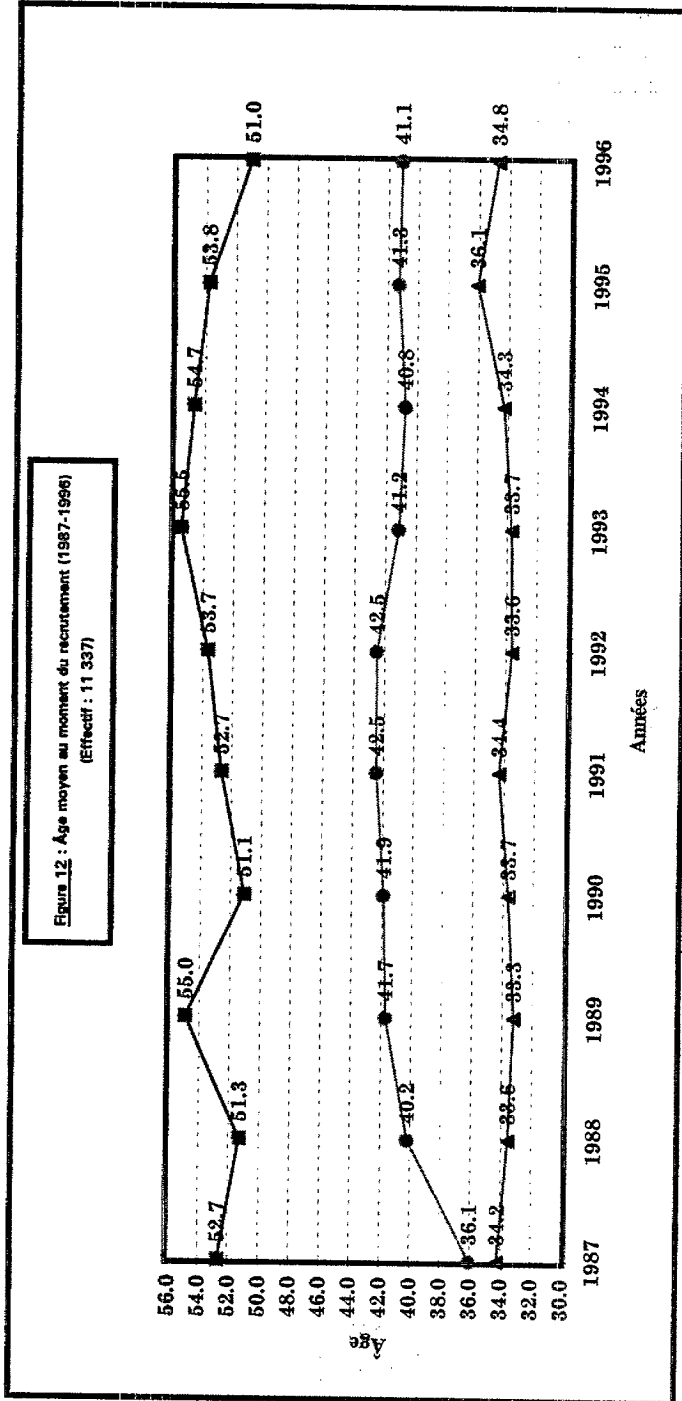
78. Cet âge moyen est resté relativement stable pour les services généraux et les catégories apparentées; il a baissé de 1,7 an dans la catégorie des directeurs mais augmenté de 5 ans dans celle des administrateurs.

### H. Ancienneté

#### Au 30 juin 1997<sup>19</sup>

79. Les fonctionnaires titulaires d'engagements d'au moins un an (11 337 personnes) ont en moyenne 12 ans d'ancienneté. La durée de service est plus longue (15 ans) dans la catégorie des directeurs, où la moyenne d'âge est supérieure; elle l'est également dans les services généraux et les catégories apparentées (13 ans). Les administrateurs restent moins longtemps en fonction à l'Organisation (11 ans), le taux de rotation et le pourcentage d'engagements à durée déterminée étant plus élevés dans leur cas.

80. Pour l'ensemble de l'Organisation, la durée de service varie entre 6,5 ans au Département des affaires humanitaires et 16 ans à la CEA. Lorsqu'elle est inférieure à la moyenne (c'est-à-dire comprise entre 6 et 9 ans, par exemple au PNUE, au PNUCID, au CNUEH, au Haut Commissariat aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme, à la Division de l'administration et de la logistique des missions, au Département des affaires humanitaires et au Département des services d'appui et de gestion pour le développement), c'est en général que le personnel est plus jeune, c'est-à-dire que les dates d'entrée en fonctions sont plus récentes et/ou que le taux de rotation est plus élevé. Au Département de la coordination des politiques et du développement durable, au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, à la CEE, au Bureau des services de contrôle interne, au Bureau des affaires juridiques, à la CNUCED, à l'ONUN et à l'ONUV, la durée de service se situe dans la moyenne (entre 10 et 13 ans). Au Département de l'administration et de la gestion, au Bureau des services de conférence et services d'appui, au Bureau de la gestion des ressources humaines, au Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, au Département des affaires





politiques, au Département de l'information, à la CEA, à la CEPALC, à la CESAP et à l'ONUG, elle est supérieure à la moyenne (plus de 13 ans) car le personnel y est plus âgé, ce qui correspond à des dates d'entrée en fonctions plus anciennes et/ou à un taux de rotation plus faible (les fonctionnaires restant plus longtemps au service du même département ou bureau).

81. L'ancienneté des fonctionnaires est un indicateur particulièrement significatif de l'expérience et des capacités accumulées par l'Organisation quand on considère les fonctionnaires titulaires d'engagements permanents. Calculée sur cette base, l'ancienneté moyenne est nettement plus élevée: 18 ans toutes catégories confondues, 21 ans pour les directeurs, 16,2 ans pour les administrateurs et 18,7 ans pour les services généraux et les catégories apparentées. Le Département de l'administration et de la gestion, le Bureau des services de conférence et services d'appui, le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, le Département des affaires humanitaires, le Département des affaires politiques, le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Département de l'information, la Division de l'administration et de la logistique des missions, la CEE, la CESAO, le Haut Commissariat aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme, le Bureau des services de contrôle interne, la CNUCED, le PNUE, l'ONUG, l'ONUN et l'ONUUV se situent dans la moyenne (entre 16 et 20 ans). La CEA, la CEPALC et la CESAP se situent bien au-delà de la moyenne (plus de 20 ans) et le Bureau des affaires juridiques, le Cabinet du Secrétaire général, le CNUEH et le PNUCID nettement en-deçà.

#### Observations

82. La durée de service indique la durée moyenne des carrières au Secrétariat, laquelle permet de calculer les taux standard de rotation du personnel.

83. La durée de service, qui varie fortement d'un département ou bureau à l'autre, est un bon indicateur de l'expérience accumulée par le personnel. Conjuguée à la variable âge, elle est un facteur encore plus utile pour la gestion prévisionnelle du personnel au niveau des départements.

84. Dans certains départements et bureaux, on a constaté une corrélation étroite entre la moyenne d'âge et l'ancienneté moyenne du personnel<sup>20</sup>. Considérées ensemble, ces deux variables donnent une idée des besoins futurs en personnel. Si les deux moyennes sont élevées, les responsables doivent se préparer à des départs prochains; si elles sont faibles, aucun changement fondamental n'est à prévoir à court terme.

#### I. Résumé et principales conclusions

85. La forme rhomboïde de la pyramide hiérarchique des administrateurs et des agents des services généraux et des catégories apparentées trahit une situation où les perspectives de carrière sont limitées. L'effectif des classes de début étant insuffisant, il va être difficile de remplacer de façon rationnelle et sans y perdre les fonctionnaires qui sont promus ou quittent l'Organisation.

86. Il convient d'analyser séparément pour chaque lieu d'affectation la question des effectifs des différentes catégories et celle de leurs proportions optimales.

87. Les femmes restent peu représentées dans certains groupes précis, notamment aux postes stratégiques. Elles sont généralement moins nombreuses dans les lieux d'affectation hors siège. Des stratégies et des mesures spéciales ont déjà été adoptées pour atteindre dès que possible l'objectif de la parité. Si la proportion de femmes parmi les directeurs et les administrateurs continue d'augmenter au rythme actuel, la parité ne sera pas atteinte d'ici à l'an 2000.

88. Le ratio entre engagements permanents et engagements à durée déterminée varie selon les ensembles statistiques. C'est parmi le personnel occupant des postes soumis à la répartition géographique que les premiers sont le mieux représentés (76 contre 24). Il convient aussi de suivre l'évolution de ce ratio dans les ensembles plus larges (par exemple celui des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, ou celui des titulaires d'engagements d'au moins un an), car c'est une variable extrêmement utile pour planifier la relève du personnel.

89. La majorité (les deux tiers) des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur sont en poste à New York, au Siège de l'Organisation.

90. Le vieillissement général du personnel, conjugué à la moyenne d'âge actuelle dans chaque catégorie, va réduire pendant plusieurs années la possibilité de remplacer les fonctionnaires qui cessent leurs fonctions par des fonctionnaires de carrière plus jeunes. L'absence relative de jeunes est préoccupante, surtout aux classes subalternes (P-2 et P-3) qui fournissent normalement le gros de la relève. Les taux de départ à la retraite et de rotation étant faibles, le nombre de postes à pourvoir par remplacement ou recrutement diminue et le vieillissement du personnel s'accroît.

91. C'est parmi les titulaires d'engagements à titre permanent que la durée de service est la plus longue (18 ans en moyenne, toutes catégories confondues). Elle est supérieure à la moyenne pour la catégorie des directeurs et la catégorie des services généraux et les catégories apparentées et inférieure à la moyenne pour celle des administrateurs.

92. La corrélation entre la moyenne d'âge et l'ancienneté, constatée dans certains départements et bureaux, est une donnée intéressante du profil statistique du personnel, mais aussi une considération importante pour la gestion prévisionnelle des ressources humaines en général et la préparation de la relève à l'échelon des départements.

## II. FLUX DE PERSONNEL (PÉRIODE DE RÉFÉRENCE 1987-1996)

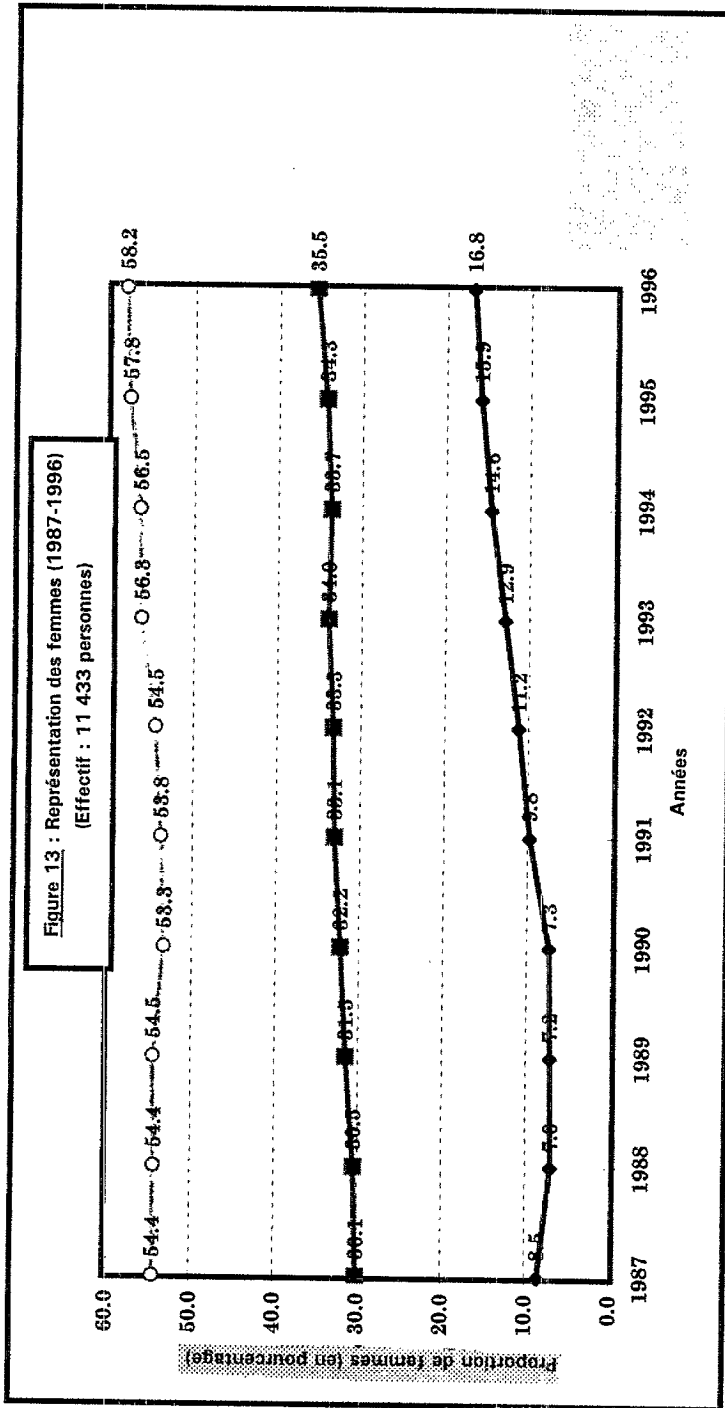
### A. Recrutement

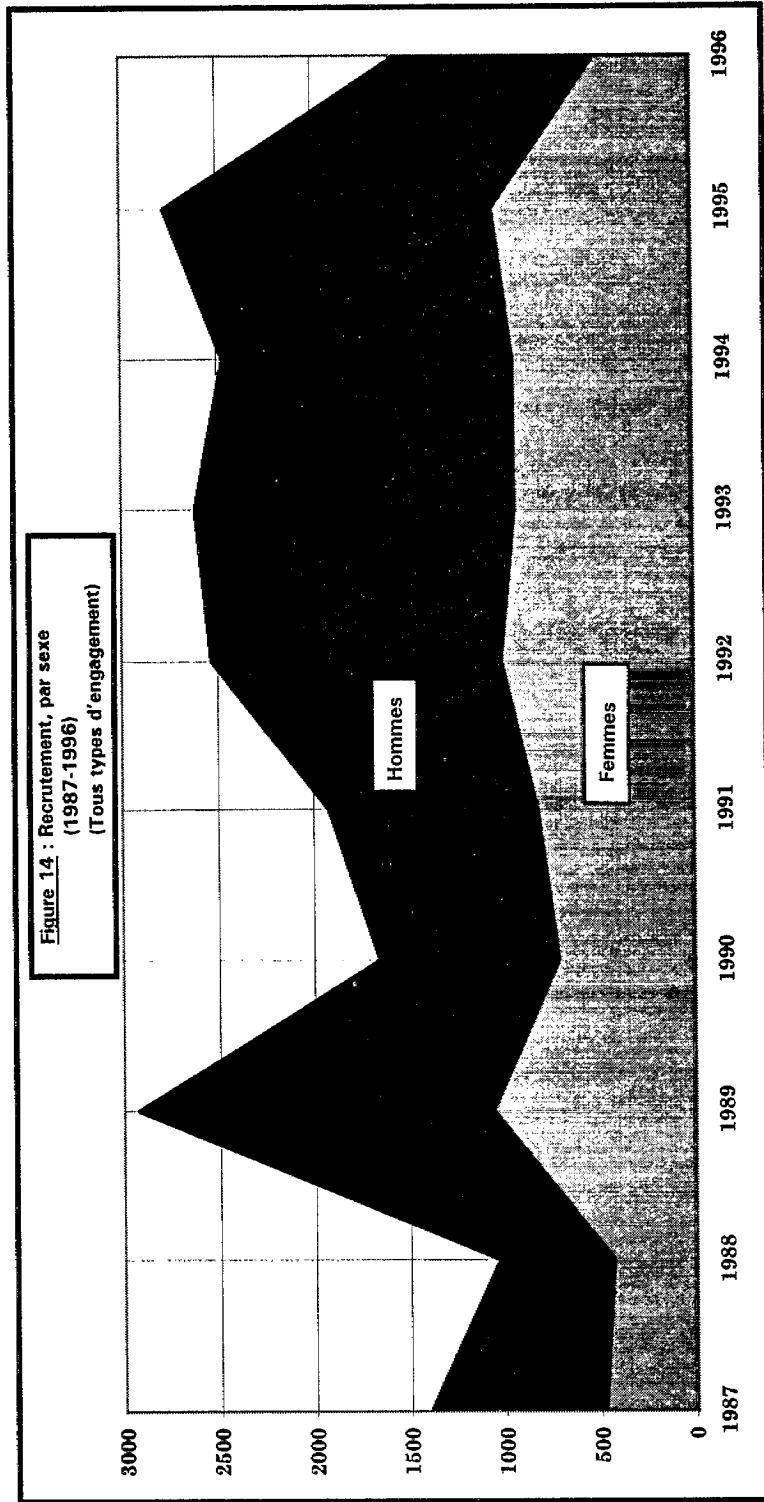
#### Analyse des données d'ensemble<sup>21</sup>

93. Entre 1987 et 1996, abstraction faite du type d'engagement et de la source de financement<sup>22</sup>, 50 personnes en moyenne (2,6 %) ont été recrutées chaque année dans la catégorie des directeurs, 690 (37 %) dans celle des administrateurs et 1 120 (60,3 %) dans celle des services généraux et dans les catégories apparentées<sup>23</sup>. Ces moyennes sont en harmonie avec la répartition actuelle du personnel par catégorie<sup>24</sup>. Le recrutement des directeurs est demeuré stable pendant la décennie, se situant entre 2 et 3 % du total. Le recrutement des administrateurs a représenté un tiers du total entre 1987 et 1989, mais a atteint 51 % en 1994. Le recrutement dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées de 1987 à 1989 a représenté 66 % du total. Toutefois, il a diminué de 31 points entre 1990 et 1996. Le surrecrutement des administrateurs est directement lié à l'augmentation du nombre des missions effectuées pendant la période de référence.

#### Parité entre les sexes

94. Les femmes représentaient environ un tiers (32 %) de l'ensemble des recrutements pendant la période de référence (8 580 sur un total de 21 563 personnes; voir figure 14). Les moyennes annuelles donnent 780 femmes recrutées contre 1 188 hommes. Les moyennes féminines sont restées basses dans la catégorie des directeurs (8 %) et ont atteint 38 % dans la catégorie des administrateurs et 48 % dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées. La proportion des femmes dans le total des recrutements (directeurs, administrateurs, services généraux et catégories apparentées) a diminué, passant de 48 % en 1987 à 32 % en 1996, ce qui est préoccupant au regard de l'idéal de la parité entre les sexes. Le recrutement de femmes dans la catégorie des directeurs est passé de zéro en 1987 à 25 % en 1996. Dans la catégorie des administrateurs, il est passé de 38 % à 35 %. De même, la proportion de femmes recrutées dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées est passée de 56 % à 43 %.





Type d'engagement

95. Une grande partie du personnel recruté au cours de la période de référence a été engagée pour une durée déterminée (57 % en moyenne); les engagements pour une durée déterminée ont représenté 41 % du total, tandis que les engagements pour une période de stage n'en ont représenté que 2 %. Les moyennes annuelles par catégorie pour les engagements à durée déterminée s'établissaient à 2 % pour la catégorie des directeurs, à 58 % pour celle des administrateurs et à 40 % pour celle des services généraux et les catégories apparentées.

Observations

96. La répartition par catégorie du personnel recruté correspond à la répartition actuelle de l'effectif entre les catégories. L'augmentation de la proportion annuelle du personnel recruté dans la catégorie des administrateurs depuis 1990 a coïncidé avec une diminution du nombre de recrutements dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées.

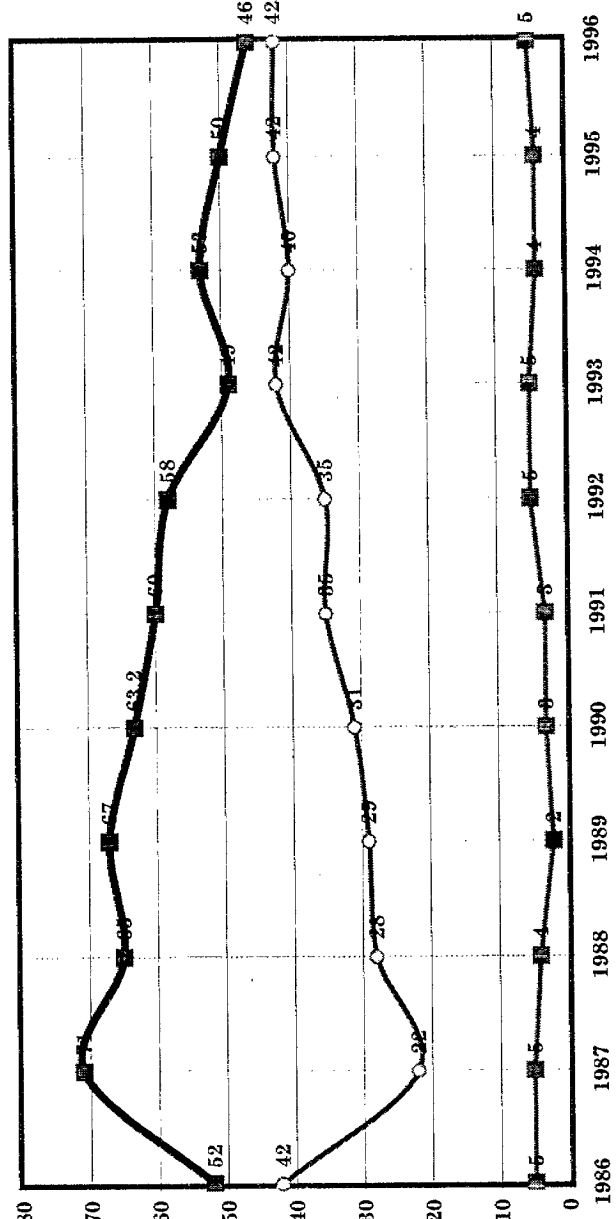
97. Le nombre des femmes recrutées ainsi que le taux d'augmentation du recrutement des femmes sont demeurés à un tiers du total au cours des 10 dernières années.

98. Si l'on met de côté l'augmentation du nombre de femmes recrutées dans les rangs des directeurs, la tendance à la diminution du recrutement féminin (réduction de 16 % en 10 ans) reste préoccupante.

B. Cessations de serviceAnalyse des données d'ensemble

99. Les cessations de service par catégorie et niveau se sont maintenues au même rythme que les recrutements : 4 % dans la catégorie des directeurs, 35,3 % dans celle des administrateurs et 57,6 % dans celle des services généraux et les catégories apparentées<sup>25</sup>. L'évolution fonctionnelle a suivi la même courbe : stabilisée entre 3 % et 5 % pour les directeurs; inférieure au tiers jusqu'en 1991 pour les administrateurs, puis atteignant 42 % en 1996, ce qui correspond à l'accroissement des recrutements d'administrateurs postérieur à 1990. Enfin, après avoir atteint un niveau record en 1987 (71 %), les cessations de service dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées ont progressivement diminué, passant sous la barre des deux tiers avant de diminuer encore, jusqu'en deçà de la moitié en 1996 (voir figure 15).

Figure 15 : Cessations de service, par catégorie  
 (en pourcentage)  
 (Tous types d'engagement)



### Répartition par sexe

100. Sur le total de 21 818 cessations de service (1987-1996), les femmes représentaient 8 727 cas (40 %). Les moyennes annuelles par catégorie s'établissent à 6 dans la catégorie des directeurs (7 %), 244 dans celle des administrateurs (34 %) et 514 dans celle des services généraux et les catégories apparentées (47 %).

### Répartition par type d'engagement

101. Les cessations de service du personnel engagé pour une durée déterminée représentent 21 % du total pour la catégorie des directeurs, 54 % pour celle des administrateurs et 25 % pour celle des services généraux et les catégories apparentées.

### Répartition par motif

102. Les membres du personnel de l'Organisation cessent leurs fonctions pour six grandes raisons : fin de contrat; démission; retraite; licenciement amiable; décès et ennuis de santé; renvoi. Pour la période de référence, les trois principales raisons des cessations de service à l'Organisation sont les suivantes, dans l'ordre des moyennes annuelles : fin de contrat (1 289 personnes, soit 65 %); démission (357 personnes, soit 18 %); retraite (159 personnes, soit 8 %). Les autres motifs sont statistiquement insignifiants : décès et ennuis de santé, 40 personnes, soit 2 % par an; renvois : 13 cas, soit 0,7 % par an. Le nombre des départs à la retraite est demeuré stable. L'incidence des expirations (et des non-renouvellements) d'engagement a augmenté en 1988, passant de 50 % à 66 % de l'ensemble des cessations de service.

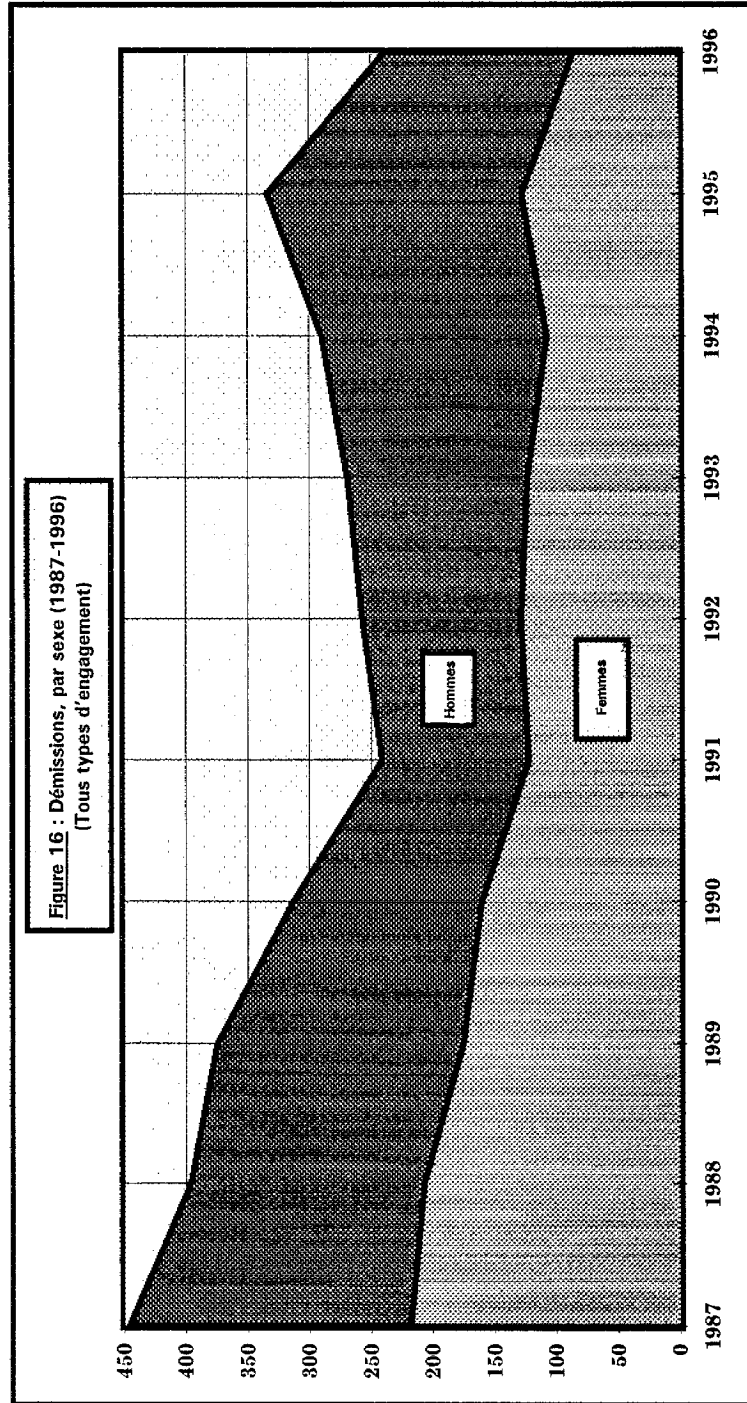
103. L'expiration/non-renouvellement d'engagement est la cause normale de la cessation de service de la majorité des fonctionnaires engagés pour une durée déterminée. Le nombre des démissions est supérieur au nombre des départs à la retraite, situation d'autant plus préoccupante qu'elle a prévalu pendant toute la période. Dans la catégorie des directeurs, l'expiration de l'engagement est restée la principale raison des départs (46 %), la retraite venant en second (26 %), cependant que la proportion des démissions diminuait jusqu'à 15 %. Dans la catégorie des administrateurs, l'expiration de l'engagement a été à l'origine de plus de deux départs sur trois, suivie par les démissions (16 %) et les départs à la retraite (7,5 %).

### Démissions

104. Les démissions viennent en second parmi les causes de la rotation du personnel de toutes les catégories, à l'exception de celle des directeurs. Leur nombre moyen annuel se dégage à 348 pour la période de référence et se répartit comme suit : 14 dans la catégorie des directeurs (4 %), 116 dans celle des administrateurs (33,3 %) et 218 dans celle des services généraux et les catégories apparentées (62,6 %). En outre, 35 % (123) des démissionnaires faisaient carrière, 53 % (185) avaient un engagement de durée déterminée et 7 % (23) un engagement à court terme. La répartition par âge révèle que plus des deux tiers (70 %) de toutes les démissions ont été présentées par des moins

/...





de 45 ans (60 % de moins de 40 ans et 44 % de moins de 35 ans). Le nombre des démissions aux classes P-1 à P-3 est préoccupant en ce que les démissions peuvent compromettre la capacité qu'a le Secrétariat de conserver le personnel dont il a besoin, d'offrir des carrières en son sein, de ne pas perdre le profit des compétences acquises et de faire valoir les ressources dans lesquelles l'Organisation a investi. Le nombre moyen des démissions dans le groupe P-1 à P-3 est de 60 par an (53 % des démissions d'administrateur), dont 51 % concernant des moins de 45 ans.

#### Observations

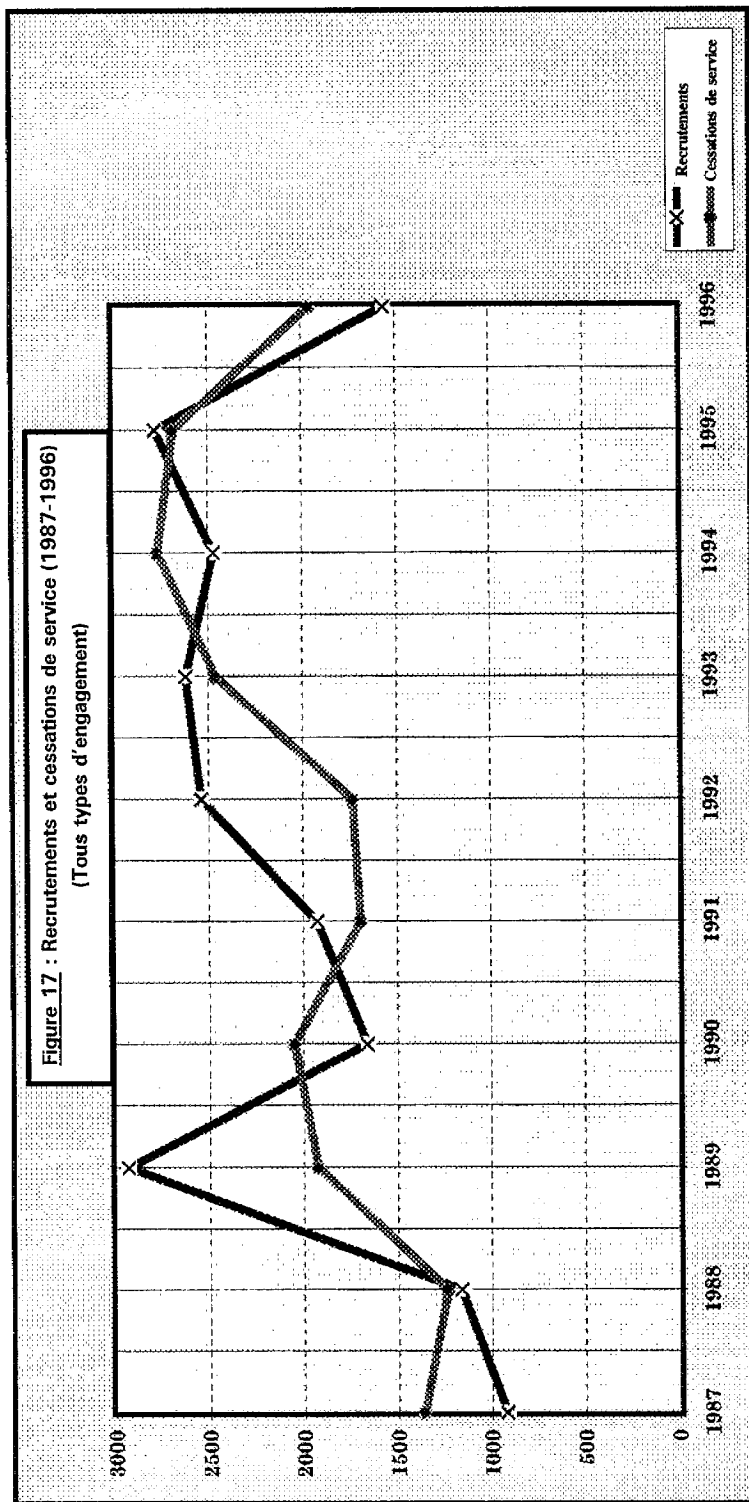
105. La répartition des cessations de service par catégorie concorde avec la répartition actuelle de l'effectif entre les catégories.

106. Le nombre des départs à la retraite des 10 dernières années est resté inférieur à ce qui peut être considéré comme le taux de renouvellement "normal" (voir aussi par. 4 ci-dessus), ce qui a ralenti la relève du personnel âgé du Secrétariat par de nouveaux fonctionnaires plus jeunes.

107. Le nombre relativement élevé des démissions est inquiétant. Soixante-dix pour cent des fonctionnaires qui démissionnent ont moins de 45 ans, phénomène qui réduit les possibilités qu'a l'Organisation de remplacer le personnel des échelons les plus élevés (les démissionnaires ont de 5 à 10 ans d'expérience professionnelle et il est très difficile de leur trouver des remplaçants).

#### C. Équilibre entre recrutements et cessations de service

108. De 1987 à 1996, il y a eu au Secrétariat 20 554 recrutements et 19 842 cessations de service, soit un solde positif de 712 personnes<sup>26</sup>. Les moyennes ont été de 1 968 recrutements et 1 983 cessations de service par an, mais les données annuelles varient fortement d'une année à l'autre. La courbe des recrutements et celle des cessations de service sont restées synchrones pendant toute la période, sauf en 1989, où il y a eu 1 000 recrutements de plus que de cessations de service.



D. Renouvellement du personnel

Analyse de l'indice annuel de renouvellement

109. Les taux de renouvellement du personnel présentés ci-dessous sont basés sur un indice de renouvellement standard, obtenu en rapportant le nombre des départs dans une année donnée à l'effectif total de cette année. Les taux et les indices sont des moyennes annuelles sur quatre ans (1991-1994). L'indice de renouvellement a été calculé sur deux bases différentes : d'abord sur l'hypothèse que les départs à la retraite étaient la cause unique de l'attrition de l'effectif, puis sur la base de toutes les autres causes de cessation de service, telles qu'elles ont été énumérées plus haut (voir par. 102, Cessations de service).

110. Taux de renouvellement sur la base des départs à la retraite :

	<u>Pourcentage</u>
Directeurs	6,1
Administrateurs	1,6
Services généraux et catégories apparentées	0,8
Ensemble du personnel	0,9

111. Taux de renouvellement sur la base de toutes les cessations de service :

	<u>Pourcentage</u>
Directeurs	13,0
Administrateurs	5,8
Services généraux et catégories apparentées	5,7
Ensemble du personnel	5,9

Observations

112. Le taux de renouvellement des directeurs est supérieur au taux standard<sup>28</sup> du fait que l'âge moyen de ce groupe est généralement plus élevé.

113. Dans le cas des administrateurs et des agents des services généraux, les taux de renouvellement basés sur les départs à la retraite sont inférieurs à la normale (si les taux actuels étaient maintenus, le personnel du Secrétariat serait entièrement renouvelé en 30 ans).

114. Les taux de renouvellement basés sur tous les types de cessation de service sont beaucoup plus proches du taux standard (6 %).

115. Les taux de renouvellement indiquent des départs plus nombreux que la normale chez les directeurs, phénomène qui permet des remplacements fréquents (à l'heure actuelle, cette catégorie se renouvelle en un peu moins de 10 ans). Dans le cas des administrateurs et des agents des services généraux, les taux

/...

actuels de départ à la retraite sont faibles, ce qui s'explique par la pyramide des âges de ces catégories (où la tranche des 55-60 ans est peu fournie).

#### E. Résumé et principales conclusions

116. La répartition des recrutements et des cessations de service par catégorie concorde avec la répartition actuelle du personnel entre les diverses catégories. L'augmentation du recrutement annuel des administrateurs depuis 1990 coïncide avec une diminution du recrutement des agents des services généraux et des catégories apparentées.

117. Le recrutement des femmes et le taux de féminisation du recrutement, qui sont demeurés peu élevés au cours des 10 dernières années, indiquent une diminution globale de la représentation des femmes dans le nouveau personnel, à l'exception d'une augmentation dans la catégorie des directeurs. Si l'on projette la tendance actuelle, on conclut que la parité entre les sexes ne sera pas réalisée chez les directeurs et les administrateurs d'ici à l'an 2000, comme l'avait demandé l'Assemblée générale.

118. Les départs à la retraite sont restés moins élevés que ce que l'on considère comme le taux "normal" de renouvellement. Cela ralentit le remplacement des fonctionnaires âgés du Secrétariat par des fonctionnaires jeunes. Cela a aussi pour effet d'accroître l'âge moyen du personnel à l'emploi de l'Organisation.

119. Pendant les 10 années qui viennent de s'écouler, le nombre des démissions a dépassé celui des départs à la retraite. Soixante-dix pour cent des personnes qui ont démissionné appartenaient aux groupes d'âge les plus jeunes, ce qui réduit la possibilité de remplacer le personnel des échelons les plus élevés par un personnel moins âgé. L'Organisation perd plus de 60 fonctionnaires des classes P-1 à P-3 par an.

120. Le groupe des directeurs présente un taux de renouvellement supérieur à la normale. Dans le cas des administrateurs et des agents des services généraux et des catégories apparentées, les taux de renouvellement par départ à la retraite sont inférieurs à la moyenne.

### III. PRÉVISIONS

#### Analyse des départs à la retraite prévus (1997-2001)

##### Ensemble du personnel

121. Au cours des cinq prochaines années, 1 563 fonctionnaires atteindront l'âge de la retraite. Cela correspond à un taux général de renouvellement de 13,8 %. En moyenne, 312 personnes prendront leur retraite chaque année, avec des variations allant de 232 en 1997 à 380 en l'an 2000 (voir fig. 18).

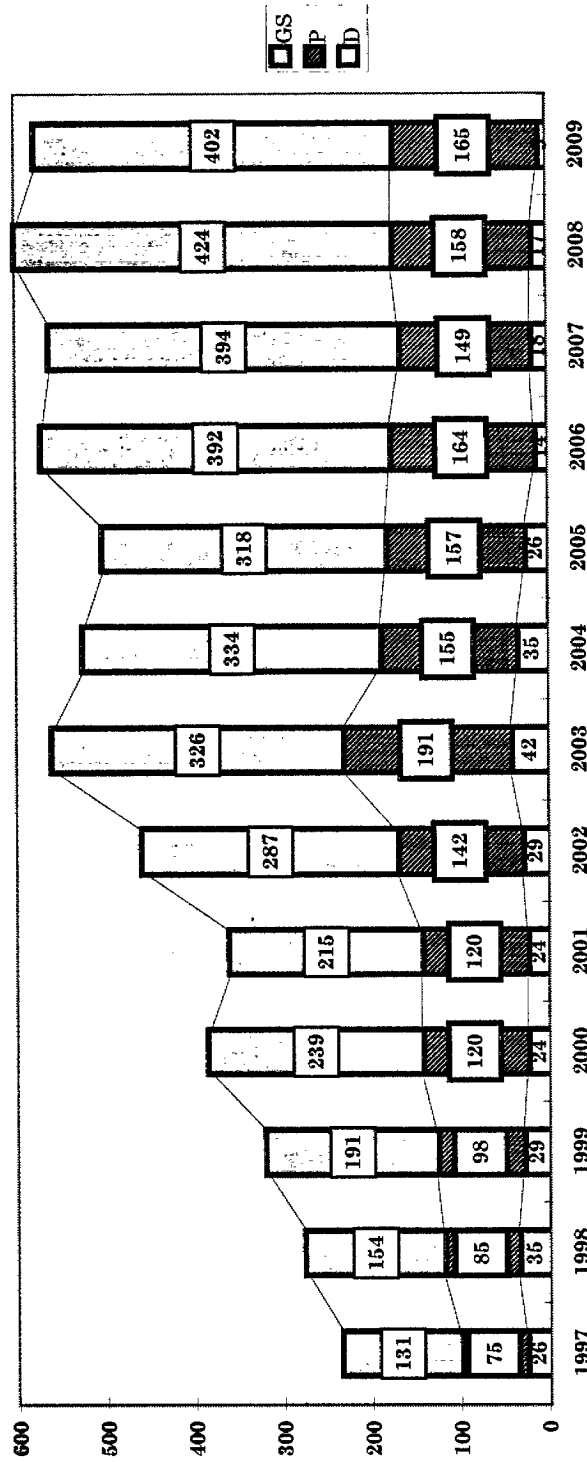
122. Répartition par catégorie. Parmi les personnes qui partiront à la retraite, 137 (8,8 %) devraient appartenir à la catégorie des directeurs, 498 (31,9 %) à la catégorie des administrateurs, et 927 (59,3 %) à celle des services généraux et aux catégories apparentées.

123. Répartition par sexe. La majorité des personnes prenant leur retraite seront des hommes : en moyenne 984 (63 %) contre 579 femmes (37 %). Cette situation offre l'occasion de réaliser l'équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes, en particulier dans les catégories des directeurs et des administrateurs (90 % des directeurs et 72 % des administrateurs partant à la retraite sont des hommes).

124. Répartition par département et bureau. Les départs à la retraite prévus sont le reflet de la composition démographique du département ou bureau que l'on considère. Ils vont de 6 au Département de l'administration et de la gestion/Bureau du Secrétaire général adjoint à 208 au Bureau des services centraux d'appui. Les services où le nombre de départs à la retraite à prévoir entre 1997 et 2001 est le plus élevé sont le Bureau des services centraux d'appui (208), l'Office des Nations Unies à Genève (184), la Commission économique pour l'Afrique (99), le Département de l'information (96) et la CNUCED (84); ceux où il est le plus faible sont le Département de l'administration et de la gestion/Bureau du Secrétaire général adjoint (6), l'Office des Nations Unies à Nairobi (7) et le PNUCID (8).

125. Répartition par nationalité. Deux pays auront plus de 100 de leurs nationaux qui prendront leur retraite dans les cinq prochaines années : les États-Unis (182) et la France (117). Cinq pays auront entre 50 et 100 départs à la retraite : Royaume-Uni (70), Philippines (61), Chili (58), Éthiopie (56) et Égypte (53). Vingt pays en auront de 10 à 50 : Thaïlande (43), Fédération de Russie (42), Italie (30), Allemagne (26), Autriche (24), Argentine (23), Inde (23), Espagne (23), Algérie (15), Kenya (15), Mexique (15), Trinité-et-Tobago (14), Australie (14), Pakistan (12), Ghana (11), Brésil (10), Danemark (10), Pérou (10), Suède (10) et Suisse (10). Divers autres pays en auront entre 1 et 9.

**Figure 18 : Départs à la retraite prévus au Secrétariat, 1997-2009 (Engagements d'au moins un an)**



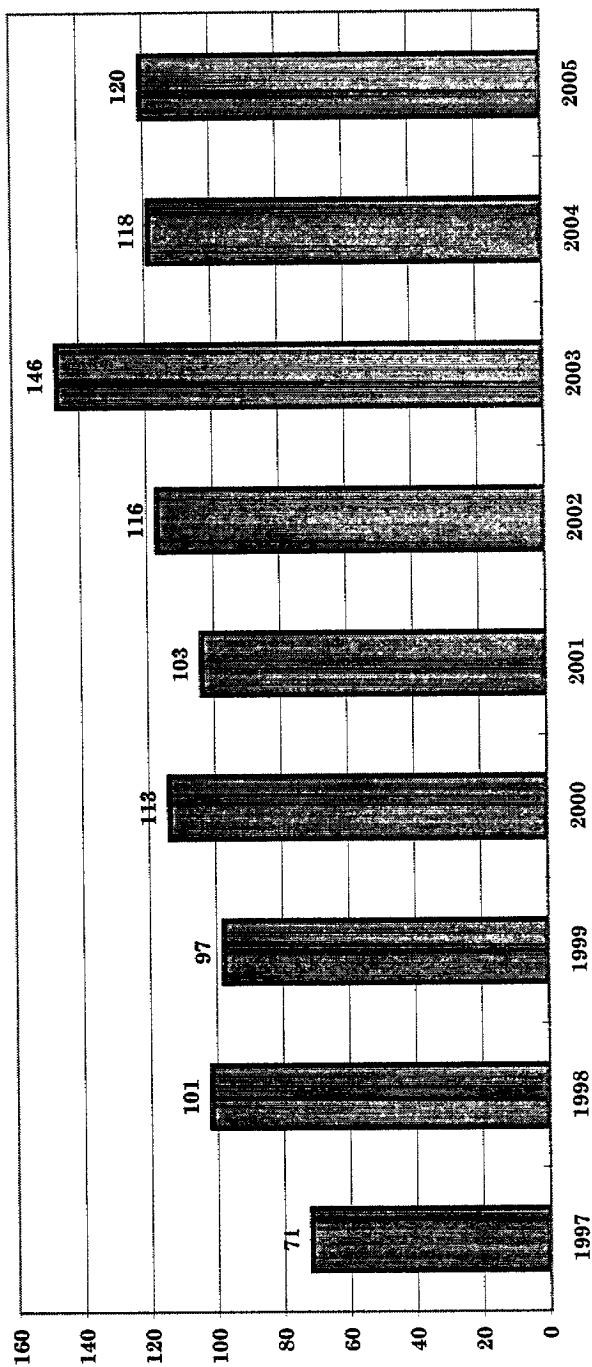
Personnel occupant des postes soumis à la répartition géographique

126. Pour les 2 461 membres du personnel occupant des postes soumis à la répartition géographique (voir fig. 19), le total des départs à la retraite prévus entre 1997 et 2001 se dégage à 485, ce qui correspond à un taux général de renouvellement de 19,7 %. La répartition par catégorie est la suivante : 126 (26 %) chez les directeurs et 359 (74 %) chez les administrateurs. Les besoins annuels en matière de renouvellement et de remplacement du personnel des classes les plus élevées (D-2, D-1 et P-5) sont de 37 personnes pour 1997, 52 pour 1998, 53 pour 1999, 55 pour 2000 et 60 pour 2001.

127. Répartition par département et bureau. Certains départements et bureaux devraient avoir un taux de renouvellement plus élevé que la normale : la CNUCED (49), la CEA (41), le Département de l'information (44), la CESAP (30), le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (22) et le Département des affaires politiques (22). Les services où les renouvellements et les remplacements aux échelons D-2, D-1 et P-5 dépasseront 40 % de l'effectif pendant la période 1997-2001 sont les suivants : Département de l'administration et de la gestion/Bureau des services centraux d'appui (D-2 : 50 %; D-1 : 44 %), Département de l'administration et de la gestion/Bureau de la gestion des ressources humaines (D-2 : 67 %), Département des services d'appui et de gestion pour le développement (D-1 : 67 %), Département des affaires politiques (D-2 : 57 %), Département de la coordination des politiques et du développement durable (D-2 : 60 %; D-1 : 50 %), Département de l'information (D-2 : 40 %; P-5 : 50 %), Département des opérations de maintien de la paix/Division de l'administration et de la logistique des missions (D-1 : 67 %), CEA (D-1 : 86 %; P-5 : 48 %), CEPALC (D-1 : 58 %; P-5 : 45 %), CESAP (D-1 : 64 %), Centre pour les droits de l'homme (D-1 : 100 %; P-5 : 44 %), Bureau des services de contrôle interne (D-1 : 50 %; P-5 : 56 %), Bureau des affaires juridiques (D-2 : 75 %; D-1 : 50 %), CNUCED (D-1 : 64 %; P-5 : 45 %), PNUCID (D-1 : 100 %), PNUE (D-1 : 100 %), ONUG (D-2 : 50 %; P-5 : 44 %) et ONUV (D-2 : 100 %).



Figure 19 : Départs à la retraite de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, 1997-2005 (Effectif de 1997 : 2 461 personnes)



### Observations

128. De 1997 à 2001, 300 fonctionnaires partiront à la retraite en moyenne chaque année. À partir de 2002, le nombre ira en augmentant pour atteindre 600, soit le double du taux actuel de renouvellement basé sur les départs à la retraite. Cela durera jusqu'en 2010 (voir fig. 17). Ce phénomène, joint à l'augmentation du nombre de remplaçants devant compenser ces départs, pourrait bouleverser la composition démographique des classes et des catégories, conséquence qu'un aménagement avisé des carrières et des successions permettrait d'éviter.

### Notes

<sup>1</sup> Un État Membre est dit "non représenté" lorsqu'aucun national de cet État n'occupe de poste soumis à la répartition géographique; "sous-représenté" lorsque le nombre de nationaux occupant de tels postes est en deçà de la limite inférieure de la fourchette souhaitable fixée pour ledit État; "dans la fourchette souhaitable" lorsque ce nombre se situe dans les limites de ladite fourchette, et "surreprésenté" lorsque ce nombre dépasse la limite supérieure de la fourchette.

<sup>2</sup> Dans les statistiques du présent rapport, on entend par nomination à un poste soumis à la répartition géographique la nomination d'un fonctionnaire pour une durée d'un an au moins, qu'il s'agisse d'un premier recrutement ou d'un autre type de recrutement pour une période de service d'un an au moins, ou de la nomination à l'achèvement d'une période de service d'un an au moins d'un fonctionnaire ayant occupé un tel poste.

<sup>3</sup> Les chiffres indiqués dans ce paragraphe sont calculés sur la base de la représentation de chaque État Membre à la fin de la période couverte par le rapport précédent, c'est-à-dire le 30 juin 1995, conformément aux données communiquées à l'Assemblée générale dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat (A/51/421 et Corr.1 et 2).

<sup>4</sup> Il est à noter que les fonctionnaires pris en compte dans l'analyse (ensembles I à IV) occupent soit des postes inscrits au budget ordinaire, soit des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires.

<sup>5</sup> En d'autres termes, le rapport superviseurs/supervisés.

<sup>6</sup> Si l'on prend 1985 comme année de départ, le nombre de postes imputés sur budget ordinaire passe de 11 850 à 8 605; la diminution est donc encore plus considérable (27,4 %).

<sup>7</sup> On s'est fondé sur l'organigramme en vigueur avant les réformes du Secrétaire général.

<sup>8</sup> Depuis le 1er juillet 1997, la représentation des femmes parmi les secrétaires généraux adjoints et les sous-secrétaires généraux s'est améliorée, deux femmes ayant été nommées aux postes de Haut Commissaire aux droits de l'homme (avec rang de Secrétaire général adjoint) et de Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines.

<sup>9</sup> Le cas des fonctionnaires féminins occupant des postes soumis à la répartition géographique a été examiné aux paragraphes 29 à 35.

<sup>10</sup> Parmi les titulaires d'engagements d'au moins un an, à l'exclusion de certains groupes (voir ensemble I, par. 41).

<sup>11</sup> L'analyse porte sur la situation générale : elle couvre les ensembles I (11 337 fonctionnaires) et III (4 280 fonctionnaires). La situation des fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique a été examinée dans la première partie du présent rapport.

<sup>12</sup> La situation des pays sous-représentés et non représentés pour ce qui est des postes soumis à la répartition géographique est examinée dans la première partie du présent rapport.

<sup>13</sup> Ces 16 pays ne sont pas représentés dans l'effectif de l'ensemble I, qui compte 11 337 fonctionnaires et réunit toutes les catégories de personnel. Il convient de ne pas les confondre avec les 25 pays non représentés mentionnés dans la première partie du présent rapport, laquelle ne porte que sur le personnel occupant des postes soumis à la répartition géographique (soit 2 461 personnes).

<sup>14</sup> Ce paragraphe ne concerne que les fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique.

<sup>15</sup> Les données du présent paragraphe ne portent pas sur certains engagements qui peuvent être assimilés par ailleurs à des engagements permanents (engagements pour une période de stage et engagements à durée indéterminée). De la même façon, seuls les engagements pour une durée déterminée d'au moins un an sont pris en compte, ce qui exclut les engagements de courte durée.

<sup>16</sup> Le Siège de l'ONU et les principaux lieux d'affectation sont définis à la section 1 de la circulaire ST/SGB/1997/5 du Secrétaire général, en date du 12 septembre 1997.

<sup>17</sup> Missions inscrites au budget ordinaire : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégel, Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, Force intérimaire des Nations Unies au Liban, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés.

<sup>18</sup> Tous les types d'engagement sont pris en compte (permanents, durée déterminée et période de courte durée).

<sup>19</sup> L'ancienneté (définie ici comme la durée de service à l'Organisation depuis l'entrée en fonctions, calculée en années et fractions décimales d'années) est une variable de première importance qui mesure dans le temps la capacité qu'a l'Organisation de conserver son personnel. C'est une donnée importante de la statistique des fonctionnaires, de l'organisation des carrières et des besoins de remplacement. Elle mesure aussi le capital d'expérience, le potentiel et les capacités de l'Organisation.

<sup>20</sup> Ces facteurs combinés constituent un indicateur du capital d'expérience et de compétences, ainsi que des possibilités de renouvellement du personnel.

<sup>21</sup> Tous les nombres et chiffres utilisés dans la section II comprennent toutes les sources de financement (budget ordinaire + fonds extrabudgétaires).

<sup>22</sup> Toutes les données relatives aux ressources humaines présentées et analysées à la section II couvrent tous les types d'engagements (permanents, à durée déterminée, à court terme) régis par la série 100, la série 200 et la série 300 du Règlement du personnel, quelle que soit la source de financement (budget ordinaire ou fonds extrabudgétaires).

<sup>23</sup> Non compris le personnel recruté pour des missions.

<sup>24</sup> Voir par. 41, ensemble I, et figure 3.

<sup>25</sup> Voir note 24, données applicables aux cessations de service.

<sup>26</sup> Ces chiffres couvrent tous les recrutements et toutes les cessations de service, tous types d'engagement confondus et indépendamment de l'origine du type de financement des postes.

<sup>27</sup> Ce chiffre diffère quelque peu du déficit de 55 personnes constaté pour les membres du personnel titulaires d'en engagement d'au moins un an. Comme tous les types d'engagement sont considérés ici (ensemble le plus large), le chiffre devrait être un peu plus élevé.

<sup>28</sup> Le taux de renouvellement "normal" ou standard est calculé à partir de la durée de service moyenne du personnel d'une organisation. Cette durée moyenne détermine le nombre d'employés qui entrent chaque année à l'Organisation et la quittent. Par exemple, si la durée moyenne de service est de 18 ans, cela signifie que pour que les ressources humaines se renouvellent en conservant le même effectif, un fonctionnaire sur 18 doit quitter l'Organisation chaque année et inversement y entrer. C'est cette fraction que l'on qualifie de taux de renouvellement "normal" ou standard.

ANNEXE I

Tableaux statistiques

	<u>Page</u>
1. Nombre total d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat titulaires de nominations à titre permanent, de nominations pour une période de stage ou de nominations pour une durée déterminée d'un an ou plus, par type d'affectation et par région . . . . .	63
2. Nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, par bureau et par région . . . . .	64
3. Répartition du personnel par région, selon le sexe et la classe . .	65
A. Fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique . . . . .	65
B. Fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales . . . . .	65
C. Nombre total de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique et des postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales . . . . .	65
4. Nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par classe, avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin . . . . .	66
5. A. Nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par type de nomination . . . . .	72
B. Nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, par région et par type de nomination . . . . .	75
6. A. Nominations à des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par classe, avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin . . . . .	76
B. Nominations à des postes soumis à la répartition géographique, par région et par classe, avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin . . . . .	77

	<u>Page</u>
7. Mouvements de personnel aux postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par type de nomination . . . . .	78
8. Nombre de fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales, par nationalité et par classe . . . . .	82
9. A. Nombre d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur expressément recrutés pour des missions, par nationalité et par classe, avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin . . . . .	84
B. Nombre d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur expressément recrutés pour des missions, par région et par classe, avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin . . . . .	88
10. Répartition pondérée et non pondérée des postes soumis à la répartition géographique et situation effective (en points) . . . . .	89
11. Fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, par département ou bureau, par classe et par sexe . . . . .	93
A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique . . . . .	93
B. Administrateurs occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales . . . . .	95
C. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique et des postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales . . . . .	96
D. Agents des services généraux et des catégories apparentées . . . . .	97

Tableau 1

Nombre total d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat titulaires de nominations à titre permanent, de nominations pour une période de stage ou de nominations pour une durée déterminée d'un an ou plus, par type d'affectation et par région

(Au 30 juin 1997)

Type d'affectation	Région								Total
	Afrique	Amérique du Nord et Caraïbes	Amérique latine	Asie et Pacifique	Europe occidentale	Europe orientale	Moyen-Orient	Autre origine	
Géographie <sup>a</sup>	371	433	239	572	205	120	508	13	2 461
Langues <sup>b</sup>	110	133	159	251	77	33	106	9	878
Mission <sup>c</sup>	78	40	36	101	38	11	83	6	393
PNUE <sup>d</sup>	68	53	17	82	29	8	31	4	292
Interorganisations <sup>e</sup>				3	3		4		10
Projets <sup>f</sup>	1	1			1		2		5
En congé <sup>g</sup>	2	6	3	10			8		29
Détaché <sup>h</sup>	3	5	1	17	4		4		34
<b>Total</b>	<b>633</b>	<b>671</b>	<b>455</b>	<b>1 036</b>	<b>357</b>	<b>172</b>	<b>746</b>	<b>32</b>	<b>4 102</b>

<sup>a</sup> Fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique.

<sup>b</sup> Fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales.

<sup>c</sup> Fonctionnaires recrutés expressément pour des missions.

<sup>d</sup> Fonctionnaires recrutés expressément pour le PNUE, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ou l'Office des Nations Unies à Nairobi.

<sup>e</sup> Fonctionnaires recrutés expressément, après consultations interorganisations, pour pourvoir des postes financés sur une base interorganisations.

<sup>f</sup> Fonctionnaires détachés ou affectés à des projets d'assistance technique.

<sup>g</sup> Fonctionnaires en congé sans traitement.

<sup>h</sup> Fonctionnaires détachés auprès du PNUD ou d'autres organes de l'ONU.

**Tableau 2**

Nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique,  
 par bureau et par région

(Au 30 juin 1997)

Bureau	Région								Total
	Afrique	Amérique du Nord et Caraïbes	Amérique latine	Asie et Pacifique	Europe occidentale	Europe orientale	Moyen- Orient	Autre origine	
Siège <sup>a</sup>	163	261	142	293	89	47	364	2	1 361
CEA	133	8	3	5	2		5		156
CEE	1	5	28	35	1	1	12	1	84
CEPALC	1	6	4	31	75	1	22		140
CESAO	10	3	1	3	2	41	7	3	70
CESAP	1	82	8	18	1	1	18		129
CNUCED <sup>b</sup>	25	25	21	67	19	16	20	6	199
PNUE/Habitat <sup>b</sup>	7	7	3	25	5	5	14		66
ONUG <sup>c</sup>	19	25	16	58	6	7	21	1	153
ONUS/PNUCID	11	11	13	37	5	1	25		103
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>433</b>	<b>239</b>	<b>572</b>	<b>205</b>	<b>120</b>	<b>508</b>	<b>13</b>	<b>2 461</b>

<sup>a</sup> Y compris les centres d'information.

<sup>b</sup> Y compris les bureaux de liaison situés dans d'autres lieux d'affectation.

<sup>c</sup> Y compris le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Centre pour les droits de l'homme et la Conférence du désarmement à Genève.



Tableau 3

Répartition du personnel par région, selon le sexe et la classe

(Au 30 juin 1997)

A. Fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique

Région	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total partiel		Total Personnel	Femmes %
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Afrique	2		5		9	1	41	5	63	12	71	24	64	30	29	15			284	87	371	23,5
Amérique du Nord et Caraïbes	1	1	1	2	11	3	29	13	50	63	73	69	57	72	25	38			247	261	508	51,4
Amérique latine	2		2		4		12	5	26	12	30	20	23	20	30	19			129	76	205	37,1
Asie et Pacifique	5		6	2	6	2	23	7	43	22	60	48	57	61	46	53			240	193	433	44,6
Europe occidentale	6		2		17	4	41	14	67	29	90	50	94	69	40	48	1		358	214	572	37,4
Europe orientale	1				3		10		28	1	77	9	69	11	23	7			211	28	239	11,7
Moyen-Orient			2		1	2	10	3	18	8	31	8	11	13	8	5			81	39	120	32,5
Autre origine							1		5	2	4	1							10	3	13	23,1
Total partiel	17	1	12	2	51	12	167	47	300	149	436	229	375	276	201	185	1		1 560	901	2 461	36,6
Pourcentage	94,4	5,6	85,7	14,3	81,0	19,0	78,0	22,0	66,8	33,2	65,6	34,4	57,6	42,4	52,1	47,9			63,4	36,6		
Total général	18		14		63		214		449		665		651		386				2 461			

B. Fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales

Région	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total partiel		Total Personnel	Femmes %
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Afrique									12	4	45	7	27	8	4	3			88	22	110	20,0
Amérique du Nord et Caraïbes								6	6	21	21	14	26	3	9				44	62	106	58,5
Amérique latine								9	9	10	14	13	19	2	1				34	43	77	55,8
Asie et Pacifique								12	4	39	8	48	19	2	1				101	32	133	24,1
Europe occidentale								22	27	56	61	27	43	7	8				112	139	251	55,4
Europe orientale								19		55	2	80	1	1	1				155	4	159	2,5
Moyen-Orient								5		7	3	9	5	2	2				23	10	33	30,3
Autre origine								1	1	3	2	1	1	1	1				4	5	9	55,6
Total partiel					85	51	236	118	219	122	21	26	561	317	878				63,9	36,1		
Pourcentage					62,5	37,5	66,7	33,3	64,2	35,8	44,7	55,3							63,9	36,1		
Total général					136		354		449		665		651		47				878			

C. Nombre total de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique et des postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales

Région	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total partiel		Total Personnel	Femmes %
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Total partiel	17	1	12	2	51	12	167	47	385	200	672	347	594	398	222	211	1		2 121	1 218	3 339	36,5
Total général	18		14		63		214		585		1 019		992		433				63,5	36,5		

Tableau 4

Nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par classe, avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin

(Au 30 juin 1997)

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997	Point médian	Fourchette souhaitable	
	Total	Femmes	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Femmes				
Afghanistan	8																				8	5,44	2-14	
Afrique du Sud	4	2										4									5	11,57	7-16	
Albanie	1																				1	6,07	2-14	
Algérie	14	2					1	4				5	2								12	8,87	4-14	
Allemagne	131	42	1	1	1	2	8	3	17	6	25	7	25	7	22	17	11	10			131	142,35	121-164	
Andorre																						5,99	2-14	
Angola	1													1							1	6,24	2-14	
Antigua-et-Barbuda	2	2										1						1			2	5,99	2-14	
Arabie saoudite	8	5					1	1						1	1	2	1				8	16,80	12-22	
Argentine	19	9					1	2				5	3		3	2	2	1			19	13,79	9-19	
Arménie	1																	2			2	6,67	2-14	
Australie	32	13					1	5	1	6	3	4	4	4	2	2	1	3			32	28,25	23-33	
Autriche	16	7						1	1	4	1	2			2	6					17	18,95	14-24	
Azerbaïdjan																						7,65	3-14	
Bahamas	5	4												1				1	3		5	6,14	2-14	
Bahreïn	1	1																1			1	6,15	2-14	
Bangladesh	13							2				5	2	2	1						11	8,83	4-14	
Barbade	5	3										1	1	2							4	5,99	2-14	
Bélarus	12											2	6	4							12	10,25	5-15	
Belgique	20	6					1	2	5	3	2	2	2	2	2	2	2	2			21	21,08	16-26	
Belize	1																	1			1	5,99	2-14	
Bénin	6							1				1									7	6,12	2-14	
Bhoutan	4											2			1						4	6,03	2-14	
Bolivie	3	1						1							1	1					3	6,16	2-14	
Bosnie-Herzégovine																						6,09	2-14	
Botswana	2	2																2			2	6,02	2-14	
Brazil	31	11	1	1	1	1	3	2	4	3	4	3	4	3	7	3	4	3			32	33,61	29-39	
Brunei Darussalam																							6,14	2-14
Bulgarie	8	1							1			1		2	5	1					9	7,23	2-14	
Burkina Faso	7	1						1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1			7	6,23	2-14	
Burundi	10	2												3	1	1	3	1			9	6,13	2-14	

/...

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997	Point médian	Fourchette souhaitable	
	Total	Femmes	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F				Total
Cambodge	2	1																	2	1	6,22	2-14
Cameroun	15	3					1		2	1	6								16	4	6,30	2-14
Canada	53	20	1			1	3	1	8	3	16	5	6	8	2	1			55	20	52,73	45-61
Cap-Vert	3										1				2				3		6,00	2-14
Chili	28	12				2	3	1		2	2	1	3	1	9	7			31	12	7,36	3-14
Chine	45	18	1			2	3	1	7	6	5	6	7	3	2				43	18	46,04	39-53
Chypre	5				1		2								1				4		6,30	2-14
Colombie	8	2							3		1		1	2					7	2	8,16	3-14
Comores	1												1						1		6,00	2-14
République démocratique du Congo	3								1		1		2						4		6,05	2-14
Costa Rica	3	1							1				1	1					3	1	6,06	2-14
Côte d'Ivoire	11	2							1		3	1	5	1					11	2	6,32	2-14
Croatie	5	4										1			1	1	1		4	3	7,28	2-14
Cuba	9	2									2		3	1	2	1			9	2	6,85	2-14
Danemark	14	4					1		2	2	3	1	4	1					14	4	16,66	12-21
Djibouti	1												1						1		6,00	2-14
Dominique	3	2									1					1			2	2	5,99	2-14
Égypte	14	3	1			1	1	4		1	2		3	1	2	1			12	2	8,42	4-14
El Salvador	4										2				2				4		6,12	2-14
Émirats arabes unis	1	1										1							1	1	8,70	4-14
Équateur	5	1								1			1		2				4	1	6,41	2-14
Érythrée	2										1		1						2		6,07	2-14
Espagne	37	15				1	1		2	8	2	8	6	5	5	8			38	17	42,13	36-48
Estonie	3	1													2	1			3	1	6,47	2-14
États-Unis d'Amérique	378	187	1	1	1	8	2	26	11	39	49	47	55	45	58	12	20		375	196	383,39	326-441
Éthiopie	29	7						1		2	2	1	6	2	8	5			27	8	7,31	3-14
Ex-République yougoslave de Macédoine															1				1		6,04	2-14
Fédération de Russie	132	14	1			1	8		16	1	44	4	41	6	4	3			129	14	72,82	62-84
Fidji	4	1					2												2		6,01	2-14
Finlande	12	5					1		1		3	2	2	2	1				12	4	15,17	10-20
France	96	38	2			3	1	7	3	10	4	11	16	19	10	3	6	1	96	40	102,57	87-118
Gabon	2													1					2		6,02	2-14
Gambie	6	1			1		2		1		1								6	1	6,01	2-14
Géorgie	3										1		2						3		7,60	3-14

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997	Point médian	Fourchette souhaitable	
	Total	Femmes	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Total	Femmes					
Ghana	12	3	1						2		2		1	2	1	1					10	3	6,40	2-14
Grèce	12	7									2		3	2		1		2			10	7	11,73	7-17
Grèce	3														1			2			3		5,99	2-14
Guatemala	7	1	1						2		2		1	1	2						7	1	6,38	2-14
Guinée	6	1		1				1			1				1	1	1				6	1	6,14	2-14
Guinée-Bissau	1																1				1		6,01	2-14
Guinée équatoriale	3														1			1			2		6,00	2-14
Guyana	17	10					2		1	2	5	1	2	1	1			1			15	9	6,01	2-14
Haïti	6	4		1					1												5	3	6,16	2-14
Honduras	2														1						2		6,13	2-14
Hongrie	7	1										3	1	1			2				7	1	8,16	3-14
Îles Marshall																							5,99	2-14
Îles Salomon																							6,00	2-14
Inde	42	14	1				2	5	2	5	5	10	5	5	6	3		3			44	15	32,64	28-38
Indonésie	7	2	1				1								2	2					6	2	12,56	8-17
Iran (République islamique d')	17	7							1	2	2	2	3	3	1						14	7	13,96	9-19
Iraq	11	2					2	1	1	3					1	1					9	2	8,40	4-14
Irlande	11	4		1					3	1	1	3	1	2							12	5	9,04	4-14
Islande	7								1				1		1		2				5		6,29	2-14
Israël	11	5							1			2	3	2			1	1			11	5	9,98	5-15
Italie	66	24	1				4		3	2	6	4	7	2	12	8	7	8			64	24	85,18	72-98
Jamaïque arabe libyenne	4								1		2				2						5		8,93	4-14
Jamaïque	15	8		1			1					2		2	4	2	2				14	7	6,05	2-14
Japon	108	58	1				1	2	1	3	4	15	8	13	18	13	25				104	57	241,26	205-277
Jordanie	15	3						1		1		8		2	4	2					18	4	6,11	2-14
Kazakhstan																							9,07	4-14
Kenya	13	4					2	3				3	2	1	1		1				13	4	6,59	2-14
Kirghizistan																							6,39	2-14
Koweït																							8,70	4-14
Lesotho	7	5							1	1	1	1	1	1			1				6	4	6,03	2-14
Lettonie	1	1																					7,09	2-14
Liban	18	6		1				1	5	1	3		1	4	1						17	5	6,06	2-14
Libéria	10	4						1	2	1	1	1	1	1	1		1				9	4	6,05	2-14
Liechtenstein																							5,99	2-14
Lituanie	3	2															1	2			3	2	7,12	2-14

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997	Point médian	Fourchette souhaitable	
	Total	Femmes	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Femmes				
Luxembourg	3	1																			3	1	6,89	2-14
Madagascar	7	1																			7	1	6,33	2-14
Malaisie	12	3							1												8	3	8,39	4-14
Malawi	8	1							2	1	2										8	1	6,21	2-14
Maldives																							5,99	2-14
Mali	10																				9		6,24	2-14
Malte	4								3	1											4		6,00	2-14
Maroc	9	3							2	1	2	1									8	3	6,93	2-14
Maurice	8								1												8		6,01	2-14
Mauritanie	4																				4		6,04	2-14
Mexique	26	12																			21	10	19,82	15-25
Micronésie (États fédérés de)																							5,99	2-14
Monaco																							5,99	2-14
Mongolie	3	2																			3	2	6,04	2-14
Mozambique	1																						6,39	2-14
Myanmar	6	1							1	1	2										5	1	7,09	2-14
Namibie	2	1																			2	1	6,02	2-14
Népal	7																				8		6,50	2-14
Nicaragua	7	4							1	1	1										7	4	6,09	2-14
Niger	5	3							1	1	1										5	3	6,20	2-14
Nigéria	17	3							3	1	5	2	2	3	1						17	4	10,09	5-15
Norvège	8	4																			6	3	14,26	9-19
Nouvelle-Zélande	9	5							1	1	1	1	2	1							9	5	9,49	5-14
Oman	2	1																			2	1	6,48	2-14
Ouganda	13	5							2	1	2	2	1	3	1						13	6	6,48	2-14
Ouzbékistan																							8,31	4-14
Pakistan	14	3							2	1	6	1	2	1	1						17	4	9,79	5-15
Palaos																							5,99	2-14
Panama	1																				2		6,06	2-14
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2																				3		6,08	2-14
Paraguay	2								1												3	1	6,10	2-14
Pays-Bas	32	6							4		6	1	12	2	1	2					32	6	29,82	25-35
Pérou	17	6							1	1	4	3	3	2	2						17	6	7,29	2-14
Philippines	71	41							1	6	4	9	13	8	13	7	7				68	38	8,35	4-14

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		SSG		D-2		D-1		P-6		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997	Point médian	Fourchette souhaitable	
	Total	Femmes	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F				Total
Pologne	15	1							1		8	1	2						13	1	11,67	7-16
Portugal	7	3							1		1	1				3	1		7	3	10,23	5-15
Qatar	1												1						1		6,45	2-14
République arabe syrienne	8	2						1			4	1	1	1		2			9	3	6,91	2-14
République centrafricaine	3										1		1		1				3		6,06	2-14
République de Corée	16	7									1	2	1	6	5				15	7	19,09	14-24
République démocratique du Congo	13	2					1				3	1	2	1					9	2	7,01	2-14
République démocratique populaire lao	1																				6,10	2-14
République de Moldova																					7,13	2-14
Republique dominicaine	6	2						1			2	2			1				6	2	6,17	2-14
République populaire démocratique de Corée																						
République tchèque	10	3																			7,15	2-14
République-Unie de Tanzanie	13	4					1	2	2	1	2	2	1	1					12	4	6,68	2-14
Roumanie	4										1				2				4		8,61	4-14
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	78	30	1			5	8	3	11	3	13	6	6	10	4	9			79	31	86,24	73-99
Rwanda	3	2											1	1	1	2			5	2	6,17	2-14
Sainte-Lucie	3	1									1		1	1					3	1	5,99	2-14
Saint-Kitts-et-Nevis	4	4												1	2	3			6	4	5,99	2-14
Saint-Marin																					5,99	2-14
Saint-Vincent-et-les Grenadines	5	2									1	1			1	1			4	2	5,99	2-14
Samoa	1																		1		5,99	2-14
Sao Tomé-et-Principe																					5,99	2-14
Sénégal	14	5									1	2	4	2					14	5	6,18	2-14
Seychelles	2										1		1						2		5,99	2-14
Sierra Leone	11	2					2	2			3	2	1						10	2	6,09	2-14
Singapour	10	6					1	1	1	1	1	2		2					9	6	7,99	3-14
Slovaquie	5										1		2		2				5		7,16	2-14
Slovénie	1																		1		6,92	2-14
Somalie	8	2					1	2	1	1	1	1	2						8	2	6,21	2-14
Soudan	8						2	2			3		1	1	1				10	1	6,69	2-14
Sri Lanka	8	4						1			1	1	1	1	1	1			7	3	6,42	2-14

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997	Point médian	Fourchette souhaitable		
	Total	Femmes	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Femmes					
Suède	22	9	1				2	5	1	3	5	1	1	1	1				21	9	24,32	20-29	
Suriname	1	1																	1	1	6,00	2-14	
Swaziland	2											1							1		6,01	2-14	
Tadjikistan																					6,28	2-14	
Tchad	3							1		1		1							3		6,14	2-14	
Thaïlande	28	16					1	1	2	4	3	8	5	4					28	16	9,20	4-14	
Togo	5						1		3		3			1					5		6,08	2-14	
Trinité-et-Tobago	18	10						3	5	3	1		2	5					19	11	6,31	2-14	
Tunisie	14	1			1		2	1	3	1	2	1	1	1					14	3	6,50	2-14	
Turkmenistan																					6,38	2-14	
Turquie	11	4					1	1	4	2	2			1					11	4	12,96	8-18	
Ukraine	23	1					1	3		9	9	1							23	1	23,28	18-28	
Uruguay	10	1					2	3	4	1									10	1	6,51	2-14	
Vanuatu																					5,99	2-14	
Venezuela	12	8					1	1	2	3		2	1	2					12	8	11,25	6-16	
Viet Nam	5	2							1		1	1		1					4	2	7,74	3-14	
Yémen	8	1					2		1	3									6	1	6,29	2-14	
Yougoslavie	10	1			1		1	1		1	1	1	4						10	1	7,58	3-14	
Zambie	7						1	2	1		2								6		6,21	2-14	
Zimbabwe	7	1					1	1		3	1	1							8	2	6,26	2-14	
Total partiel	2 498	879	17	1	12	2	51	12	166	47	295	147	432	228	375	276	201	185	1	2 448	898		
Autre origine																							
Apatriotes	4							2		2											4		
Suisse	12	3					1	3	2	2	1										9	3	
Total partiel	16	3					1	5	2	4	1										13	3	
Total général	2 514	882	17	1	12	2	51	12	167	47	300	149	436	229	375	276	201	185	1	2 461	901		

Tableau 5

A. Nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par type de nomination

(Au 30 juin 1996 et au 30 juin 1997)

Pays	Au 30 juin 1996					Au 30 juin 1997				
	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée
	À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée			À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée		
États Membres										
Afghanistan	7		1	8	12,5	7		1	8	12,5
Afrique du Sud	3		1	4	25,0	3		2	5	40,0
Albanie			1	1	100,0			1	1	100,0
Algérie	13		1	14	7,1	12			12	
Allemagne	105	10	16	131	12,2	105	11	15	131	11,5
Andorre										
Angola	1			1		1			1	
Antigua-et-Barbuda	2			2		2			2	
Arabie saoudite	5	2	1	8	12,5	7		1	8	12,5
Argentine	16		3	19	15,8	15		4	19	21,1
Arménie		1		1			2		2	
Australie	23		9	32	28,1	20		12	32	37,5
Autriche	15		1	16	6,3	15		2	17	11,8
Azerbaïdjan										
Bahamas	1	4		5		2	3		5	
Bahreïn			1	1	100,0			1	1	100,0
Bangladesh	9		4	13	30,8	8		3	11	27,3
Barbade	5			5		4			4	
Bélarus	11		1	12	8,3	11		1	12	8,3
Belgique	17		3	20	15,0	16		5	21	23,8
Belize	1			1		1			1	
Bénin	3		3	6	50,0	4		3	7	42,9
Bhoutan	4			4		4			4	
Bolivie	2		1	3	33,3	2		1	3	33,3
Bosnie-Herzégovine										
Botswana			2	2	100,0			2	2	100,0
Brésil	23		8	31	25,8	23		9	32	28,1
Brunéi Darussalam										
Bulgarie	5		3	8	37,5	5		4	9	44,4
Burkina Faso	3		4	7	57,1	3		4	7	57,1
Burundi	9		1	10	10,0	8		1	9	11,1
Cambodge	1		1	2	50,0	1		1	2	50,0
Cameroun	7		8	15	53,3	7		9	16	56,3
Canada	31		22	53	41,5	29	1	25	55	45,5
Cap-Vert	1	2		3		2	1		3	
Chili	27		1	28	3,6	27		4	31	12,9
Chine	26		19	45	42,2	22	1	20	43	46,5
Chypre	3		2	5	40,0	2		2	4	50,0
Colombie	5		3	8	37,5	4		3	7	42,9
Comores	1			1		1			1	
Congo	3			3		3		1	4	25,0
Costa Rica	2		1	3	33,3	2		1	3	33,3
Côte d'Ivoire	10		1	11	9,1	10		1	11	9,1
Croatie	1	2	2	5	40,0	2	1	1	4	25,0
Cuba	7		2	9	22,2	7		2	9	22,2
Danemark	9		5	14	35,7	9		5	14	35,7
Djibouti			1	1	100,0			1	1	100,0
Dominiqne		1	2	3	66,7		1	1	2	50,0
Égypte	7		7	14	50,0	7		5	12	41,7
El Salvador	3	1		4		3	1		4	
Émirats arabes unis	1			1		1			1	
Équateur	2	1	2	5	40,0	2	1	1	4	25,0
Érythrée		1	1	2	50,0	1		1	2	50,0

/...



Pays	Au 30 juin 1996					Au 30 juin 1997				
	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée
	À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée			À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée		
Espagne	20	9	8	37	21,6	26	3	9	38	23,7
Estonie		3		3		1	2		3	
États-Unis d'Amérique	279	4	95	378	25,1	270	6	99	375	26,4
Éthiopie	25		4	29	13,8	22		5	27	18,5
Ex-République yougoslave de Macédoine								1	1	100,0
Fédération de Russie	71		61	132	46,2	71		58	129	45,0
Fidji	2		2	4	50,0			2	2	100,0
Finlande	5	2	5	12	41,7	7		5	12	41,7
France	72		24	96	25,0	71	1	24	96	25,0
Gabon			2	2	100,0	1		1	2	50,0
Gambie	4		2	6	33,3	4		2	6	33,3
Géorgie	1		2	3	66,7	1		2	3	66,7
Ghana	5		7	12	58,3	4		6	10	60,0
Grèce	11		1	12	8,3	10			10	
Grenade	2	1		3		2	1		3	
Guatemala	3		4	7	57,1	3		4	7	57,1
Guinée	3		3	6	50,0	3		3	6	50,0
Guinée-Bissau			1	1	100,0			1	1	100,0
Guinée équatoriale	3			3		2			2	
Guyana	15		2	17	11,8	14		1	15	6,7
Haïti	4	1	1	6	16,7	3	1	1	5	20,0
Honduras	2			2		2			2	
Hongrie	4		3	7	42,9	4		3	7	42,9
Îles Marshall										
Îles Salomon										
Inde	30		12	42	28,6	29		15	44	34,1
Indonésie	4	1	2	7	28,6	3	1	2	6	33,3
Iran (République islamique d')	13		4	17	23,5	11		3	14	21,4
Iraq	7		4	11	36,4	6		3	9	33,3
Irlande	7		4	11	36,4	8		4	12	33,3
Islande	7			7		5			5	
Israël	9		2	11	18,2	9		2	11	18,2
Italie	49	4	13	66	19,7	49	1	14	64	21,9
Jamahiriya arabe libyenne	3		1	4	25,0	4		1	5	20,0
Jamaïque	15			15		13		1	14	7,1
Japon	73	20	15	108	13,9	73	18	13	104	12,5
Jordanie	9		6	15	40,0	10		7	18	38,9
Kazakhstan										
Kenya	9		4	13	30,8	9		4	13	30,8
Kirghizistan										
Koweït										
Lesotho	6		1	7	14,3	5		1	6	16,7
Lettonie		1		1						
Liban	16		2	18	11,1	15		2	17	11,8
Libéria	8		2	10	20,0	8		1	9	11,1
Liechtenstein										
Lituanie		3		3		2	1		3	
Luxembourg	3			3		3			3	
Madagascar	7			7		7			7	
Malaisie	11		1	12	8,3	8			8	
Malawi	5		3	8	37,5	5		3	8	37,5
Maldives										
Mali	8		2	10	20,0	7		2	9	22,2
Malte	3		1	4	25,0	3		1	4	25,0
Maroc	9			9		8			8	
Maurice	8			8		7		1	8	12,5
Mauritanie	3		1	4	25,0	3		1	4	25,0
Mexique	19		7	26	26,9	16		5	21	23,8

Pays	Au 30 juin 1996					Au 30 juin 1997				
	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée
	À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée			À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée		
Micronésie (États fédérés de)										
Monaco										
Mongolie	1	2		3		2	1		3	
Mozambique			1	1	100,0					
Myanmar	6			6		5			5	
Namibie		2		2		1	1		2	
Népal	5		2	7	28,6	5		3	8	37,5
Nicaragua	5	1	1	7	14,3	6		1	7	14,3
Niger	2		3	5	60,0	2		3	5	60,0
Nigéria	10		7	17	41,2	9		8	17	47,1
Norvège	8			8		6			6	
Nouvelle-Zélande	8	1		9		9			9	
Oman	2			2		2			2	
Ouganda	8		5	13	38,5	7		6	13	46,2
Ouzbékistan										
Pakistan	6		8	14	57,1	7		10	17	58,8
Palaos										
Panama	1			1		1		1	2	50,0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2			2		2	1		3	
Paraguay	1	1		2		2	1		3	
Pays-Bas	23		9	32	28,1	24		8	32	25,0
Pérou	15		2	17	11,8	15		2	17	11,8
Philippines	69		2	71	2,8	65		3	68	4,4
Pologne	6		9	15	60,0	6		7	13	53,8
Portugal	3	3	1	7	14,3	4	2	1	7	14,3
Qatar			1	1	100,0			1	1	100,0
République arabe syrienne	5		3	8	37,5	4		5	9	55,6
République centrafricaine	3			3		3			3	
République de Corée	5	8	3	16	18,8	10	4	1	15	6,7
République démocratique du Congo	11		2	13	15,4	7		2	9	22,2
République démocratique populaire lao	1			1						
République de Moldova										
République dominicaine	6			6		6			6	
République populaire démocratique de Corée										
République tchèque	7		3	10	30,0	6		3	9	33,3
République-Unie de Tanzanie	13			13		12			12	
Roumanie	3		1	4	25,0	3		1	4	25,0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	59		19	78	24,4	57		22	79	27,8
Rwanda		1	2	3	66,7		2	3	5	60,0
Sainte-Lucie	2		1	3	33,3	2		1	3	33,3
Saint-Kitts-et-Nevis	2		2	4	50,0	2	2	2	6	33,3
Saint-Marin										
Saint-Vincent-et-les Grenadines	3		2	5	40,0	3		1	4	25,0
Samoa	1			1		1			1	
Sao Tomé-et-Principe										
Sénégal	9		5	14	35,7	9		5	14	35,7
Seychelles	2			2		2			2	
Sierra Leone	8		3	11	27,3	7		3	10	30,0
Singapour	8		2	10	20,0	9			9	
Slovaquie	5			5		5			5	
Slovénie	1			1		1			1	
Somalie	6		2	8	25,0	6		2	8	25,0
Soudan	8			8		7		3	10	30,0

Pays	Au 30 juin 1996					Au 30 juin 1997				
	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée
	À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée			À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée		
Sri Lanka	5		3	8	37,5	4		3	7	42,9
Suède	14		8	22	36,4	13		8	21	38,1
Suriname			1	1	100,0			1	1	100,0
Swaziland	1		1	2	50,0			1	1	100,0
Tadjikistan										
Tchad	3			3		3			3	
Thaïlande	23		5	28	17,9	23		5	28	17,9
Togo	3		2	5	40,0	3		2	5	40,0
Trinité-et-Tobago	15		3	18	16,7	14		5	19	26,3
Tunisie	13		1	14	7,1	10		4	14	28,6
Turkménistan										
Turquie	10		1	11	9,1	10		1	11	9,1
Ukraine	18		5	23	21,7	18		5	23	21,7
Uruguay	4		6	10	60,0	4		6	10	60,0
Vanuatu										
Venezuela	6	3	3	12	25,0	6	3	3	12	25,0
Viet Nam	3	1	1	5	20,0	2	1	1	4	25,0
Yémen	8			8		6			6	
Yougoslavie	8		2	10	20,0	8		2	10	20,0
Zambie	7			7		6			6	
Zimbabwe	5		2	7	28,6	5		3	8	37,5
Total partiel	1 797	97	604	2 498	24,2	1 744	76	627	2 448	25,6
Autre origine										
Apatrides	3		1	4	25,0	3		1	4	25,0
Suisse	9		3	12	25,0	8		1	9	11,1
Total	12		4	16	25,0	11		2	13	15,4
Total général	1 809	97	608	2 514	24,2	1 755	76	629	2 461	25,6

B. Nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, par région et par type de nomination

(Au 30 juin 1996 et au 30 juin 1997)

Région	Au 30 juin 1996					Au 30 juin 1997				
	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée
	À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée			À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée		
Afrique	279	6	99	384	25,8	260	4	107	371	28,8
Amérique du Nord et Caraïbes	373	10	129	512	25,2	358	14	136	508	26,8
Amérique latine	153	8	46	207	22,2	149	7	49	205	23,9
Asie et Pacifique	326	33	91	450	20,2	312	27	94	433	21,7
Europe occidentale	430	28	118	576	20,5	431	18	123	572	21,5
Europe orientale	141	10	93	244	38,1	144	6	89	239	37,2
Moyen-Orient	95	2	28	125	22,4	90		29	120	24,2
Autre origine	12		4	16	25,0	11		2	13	15,4
Total	1 809	97	608	2 514	24,2	1 755	76	629	2 461	25,6

Tableau 6

A. Nominations à des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par classe,  
avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin

(1er juillet 1996-30 juin 1997)

Pays	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total général	Total, femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Afrique du Sud														1					1	1
Allemagne									1							2			3	3
Argentine													1						1	
Arménie															2				2	
Australie					1				2	1	1								5	1
Autriche														1					1	1
Belgique									1	1									2	1
Burkina Faso								1											1	1
Cameroun										1									1	1
Canada						1								2					3	1
Chili													2						2	
Chine	1											1				1			3	2
Égypte								1											1	
El Salvador															1				1	
Espagne													1			2			3	2
États-Unis d'Amérique				1		1	3				1	1	3	1	1	1			13	5
Ex-République yougoslave de Macédoine															1				1	
Fédération de Russie													2		1				3	
Finlande													1						1	
France	1											1				2	1		5	3
Inde														1					1	1
Indonésie							1												1	
Italie										1			1						2	1
Japon						1									5	3			9	4
Kenya														1					1	1
Nigéria								1											1	1
Ouganda														1					1	1
Pakistan														1					1	1
Panama						1													1	
Papouasie-Nouvelle-Guinée															1				1	
Pologne											1								1	
République arabe syrienne											1					1			2	1
République de Corée																1			1	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1										3	1	1						6	1
Rwanda													1		1				2	
Saint-Kitts-et-Nevis															2				2	
Soudan							1												1	

Pays	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total général	Total, femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Suède												1							1	1
Thaïlande											1								1	
Trinité-et-Tobago											1								1	
Tunisie							1									1			2	2
Venezuela															1				1	
<b>Total</b>	<b>3</b>			<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>1</b>		<b>93</b>	<b>38</b>

**B. Nominations à des postes soumis à la répartition géographique, par région et par classe, avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin**

(1er juillet 1996-30 juin 1997)

Région	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total général	Total, femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Afrique							2	3		1			1	3	1	1			12	8
Amérique du Nord et Caraïbes				1		2	3				2	1	5	1	3	1			19	6
Amérique latine					1								3		2				6	
Asie et Pacifique	1				1	1	1		2	1	2	1		2	6	5			23	10
Europe occidentale	2								1	3	3	3	4	1		6	1		24	13
Europe orientale											1		2		4				7	
Moyen-Orient											1					1			2	1
<b>Total</b>	<b>3</b>			<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>1</b>		<b>93</b>	<b>38</b>

Tableau 7

Mouvements de personnel aux postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par type de nomination

(1er juillet 1996-30 juin 1997)

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		Nominations						Départs*						Autres mouvements <sup>b</sup>		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997		
			Personnel permanent		Personnel non permanent		Total		Personnel permanent		Personnel non permanent		Total						
			Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F					
Afghanistan	8																	8	
Afrique du Sud	4	2			1	1	1	1	1	1		1		2		2		5	3
Albanie	1																	1	
Algérie	14	2														-2		12	2
Allemagne	131	42	2	2	1	1	3	3	4		2		6		3		131	45	
Andorre																			
Angola	1																	1	
Antigua-et-Barbuda	2	2																2	2
Arabie saoudite	8	5																8	5
Argentine	19	9			1		1				2		2		1	-1	19	8	
Arménie	1		2				2									-1		2	
Australie	32	13			5	1	5	1	1	1			1	1	-4		32	13	
Autriche	16	7			1	1	1	1	1	1			1		1		17	8	
Azerbaïdjan																			
Bahamas	5	4																5	4
Bahreïn	1	1																1	1
Bangladesh	13									1		1	2					11	
Barbade	5	3								1			1					4	3
Bélarus	12																	12	
Belgique	20	6			2	1	2	1	1				1					21	7
Belize	1																	1	
Bénin	6														1	1		7	1
Bhoutan	4																	4	
Bolivie	3	1																3	1
Bosnie-Herzégovine																			
Botswana	2	2																2	2
Brazil	31	11													1	1		32	12
Brunéi Darussalam																			
Bulgarie	8	1													1			9	1
Burkina Faso	7	1			1	1	1	1							-1			7	2
Burundi	10	2								1			1					9	2
Cambodge	2	1								1			1					2	1
Cameroun	15	3			1	1	1	1							1			16	4
Canada	53	20			3	1	3	1	2		1		3		2	-1		55	20
Cap-Vert	3																	3	
Chili	28	12			2		2		3	1			3	1	4	1		31	12
Chine	45	18	1	1	2	1	3	2	5	2	1		6	2	1			43	18
Chypre	5								1				1					4	
Colombie	8	2													-1			7	2
Comores	1																	1	
Congo	3														1			4	
Costa Rica	3	1																3	1
Côte d'Ivoire	11	2			1		1				1		1					11	2
Croatie	5	4									1	1	1	1				4	3
Cuba	9	2																9	2
Danemark	14	4																14	4
Djibouti	1																	1	
Dominique	3	2									1		1					2	2
Égypte	14	3			1		1				3	1	3	1				12	2
El Salvador	4		1				1		1				1					4	
Émirats arabes unis	1	1																1	1

/...

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		Nominations						Départs <sup>a</sup>						Autres mouvements <sup>b</sup>		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997	
			Personnel permanent		Personnel non permanent		Total		Personnel permanent		Personnel non permanent		Total					
	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F		
Équateur	5	1			1		1				2		2				4	1
Érythrée	2							1					1		1		2	
Espagne	37	15	2	1	1	1	3	2	1	1	1		2	1		1	38	17
Estonie	3	1															3	1
États-Unis d'Amérique	378	187	1		13	5	14	5	25	6	10	3	35	9	18	13	375	196
Éthiopie	29	7							1				1		-1	1	27	8
Ex-République yougoslave de Macédoine					1		1										1	
Fédération de Russie	132	14			3		3				4		4		-2		129	14
Fidji	4	1							2	1			2	1			2	
Finlande	12	5			1		1				1		1		-1		12	4
France	96	38	1	1	5	3	6	4	5	2	3	1	8	3	2	1	96	40
Gabon	2																2	
Gambie	6	1															6	1
Géorgie	3																3	
Ghana	12	3													-2		10	3
Grèce	12	7							1		1	1	2	1		1	10	7
Grenade	3																3	
Guatemala	7	1															7	1
Guinée	6	1							1				1		1		6	1
Guinée-Bissau	1																1	
Guinée équatoriale	3														-1		2	
Guyana	17	10							1				1		-1	-1	15	9
Haïti	6	4							2	1			2	1	1		5	3
Honduras	2																2	
Hongrie	7	1							1				1		1		7	1
Îles Marshall																		
Îles Salomon																		
Inde	42	14			1	1	1	1	2	1			2	1	3	1	44	15
Indonésie	7	2			1		1		1		1		2				6	2
Iran (République islamique d')	17	7			1	1	1	1	2		3	2	5	2	1	1	14	7
Iraq	11	2							1				1		-1		9	2
Irlande	11	4							1				1		2	1	12	5
Islande	7								2				2				5	
Israël	11	5															11	5
Italie	66	24			3	1	3	1	3		2	1	5	1			64	24
Jamahiriya arabe libyenne	4															1	5	
Jamaïque	15	8							3	1			3	1	2		14	7
Japon	108	58	7	3	2	1	9	4	6	2	2	1	8	3	-5	-2	104	57
Jordanie	15	3													3	1	18	4
Kazakhstan																		
Kenya	13	4			1	1	1	1							-1	-1	13	4
Kirghizistan																		
Koweït																		
Lesotho	7	5													-1	-1	6	4
Lettonie	1	1							1	1			1	1				
Liban	18	6							1	1			1	1			17	5
Libéria	10	4									1		1				9	4
Liechtenstein									1	1			1	1	1	1		
Lituanie	3	2															3	2
Luxembourg	3	1															3	1
Madagascar	7	1															7	1
Malaisie	12	3							3				3		-1		8	3
Malawi	8	1															8	1
Maldives																		
Mali	10								1				1				9	

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		Nominations						Départs <sup>a</sup>						Autres mouvements <sup>b</sup>		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997		
			Personnel permanent		Personnel non permanent		Total		Personnel permanent		Personnel non permanent		Total						
	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	
Malte	4																	4	
Maroc	9	3							1					1				8	3
Maurice	8																	8	
Mauritanie	4																	4	
Mexique	26	12							2	1	1	1	3	2	-2			21	10
Micronésie (États fédérés de)																			
Monaco																			
Mongolie	3	2																3	2
Mozambique	1											1	1						
Myanmar	6	1							1				1					5	1
Namibie	2	1																2	1
Népal	7														1			8	
Nicaragua	7	4																7	4
Niger	5	3																5	3
Nigéria	17	3			1	1	1	1							-1			17	4
Norvège	8	4							2	1			2	1				6	3
Nouvelle-Zélande	9	5																9	5
Oman	2	1																2	1
Ouganda	13	5			1	1	1	1	1				1					13	6
Ouzbékistan																			
Pakistan	14	3			1	1	1	1							2			17	4
Palaos																			
Panama	1				1		1											2	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2		1				1											3	
Paraguay	2														1	1		3	1
Pays-Bas	32	6																32	6
Pérou	17	6																17	6
Philippines	71	41							3	2			3	2	-1			68	38
Pologne	15	1			2		2					3	3		-1			13	1
Portugal	7	3																7	3
Qatar	1																	1	
République arabe syrienne	8	2			2	1	2	1	2				2		1			9	3
République centrafricaine	3																	3	
République de Corée	16	7	1	1			1	1							-2	-1		15	7
République démocratique du Congo	13	2			1		1		4		1		5					9	2
République démocratique populaire lao	1								1				1						
République de Moldova																			
République dominicaine	6	2																6	2
République populaire démocratique de Corée																			
République tchèque	10	3													-1			9	3
République-Unie de Tanzanie	13	4							1				1					12	4
Roumanie	4																	4	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	78	30			7	1	7	1	5	1	3		8	1	2	1		79	31
Rwanda	3	2	1		1		2											5	2
Sainte-Lucie	3	1																3	1
Saint-Kitts-et-Nevis	4	4	2				2											6	4
Saint-Marin																			
Saint-Vincent-et-les Grenadines	5	2													-1			4	2
Samoa	1																	1	
Sao Tomé-et-Principe																			
Sénégal	14	5																14	5



Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		Nominations						Départs <sup>a</sup>						Autres mouvements <sup>b</sup>		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997		
			Personnel permanent		Personnel non permanent		Total		Personnel permanent		Personnel non permanent		Total						
	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F			
Seychelles	2																2		
Sierra Leone	11	2							1					1			10	2	
Singapour	10	6									1			1			9	6	
Slovaquie	5																5		
Slovénie	1																1		
Somalie	8	2															8	2	
Soudan	8				1			1							1	1	10	1	
Sri Lanka	8	4							2	1				2	1	1	7	3	
Suède	22	9			1	1	1	1	1		1			2		-1	21	9	
Suriname	1	1															1	1	
Swaziland	2								1					1			1		
Tadjikistan																			
Tchad	3																3		
Thaïlande	28	16			1			1	1		1			2		1	28	16	
Togo	5																5		
Trinité-et-Tobago	18	10			1			1			1			2		2	19	11	
Tunisie	14	1			2	2	2	2	1					1		-1	14	3	
Turkménistan																			
Turquie	11	4															11	4	
Ukraine	23	1							1					1		1	23	1	
Uruguay	10	1															10	1	
Vanuatu																			
Venezuela	12	8	1					1								-1	12	8	
Viet Nam	5	2														-1	4	2	
Yémen	8	1			1	1	1	1	2		1	1	3	1			6	1	
Yougoslavie	10	1			1	1	1	1	1		1	1	2	1	1		10	1	
Zambie	7								1					1			8		
Zimbabwe	7	1														1	1	8	2
Total partiel	2 498	879	23	9	81	33	104	42	129	28	60	14	189	42	35	19	2 448	898	
Autre origine																			
Apatrides	4																4		
Suisse	12	3							1				1			-2	9	3	
Total partiel	16	3							1				1			-2	13	3	
Total général	2 514	882	23	9	81	33	104	42	130	28	60	14	190	42	33	19	2 461	901	

<sup>a</sup> Y compris les démissions, départs à la retraite, expirations d'engagements pour une durée déterminée et tous autres départs.

<sup>b</sup> Résultat net des mouvements de personnel :

1. Entre postes soumis à la répartition géographique et postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales;
2. Dus à des congés sans solde, ou à des réintégrations de poste après un congé sans solde;
3. Dus à des détachements ou affectations auprès de projets d'assistance technique, ou à des réintégrations de poste après ce type de détachement ou d'affectation;
4. Dus à des détachements auprès du PNUD ou d'autres organismes des Nations Unies, ou à des réintégrations de poste après ce type de détachement;
5. Dus à un passage de la catégorie des agents des services généraux à celle des administrateurs;
6. Dus à un changement de nationalité.

Tableau 8

Nombre de fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales, par nationalité et par classe

(Avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin)

(Au 30 juin 1997)

Pays	Total général 30/6/96	Total, femmes 30/6/96	P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total, femmes, 30/6/97	Total général 30/6/97
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
États Membres														
Algérie	6	0	1		2		3						0	6
Allemagne	2	2		1		1				1			3	3
Argentine	32	15	3	5	7	3	5	6	1				14	30
Australie	1	1				1							1	1
Autriche	4	2	1			1		1					2	3
Bélarus	6	0			3		3						0	6
Belgique	15	7	2		3	4	3	2		1			7	15
Bénin	2	1			1			0					0	1
Brésil	1	1					1						1	1
Bulgarie	1	0	1										0	1
Cameroun	0	0							1				0	1
Canada	12	8			2	2	2	5		1			8	12
Chili	14	6	3	1	1	4	2	1	1	1			7	14
Chine	134	29	12	4	38	7	48	19	2				30	130
Colombie	7	6	1	2		1		3					6	7
Costa Rica	1	0											0	0
Côte d'Ivoire	1	0					1						0	1
Cuba	6	3				2	2	1					3	5
Égypte	72	18	9	4	28	6	9	6	1	2			18	65
Équateur	2	1			1	1							1	2
Espagne	34	11	3	2	14	2	5	6	3				10	35
États-Unis d'Amérique	89	52	5	6	18	16	12	19	3	8			49	87
Fédération de Russie	143	5	16		52	2	70	1	1	1			4	143
France	125	85	9	15	18	35	10	29	2	5			84	123
Ghana	2	0			1		1						0	2
Guatemala	1	1				1							1	1
Guyana	3	2			1	1		1					2	3
Inde	1	1								1			1	1
Iran (République islamique d')	0	0						1					1	1
Iraq	1	0			1								0	1
Irlande	3	2			1					1			1	2
Israël	2	0	1				1						0	2
Italie	1	0			1								0	1
Jamaïque	2	2				1		1					2	2
Jordanie	4	0	2						1				0	3
Kazakhstan	1	0	2										0	2
Kenya	1	0							1				0	1
Liban	11	5	1			2	4	2	1	1			5	11
Madagascar	1	1						1					1	1
Malaisie	1	0			1								0	1
Mali	1	0			1								0	1
Maroc	3	0			1		2						0	3
Maurice	1	1								1			1	1

Pays	Total général 30/6/96	Total, femmes 30/6/96	P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total, femmes, 30/6/97	Total général 30/6/97
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Mexique	4	3	1	1		1		1					3	4
Panama	1	0					1						0	1
Paraguay	2	2						1					1	1
Pérou	5	3				1	2	2					3	5
Philippines	0	0											0	0
République arabe syrienne	16	4	1		6	1	3	2		1			4	14
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	70	34	7	9	19	18	9	4	2				31	68
Sénégal	6	0	1		1		4						0	6
Soudan	5	0	1		3		1		1				0	6
Suède	1	1						1					1	1
Trinité-et-Tobago	2	1	1			1							1	2
Tunisie	15	2			7	1	6	1					2	15
Ukraine	6	0					7						0	7
Uruguay	6	3	1		1		1	3					3	6
Yémen	1	0					1						0	1
Total partiel	890	321	85	50	233	116	218	121	21	25	0	0	312	869
Autre origine														
Palestine	2	0			2								0	2
Suisse	9	6		1	1	2	1	1		1			5	7
Total partiel	11	6	0	1	3	2	1	1	0	1	0	0	5	9
Total général	901	327	85	51	236	118	219	122	21	26	0	0	317	878

Tableau 9

A. Nombre d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur expressément recrutés pour des missions, par nationalité et par classe, avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin

(Au 30 juin 1997)

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997		
	Total	Femmes	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Femmes	
Afghanistan	2																					1	
Afrique du Sud	1																					1	
Albanie	1																						
Algérie	2	1	1																			1	
Allemagne	3	2																				6	4
Argentine	5	2			1				1													6	2
Arménie	1													1								1	
Australie	9				1				1					1								5	
Autriche	2													1	2							3	2
Bangladesh	1								1													1	
Barbade	1																						
Belgique	8	1			1									1	1	4	1					9	2
Bénin																						1	
Bolivie	1													1								1	
Bosnie-Herzégovine	1													1								1	
Bésil	3	1						1								1	3					6	2
Bulgarie	1	1																					
Burkina Faso	1															1						1	
Burundi	2													1								1	
Cameroun	1													1								2	1
Canada	25	3					1							6	5	3	2	1				18	4
Cap-Vert														1								1	
Chili	3	1										1										5	3
Chine	1													1								1	
Colombie	3	1													1	2	1					4	1
Costa Rica																						1	
Côte d'Ivoire	2																					3	
Croatie	1																						

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997	
	Total	Femmes	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Femmes
Danemark	2	1																			1	1
Égypte	5												2		1						3	
El Salvador	2												2								2	
Espagne	4												2		2	1	2	1			8	2
États-Unis d'Amérique	58	27	1							2	1	9	5	14	12	7	11			1	63	30
Éthiopie	6				1				1			3									6	
Fédération de Russie	11				1				3		7		4								15	
Fidji	2								1												1	
Finlande	7	1									3				1	1					5	1
France	18	7							1		1	1	1	4	4	4					16	9
Ghana	5													4		1					6	
Grèce	2										1										2	
Guinée	4	1									1										2	
Guinée-Bissau	3								1		1										3	
Guyana	1														1						1	
Honduras	1	1											1								1	1
Hongrie	2														2						2	
Inde	10								1		2		4		3	1					12	1
Iran (République islamique d')	6	4								1		1				1					3	1
Iraq	1														1						2	
Irlande	7	1							1						4	1	2				9	1
Islande	2																					
Israël	1	1																				
Italie	9	2													1	1	2				5	2
Jamaïque	1	1																				
Jordanie	1														1						1	
Kenya	2								1		1				1						3	
Kirghizistan	1	1																				
Liban																1					1	1
Libéria	1														1						1	
Malaisie	3									1					1						4	1
Mali	3									1					2						6	

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		SSG		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997		
	Total	Femmes	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Femmes	
Mauritanie																			
Mexique	1																		
Mongolie									1										
Myanmar	2																		
Népal	2																		
Nicaragua	1	1																	
Niger	1	1																	
Nigéria	7	4		1			1												
Norvège	1									1									
Nouvelle-Zélande	5	2																	
Ouganda	2				1														
Pakistan	4	1																	
Panama	1	1																	
Pays-Bas	8									2									
Pérou	5						1												
Philippines	2	2																	
Pologne	7			1			1			4									
République centrafricaine																			
République de Corée	2	1																	
République démocratique du Congo	1																		
République tchèque	4	1																	
République-Unie de Tanzanie	1																		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	30	5					1												
Rwanda	1																		
Sao Tomé-et-Principe	1																		
Sénégal	2						1												
Sierra Leone	3																		
Slovénie	1																		
Somalie	1																		
Soudan	2							1											

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997		
	Total	Femmes	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Femmes	
Sri Lanka	3																					2	
Suède	11	1									1			2			1		2			6	1
Thaïlande	2	1																					
Togo	2								1					2				1				4	
Trinité-et-Tobago	2	1																		1		1	1
Turquie	1										1											2	
Ukraine	2										1											2	
Uruguay	2										1											3	
Venezuela	1																					2	
Yémen	1										1											1	
Yougoslavie	3												2									4	
Zimbabwe	5												3									6	
Total partiel	395	83	5	5	6	6	5	5	12	22	2	88	15	103	43	50	30	3	3	3	387	93	
AUTRE ORIGINE																							
Palestine	2																					1	
Suisse	5	1										2		1				1		1		5	2
Total partiel	7	1										2		2				1		1		6	2
Total général	402	84	5	5	6	6	5	5	12	22	2	90	15	105	43	50	31	3	4	4	393	95	

B. Nombre d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur expressément recrutés pour des missions,  
par région et par classe, avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin

(Au 30 juin 1997)

Région	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1996		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 1997	
	Total	Femmes	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Femmes
Afrique	67	7	2	2	1		5		5			24	4	8	1	2			78	5
Amérique du Nord et Caraïbes	88	32	1				1		2	1	5	15	5	9	12			2	83	35
Amérique latine	29	8	1		2		1		2	1	4	4	4	8	1				38	11
Asie et Pacifique	48	7	1		2		2		2		6	13	2	8	4				40	6
Europe occidentale	114	21					2		4		20	6	24	14	12	1	1		101	33
Europe orientale	36	3					1		4		18		10	1	1				36	1
Moyen-Orient	13	5							3		1		4	2	1				11	2
Autre origine	7	1									2		2					1	6	2
Total	402	84	5	6	5		12		22	2	90	15	105	43	50	31	3	4	393	95



Tableau 10

Répartition pondérée et non pondérée des postes soumis à la répartition géographique et situation effective (en points)

(Au 30 juin 1997)

Pays	Quote-part (%)	Fourchette souhaitable	Point médian	Nombre de fonctionnaires	Fourchette pondérée	Point médian	Situation effective
Afghanistan	0,01	2-14	6,44	8	123-862	397	592
Afrique du Sud	0,32	7-16	11,57	5	431-986	713	292
Albanie	0,01	2-14	6,07	1	123-862	374	56
Algérie	0,16	4-14	8,87	12	246-862	547	1 163
Allemagne	9,06	121-164	142,35	131	7 461-10 113	8 778	8 839
Andorre	0,01	2-14	5,99		123-862	369	
Angola	0,01	2-14	6,24	1	123-863	385	68
Antigua-et-Barbuda	0,01	2-14	5,99	2	123-862	369	128
Arabie saoudite	0,71	12-22	16,80	8	739-1 356	1 036	527
Argentine	0,48	9-19	13,79	19	554-1 170	850	1 431
Arménie	0,05	2-14	6,67	2	123-863	411	90
Australie	1,48	23-33	28,25	32	1 418-2 035	1 742	2 365
Autriche	0,87	14-24	18,95	17	862-1 479	1 168	1 187
Azerbaïdjan	0,11	3-14	7,65		184-861	471	
Bahamas	0,02	2-14	6,14	5	123-861	378	263
Bahreïn	0,02	2-14	6,15	1	123-862	379	45
Bangladesh	0,01	4-14	8,83	11	246-862	544	840
Barbade	0,01	2-14	5,99	4	123-862	369	302
Bélarus	0,28	5-15	10,25	12	307-923	631	798
Belgique	1,01	16-26	21,08	21	986-1 603	1 300	1 544
Belize	0,01	2-14	5,99	1	123-862	369	45
Bénin	0,01	2-14	6,12	7	123-862	377	481
Bhoutan	0,01	2-14	6,03	4	123-862	371	237
Bolivie	0,01	2-14	6,16	3	123-861	379	206
Bosnie-Herzégovine	0,01	2-14	6,09		123-861	375	
Botswana	0,01	2-14	6,02	2	123-862	371	90
Brésil	1,62	29-39	33,61	32	1 787-2 404	2 072	2 097
Brunéi Darussalam	0,02	2-14	6,14		123-861	378	
Bulgarie	0,08	2-14	7,23	9	123-861	445	555
Burkina Faso	0,01	2-14	6,23	7	123-862	384	512
Burundi	0,01	2-14	6,13	9	123-862	378	508
Cambodge	0,01	2-14	6,22	2	123-862	383	124
Cameroun	0,01	2-14	6,30	16	123-862	388	1 087
Canada	3,11	45-61	52,73	55	2 774-3 761	3 251	3 885
Cap-Vert	0,01	2-14	6,00	3	123-861	369	158
Chili	0,08	3-14	7,36	31	184-863	454	1 902
Chine	0,74	39-53	46,04	43	2 405-3 268	2 839	3 208
Chypre	0,03	2-14	6,30	4	123-862	388	363
Colombie	0,10	3-14	8,16	7	184-863	503	485
Comores	0,01	2-14	6,00	1	123-863	370	56
Congo	0,01	2-14	6,05	4	123-861	372	263
Costa Rica	0,01	2-14	6,06	3	123-861	373	195
Côte d'Ivoire	0,01	2-14	6,32	11	123-862	389	691
Croatie	0,09	2-14	7,28	4	123-863	449	214

Pays	Quote-part (%)	Fourchette souhaitable	Point médian	Nombre de fonctionnaires	Fourchette pondérée	Point médian	Situation effective
Cuba	0,05	2-14	6,85	9	123-863	422	495
Danemark	0,72	12-21	16,66	14	739-1 294	1 027	978
Djibouti	0,01	2-14	6,00	1	123-863	370	56
Dominique	0,01	2-14	5,99	2	123-862	369	113
Égypte	0,08	4-14	8,42	12	246-862	519	1 051
El Salvador	0,01	2-14	6,12	4	123-862	377	226
Émirats arabes unis	0,19	4-14	8,70	1	246-862	536	68
Équateur	0,02	2-14	6,41	4	123-863	395	229
Érythrée	0,01	2-14	6,07	2	123-862	374	124
Espagne	2,38	36-48	42,13	38	2 219-2 959	2 597	2 247
Estonie	0,04	2-14	6,47	3	123-861	398	135
États-Unis d'Amérique	25,00	326-441	383,39	375	20 104-27 195	23 643	26 389
Éthiopie	0,01	3-14	7,31	27	184-863	451	1 497
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,01	2-14	6,04	1	123-862	372	45
Fédération de Russie	4,27	62-84	72,82	129	3 823-5 180	4 491	8 623
Fidji	0,01	2-14	6,01	2	123-862	370	188
Finlande	0,62	10-20	15,17	12	616-1 232	935	786
France	6,42	87-118	102,57	96	5 364-7 276	6 325	6 711
Gabon	0,01	2-14	6,02	2	123-863	371	101
Gambie	0,01	2-14	6,01	6	123-861	370	575
Géorgie	0,11	3-14	7,60	3	184-861	468	180
Ghana	0,01	2-14	6,40	10	123-862	394	813
Grèce	0,38	7-17	11,73	10	431-1 047	723	652
Grenade	0,01	2-14	5,99	3	123-862	369	146
Guatemala	0,02	2-14	6,38	7	123-861	393	557
Guinée	0,01	2-14	6,14	6	123-861	378	478
Guinée-Bissau	0,01	2-14	6,01	1	123-861	370	45
Guinée équatoriale	0,01	2-14	6,00	2	123-861	369	101
Guyana	0,01	2-14	6,01	15	123-862	370	1 192
Haïti	0,01	2-14	6,16	5	123-861	379	397
Honduras	0,01	2-14	6,13	2	123-861	377	101
Hongrie	0,14	3-14	8,16	7	184-862	503	418
Îles Marshall	0,01	2-14	5,99		123-862	369	
Île Salomon	0,01	2-14	6,00		123-861	369	
Inde	0,31	28-38	32,64	44	1 726-2 342	2 012	2 837
Indonésie	0,14	8-17	12,56	6	492-1 047	774	439
Iran (République islamique d')	0,45	9-19	13,96	14	554-1 171	861	990
Iraq	0,14	4-14	8,40	9	246-861	517	659
Irlande	0,21	4-14	9,04	12	246-862	557	935
Islande	0,03	2-14	6,29	5	123-861	387	308
Israël	0,27	5-15	9,98	11	308-924	615	719
Italie	5,25	72-98	85,18	64	4 440-6 043	5 253	4 274
Jamahiriya arabe libyenne	0,20	4-14	8,93	5	246-862	550	396
Jamaïque	0,01	2-14	6,05	14	123-861	372	888
Japon	15,65	205-277	241,26	104	12 641-17 082	14 878	6 122
Jordanie	0,01	2-14	6,11	18	123-861	376	1 147
Kazakhstan	0,19	4-14	9,07		246-862	559	
Kenya	0,01	2-14	6,69	13	123-861	412	934

Pays	Quote-part (%)	Fourchette souhaitable	Point médian	Nombre de fonctionnaires	Fourchette pondérée	Point médian	Situation effective
Kirghizistan	0,03	2-14	6,39		123-862	394	
Koweït	0,19	4-14	8,70		246-862	536	
Lesotho	0,01	2-14	6,03	6	123-863	372	376
Lettonie	0,08	2-14	7,09		123-863	437	
Liban	0,01	2-14	6,06	17	123-862	373	1 251
Libéria	0,01	2-14	6,05	9	123-862	373	636
Liechtenstein	0,01	2-14	5,99		123-862	369	
Lituanie	0,08	2-14	7,12	3	123-861	438	135
Luxembourg	0,07	2-14	6,89	3	123-861	424	168
Madagascar	0,01	2-14	6,33	7	123-862	390	468
Malaisie	0,14	4-14	8,39	8	246-862	517	603
Malawi	0,01	2-14	6,21	8	123-862	383	553
Maldives	0,01	2-14	5,99		123-862	369	
Mali	0,01	2-14	6,24	9	123-861	384	598
Malte	0,01	2-14	6,00	4	123-861	369	365
Maroc	0,03	2-14	6,93	8	123-863	427	614
Maurice	0,01	2-14	6,01	8	123-861	370	718
Mauritanie	0,01	2-14	6,04	4	123-862	372	251
Mexique	0,79	15-25	19,82	21	924-1 541	1 222	1 363
Micronésie (États fédérés de)	0,01	2-14	5,99		123-862	369	
Monaco	0,01	2-14	5,99		123-862	369	
Mongolie	0,01	2-14	6,04	3	123-861	372	146
Mozambique	0,01	2-14	6,39		123-861	393	
Myanmar	0,01	2-14	7,09	5	123-863	437	369
Namibie	0,01	2-14	6,02	2	123-862	371	90
Népal	0,01	2-14	6,50	8	123-863	401	589
Nicaragua	0,01	2-14	6,09	7	123-861	375	425
Niger	0,01	2-14	6,20	5	123-862	382	361
Nigéria	0,11	5-15	10,09	17	308-924	622	1 252
Norvège	0,56	9-19	14,26	6	554-1 171	879	326
Nouvelle-Zélande	0,24	5-14	9,49	9	308-863	585	673
Oman	0,04	2-14	6,48	2	123-861	399	200
Ouganda	0,01	2-14	6,48	13	123-861	399	971
Ouzbékistan	0,13	4-14	8,31		246-862	512	
Pakistan	0,06	5-15	9,79	17	308-924	603	1 304
Palaos	0,01	2-14	5,99		123-862	369	
Panama	0,01	2-14	6,05	2	123-863	373	162
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,01	2-14	6,08	3	123-863	375	157
Paraguay	0,01	2-14	6,10	3	123-862	376	207
Pays-Bas	1,59	25-35	29,82	32	1 541-2 158	1 839	2 127
Pérou	0,06	2-14	7,29	17	123-862	449	1 260
Philippines	0,06	4-14	8,35	68	246-861	514	4 226
Pologne	0,33	7-16	11,67	13	431-985	719	852
Portugal	0,28	5-15	10,23	7	308-924	631	399
Qatar	0,04	2-14	6,45	1	123-862	397	56
République arabe syrienne	0,05	2-14	6,91	9	123-862	426	557
République centrafricaine	0,01	2-14	6,06	3	123-863	374	169
République de Corée	0,82	14-24	19,09	15	863-1 479	1 177	731

Pays	Quote-part (%)	Fourchette souhaitable	Point médian	Nombre de fonctionnaires	Fourchette pondérée	Point médian	Situation effective
République démocratique du Congo	0,01	2-14	7,01	9	123-862	432	617
République populaire démocratique lao	0,01	2-14	6,10		123-862	376	
République de Moldova	0,08	2-14	7,13		123-861	439	
République dominicaine	0,01	2-14	6,17	6	123-861	380	400
République populaire démocratique de Corée	0,05	2-14	7,15		123-861	440	
République tchèque	0,25	5-15	9,80	9	308-924	604	610
République-Unie de Tanzanie	0,01	2-14	6,68	12	123-863	412	927
Roumanie	0,15	4-14	8,61	4	246-862	531	264
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,32	73-99	86,24	79	4 501-6 104	5 318	5 642
Rwanda	0,01	2-14	6,17	5	123-861	380	270
Sainte-Lucie	0,01	2-14	5,99	3	123-862	369	180
Saint-Kitts-et-Nevis	0,01	2-14	5,99	6	123-862	369	281
Saint-Marin	0,01	2-14	5,99		123-862	369	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,01	2-14	5,99	4	123-862	369	226
Samoa	0,01	2-14	5,99	1	123-862	369	56
Sao Tomé-et-Principe	0,01	2-14	5,99		123-862	369	
Sénégal	0,01	2-14	6,18	14	123-862	381	1 021
Seychelles	0,01	2-14	5,99	2	123-862	369	124
Sierra Leone	0,01	2-14	6,09	10	123-861	375	750
Singapour	0,14	3-14	7,99	9	184-862	492	670
Slovaquie	0,08	2-14	7,16	5	123-862	441	270
Slovénie	0,07	2-14	6,92	1	123-863	427	83
Somalie	0,01	2-14	6,21	8	123-861	382	591
Soudan	0,01	2-14	6,69	10	123-862	412	715
Sri Lanka	0,01	2-14	6,42	7	123-861	395	470
Suède	1,23	20-29	24,32	21	1 232-1 787	1 499	1 636
Suriname	0,01	2-14	6,00	1	124-861	369	56
Swaziland	0,01	2-14	6,01	1	123-862	370	56
Tadjikistan	0,02	2-14	6,28		123-862	387	
Tchad	0,01	2-14	6,14	3	123-862	378	207
Thaïlande	0,13	4-14	9,20	28	246-862	567	1 606
Togo	0,01	2-14	6,08	5	123-863	375	343
Trinité-et-Tobago	0,03	2-14	6,31	19	123-862	389	1 164
Tunisie	0,03	2-14	6,50	14	123-862	400	1 132
Turkménistan	0,03	2-14	6,38		123-862	393	
Turquie	0,38	8-18	12,96	11	493-1 109	799	890
Ukraine	1,09	18-28	23,26	23	1 109-1 726	1 435	1 515
Uruguay	0,04	2-14	6,51	10	123-862	401	777
Vanuatu	0,01	2-14	5,99		123-862	369	
Venezuela	0,33	6-16	11,25	12	369-986	694	764
Viet Nam	0,01	3-14	7,74	4	184-862	477	225
Yémen	0,01	2-14	6,29	6	123-863	388	475
Yougoslavie	0,10	3-14	7,58	10	184-862	467	643
Zambie	0,01	2-14	6,21	6	123-861	382	440
Zimbabwe	0,01	2-14	6,26	8	123-861	385	561
Total	100,00		2 700,00	2 448		166 434	166 520

Tableau 11

Fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, par département ou bureau, par classe et par sexe

A. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique

(Au 30 juin 1997)

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total			Total général	Pourcentage de femmes	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H			F
Département/bureau																								
Cabinet du Secrétaire général	1		1	3	4	2	2	3	2	1	3	1	1	3	1	1	2			16	10	26	38,5	
Bureau des services de contrôle interne	1				3	1	8	1	9	8	2	3	6						32	18	50	36,0		
Bureau des affaires juridiques	1		4		5	1	8	6	10	7	10	6	7	8					45	28	73	38,4		
Département des affaires politiques	1	3	7	1	11	5	17	12	23	15	13	11	7	7					82	51	133	38,3		
Département des opérations de maintien de la paix	1	2	2	2	9		3	4	14	9	11	15	5	3					47	31	78	39,7		
Département des affaires humanitaires	1		4		4		10	3	6	5	5	3	2	4					32	15	47	31,9		
Département de la coordination des politiques et du développement durable	1	1	3	1	10	2	13	12	11	18	3	9	4	8					45	51	96	53,1		
Département de l'information économique et sociale et de l'analyse du développement																								
Département des services d'appui et de gestion pour le développement	1		3	1	10	2	9	10	25	10	21	6	11	9					79	38	117	32,5		
CEA	1		1	1	2	2	12	7	16	11	8	10	1	3					41	34	75	45,3		
CEE	1				8	4	30	3	34	7	36	13	13	7					122	34	156	21,8		
CEPALC	1		1		5	2	15	1	16	6	17	7	11	3					65	19	84	22,6		
CESAP	1				8	3	14	6	34	8	25	12	17	11					100	40	140	28,6		
CESAO	1				9	2	16	2	29	12	23	11	11	13					89	40	129	31,0		
Bureau de liaison des commissions régionales	1		1		6		12	2	21	2	4	9	5	7					49	21	70	30,0		
Département de l'information																								
ONUS	1	1	3	2	12	5	17	16	31	29	34	43	27	28					125	123	248	49,6		
ONUW			2		7	1	5	7	11	4	17	13	14	12					57	37	94	39,4		
PNUCID	1		2		3	2	7	2	11	5	13	7	2	1					38	17	55	30,9		
Département de l'administration et de la gestion			2		2		6	2	5	8	8	7	3	4					27	21	48	43,8		
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité					3	1	5	4	2	7	1	2	2	2					14	16	30	53,3		
Bureau de la gestion des ressources humaines	1	4	4		3		7	9	10	9	11	13	10	6					46	37	83	44,6		
Bureau des services de conférence et services d'appui	1	1	1	2	1	2	5	10	9	12	10	10	6	7					33	43	76	56,6		
	1	3	3	1	13	5	15	7	23	10	24	15	11	5					90	43	133	32,3		

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F			
Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU							2	1		6	2	5	6	6	6	1				19	16	35	45,7
Organes Interorganisations									3		1	1	1		1				4	3	7	42,9	
CNUCED	1				1	1	17	1	35	6	39	8	39	25	16	9	1		149	50	199	25,1	
Office des Nations Unies à Nairobi									2	2	3	2	4	2	2				11	6	17	35,3	
PNUE	1				1	1	2		1	1	1	1		2	3				7	7	14	50,0	
Centre des Nations Unies pour les établissements humains			1		1	1	2	1	3	2	10	1	5	6	2	1			24	11	35	31,4	
Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme							2		5	2	12	6	10	9	4	9			33	26	59	44,1	
Commission d'indemnisation des Nations Unies			1		2	1			1		1								6		6		
Bureau de la Commission spéciale									1											1	1	100,0	
Département des opérations de maintien de la paix -- Division de l'administration et de la logistique des missions			1		1	1	3	1	7	4	11	1	6	4	2	3			31	13	44	29,5	
Total	17	1	12	2	51	12	167	47	300	149	436	229	375	276	201	185	1	1	1 560	901	2 461	36,6	

B. Administrateurs occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spécialisées

(Au 30 juin 1997)

	P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total			Pourcentage de femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	
Département/bureau														
Cabinet du Secrétaire général														
Bureau des services de contrôle interne														
Bureau des affaires juridiques														
Département des affaires politiques														
Département des opérations de maintien de la paix													1	100,0
Département des affaires humanitaires														
Département de la coordination des politiques et du développement durable		1		1	2	1					2	3	5	60,0
Département de l'information économique et sociale et de l'analyse du développement														
Département des services d'appui et de gestion pour le développement														
CEA	1		1		3	2	1				6	2	8	25,0
CEE					1	1		2			1	3	4	75,0
CEPALC					2	1	2	1			1	5	6	83,3
CESAP	1		7	1	10	3					18	4	22	18,2
CESAO	1		3	1	2	1					6	2	8	25,0
Bureau de liaison des commissions régionales														
Département de l'information														
ONUUG	22	15	68	37	71	22	2	2			163	76	239	31,8
ONUUV	3	2	21	9	18	4	3	2			45	17	62	27,4
PNUCID														
Département de l'administration et de la gestion														
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité														
Bureau de la gestion des ressources humaines													1	100,0
Bureau des services de conférence et services d'appui	55	33	129	65	107	82	14	18			305	198	503	39,4
Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU														
Organes interorganisations														
CNUCED	1		1								2		2	
Office des Nations Unies à Nairobi	1		3	2	1						5	2	7	28,6
PNUE					1	1					1	1	2	50,0
Centre des Nations Unies pour les établissements humains														
Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme														
Commission d'indemnisation des Nations Unies														
Bureau de la Commission spéciale					1	1		1			2		2	
Département des opérations de maintien de la paix — Division de l'administration et de la logistique des missions			3		1	2					4	2	6	33,3
Total	85	51	236	118	219	122	21	26			561	317	878	36,1

C. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique et des postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales

(Au 30 juin 1997)

	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total	Total général	Pourcentage de femmes	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F				
Département/bureau																						
Cabinet du Secrétaire général	1		1		3		4	2	2	3	2	2	1	3	1	1	2			16	10	26
Bureau des services de contrôle interne								3	1	8	1	9	8	2	3	6				32	18	50
Bureau des affaires juridiques	1				4			5	1	8	6	10	7	10	6	7	8			45	28	73
Département des affaires politiques	1	3	3	7	7	1	11	5	17	12	23	15	13	11	7	7				82	51	133
Département des opérations de maintien de la paix	1	2	2		2		9	3	4	14	9	11	16	5	3	3				47	32	79
Département des affaires humanitaires	1				4		4		10	3	6	5	5	3	2	4				32	15	47
Département de la coordination des politiques et du développement durable	1		1		3	1	10	2	13	13	11	19	5	10	4	8				47	54	101
Département de l'information économique et sociale et de l'analyse du développement																						
Département des services d'appui et de gestion pour le développement	1				1	1	1	2	2	12	7	16	11	8	10	1	3			41	34	75
CEA	1						8	4	31	3	35	7	39	15	14	7				128	36	164
CEE	1						5	2	15	1	16	6	18	8	11	5				66	22	88
CEPALC	1				1		8	3	14	6	34	10	26	14	17	12				101	45	146
CESAP	1						9	2	17	2	36	13	33	14	11	13				107	44	151
CESAO	1						1	6	13	2	24	3	6	10	5	7				55	23	78
Bureau de liaison des commissions régionales								1	1	1	1									2	1	3
Département de l'information	1		1		3	2	12	5	17	16	31	29	34	43	27	28				125	123	248
ONUG	1				2		7	1	27	22	79	41	88	35	16	14				220	113	333
ONUJ					2		3	2	10	4	32	14	31	11	5	3				83	34	117
PNUCID	1				2		2		6	2	5	8	7	3	4					27	21	48
Département de l'administration et de la gestion	1						3	1	5	4	2	7	1	2	2	2				14	16	30
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité			1		4		3		7	9	10	9	11	13	10	6				46	37	83
Bureau de la gestion des ressources humaines			1		1	2	1	2	5	10	9	12	10	10	6	8				33	44	77
Bureau des services de conférence et services d'appui			1		3	1	13	5	70	40	152	75	131	97	25	23				395	241	636
Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU							2	1	6	2	5	6	6	6	1					19	16	35
Organes interorganisations									3		1	1	1	1	1	1				4	3	7
ONUJCED	1				1	1	17	1	36	6	40	8	39	25	16	9	1			151	50	201
Office des Nations Unies à Nairobi									3	2	6	4	5	2	2					16	8	24
PNUE		1			1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2	3				8	8	16
Centre des Nations Unies pour les établissements humains			1		1		2	1	3	2	10	1	5	6	2	1				24	11	35
Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme					2		2	5	2	12	6	10	9	4	9					33	26	59
Commission d'indemnisation des Nations Unies			1		2		1	1	1		1									6		6
Bureau de la Commission spéciale									1											2	1	3
Département des opérations de maintien de la paix -- Division de l'administration et de la logistique des missions			1		1		3	1	7	4	14	1	7	6	2	3				35	15	50
Total	17	1	12	2	51	12	167	47	385	200	672	347	594	398	222	211	1		2 121	1 218	3 339	36,5



D. Agents des services généraux et des catégories apparentées

(Au 30 juin 1997)

Département/bureau	Agents des services généraux			Agents des catégories apparentées*			Total
	F	Pourcentage	H	Pourcentage	H	Pourcentage	
Cabinet du Secrétaire général	36	80,0	9	20,0			45
Bureau des services de contrôle interne	25	80,6	6	19,4			31
Bureau des affaires juridiques	63	92,6	5	7,4			68
Département des affaires politiques	123	91,1	12	8,9			135
Département des opérations de maintien de la paix	109	74,1	38	25,9	2	14,3	147
Département des affaires humanitaires	100	79,4	26	20,6	3	100,0	126
Département de la coordination des politiques et du développement durable	90	92,8	7	7,2			97
Département de l'information économique et sociale et de l'analyse du développement	89	69,0	40	31,0			129
Département des services d'appui et de gestion pour le développement	122	70,1	52	29,9			174
CEA	161	47,1	181	52,9	4	100,0	342
CEE	65	80,2	16	19,8			81
CEPALC	192	55,7	153	44,3			345
CESAP	252	59,7	170	40,3	1	100,0	422
CESAO	91	54,8	75	45,2			166
Bureau de liaison des commissions régionales	4	100,0					4
Département de l'information	310	63,5	178	36,5	27	57,4	488
ONUG	425	49,4	436	50,6	12	70,6	861
ONUV	163	44,3	205	55,7			368
PNUCID	70	79,5	18	20,5			88
Département de l'administration et de la gestion	48	81,4	11	18,6			59
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	114	69,9	49	30,1			163
Bureau de la gestion des ressources humaines	109	82,6	23	17,4	17	85,0	132
Bureau des services de conférence et services d'appui	452	54,7	375	45,3	14	3,8	827
Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU	51	56,0	40	44,0			91
Organes interorganisations	12	92,3	1	7,7			13
CNUCED	148	81,3	34	18,7			182
Office des Nations Unies à Nairobi	115	43,6	149	56,4			264
PNUJ	254	81,4	58	18,6	1	100,0	312
Centre des Nations Unies pour les établissements humains	83	76,9	25	23,1			108
Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme	52	86,7	8	13,3	1	33,3	60
Commission d'indemnisation des Nations Unies	45	60,0	30	40,0			75
Bureau de la Commission spéciale	10	40,0	15	60,0			25
Département des opérations de maintien de la paix — Division de l'administration et de la logistique des missions	442	31,8	948	68,2	119	13,8	1 390
Total	4 364	56,4	3 378	43,6	193	14,4	7 742

\* Y compris les agents du Service mobile et du Service de sécurité, les agents des corps de métiers et les assistants d'information.

...

ANNEXE II

Modes de regroupement des États Membres

A. Regroupements par grande région géographique

Afrique

Afrique du Sud	Ghana	Ouganda
Algérie	Guinée	République centrafricaine
Angola	Guinée-Bissau	République démocratique du Congo
Bénin	Guinée équatoriale	République-Unie de Tanzanie
Botswana	Jamahiriya arabe libyenne	Rwanda
Burkina Faso	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Lesotho	Sénégal
Cameroun	Libéria	Seychelles
Cap-Vert	Madagascar	Sierra Leone
Comores	Malawi	Somalie
Congo	Mali	Soudan
Côte d'Ivoire	Maroc	Swaziland
Djibouti	Maurice	Tchad
Égypte	Mauritanie	Togo
Érythrée	Mozambique	Tunisie
Éthiopie	Niger	Zambie
Gabon	Nigéria	Zimbabwe

Amérique du Nord et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Sainte-Lucie
Bahamas	États-Unis d'Amérique	Saint-Kitts-et-Nevis
Barbade	Grenade	Saint-Vincent-et- les Grenadines
Belize	Guyana	Trinité-et-Tobago
Canada	Jamaïque	

Amérique latine

Argentine	El Salvador	Panama
Bolivie	Équateur	Paraguay
Brésil	Guatemala	Pérou
Chili	Haïti	République dominicaine
Colombie	Honduras	Suriname
Costa Rica	Mexique	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela

Asie et Pacifique

Australie	Malaisie	Philippines
Bangladesh	Maldives	République de Corée
Bhoutan	Micronésie (États fédérés de)	République démocratique populaire lao
Brunéi Darussalam	Mongolie	République populaire démocratique de Corée
Cambodge	Myanmar	Samoa
Chine	Népal	Singapour
Fidji	Nouvelle-Zélande	Sri Lanka
Îles Marshall	Pakistan	Thaïlande
Îles Salomon	Palaos	Vanuatu
Inde	Papouasie-Nouvelle- Guinée	Viet Nam
Indonésie		
Japon		

Europe occidentale

Allemagne	Grèce	Norvège
Andorre	Irlande	Pays-Bas
Autriche	Islande	Portugal
Belgique	Italie	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
Danemark	Liechtenstein	Saint-Marin
Espagne	Luxembourg	Suède
Finlande	Malte	
France	Monaco	

Europe orientale

Albanie	Fédération de Russie	République tchèque
Arménie	Géorgie	Roumanie
Azerbaïdjan	Hongrie	Slovaquie
Bélarus	Kazakhstan	Slovénie
Bosnie-Herzégovine	Kirghizistan	Tadjikistan
Bulgarie	Lettonie	Turkménistan
Croatie	Lituanie	Ukraine
Estonie	Ouzbékistan	Yougoslavie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Pologne	
	République de Moldova	

Moyen-Orient

Afghanistan	Iraq	Qatar
Arabie saoudite	Israël	République arabe syrienne
Bahreïn	Jordanie	Turquie
Chypre	Koweït	Yémen
Émirats arabes unis	Liban	
Iran (République islamique d')	Oman	

Autre origine

Palestine	Suisse	Apatrides
-----------	--------	-----------

/...

B. Pays en développement et autres pays

1. Pays en développement

Figurent au nombre des pays en développement : tous les pays d'Afrique; tous les pays d'Asie, à l'exception de l'Australie, du Japon et de la Nouvelle-Zélande; tous les pays d'Amérique latine; tous les pays d'Amérique du Nord et des Caraïbes, à l'exception du Canada et des États-Unis d'Amérique; tous les pays du Moyen-Orient; la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Malte, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Slovénie et la Yougoslavie.

2. Autres pays

Ne figurent pas au nombre des pays en développement : les pays d'Europe occidentale, à l'exception de Malte; les pays d'Europe orientale, sauf la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République de Macédoine, la Slovénie et la Yougoslavie; l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

-----